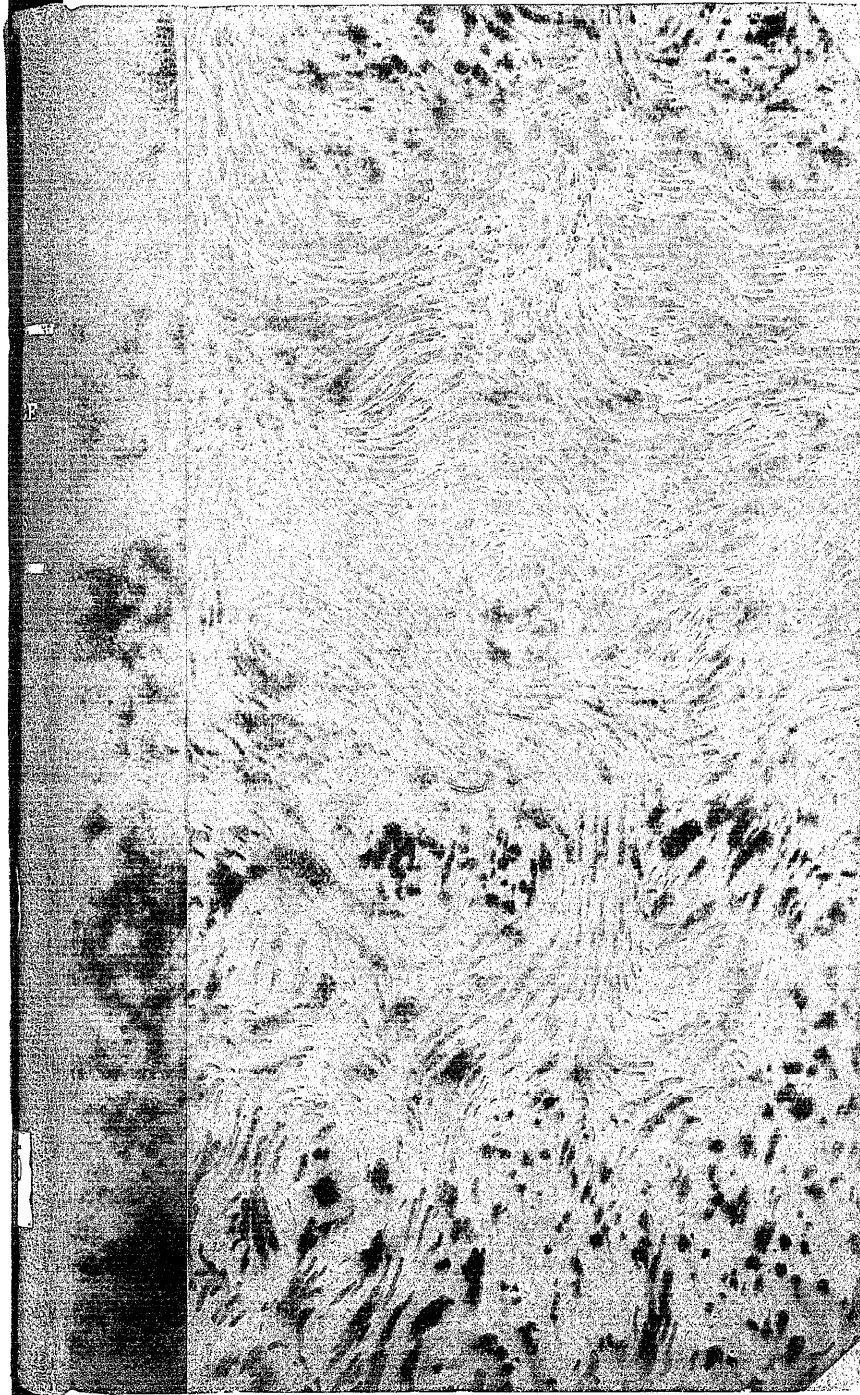


00580000

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



E 47840


- 本は大切に扱いましょう
- 返却は遅れないように致しましょう
- 本の配列を乱さないように致しましょう
- 切取、無断持出はやめましょう

東京経済大学図書館

*by Felman*

**ESSAI**  
**SUR LA POLICE**  
*GÉNÉRALE*  
**DES GRAINS,**  
Sur leurs Prix & sur les Effets de  
L'AGRICULTURE.

---

*Qui operatur Terram suam, saturebitur  
Panibus. Prov. Cap. 12. V. 15.*

---

*Par M. Herber, fermier  
des villages de Villecarré &c.*



*L'Es. Herber a sa qualité de fermier  
après avoir essayé de plusieurs*

**A BERLIN.**

*Par la fin de 1758.*

---

M. DCC. LV.

331.315  
H 53



A MONSIEUR

DE MAUPERTUIS,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

ET

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Royale des Sciences & Belles-  
Lettres de Prusse.

*L'Amitié que je vous ai  
vouée dès ma plus tendre  
jeunesse, & la connoissance  
intime des qualités de votre  
cœur, m'engagent à vous of-  
frir cet Essai. Ce n'est point  
au Géomètre, au Philo-*

a

iv EPISTRE.

*Sophe, à l'homme célèbre que je l'adresse, mais au Citoyen, à l'honnête homme, au véritable ami, qui réunit les Vertus civiles avec les talens de l'esprit. Si vous n'étiez recommandable que par vos travaux & vos lumières, vous feriez des admirateurs, vous n'auriez point d'amis. Jouissez de l'heureux avantage d'être aimé & estimé de ceux qui vous connoissent; vous le méritez, & vous en sentez tout le prix.*

*Vous ne trouverez point ici ces calculs profonds, où se déploie toute la sagacité*

EPISTRE. v

*de l'esprit humain. Vous n'y verrez que des combinaisons simples; mais qui peuvent contribuer à l'aisance & au bonheur des Peuples; & je suis persuadé que vous les lirez avec plaisir. Locke & Newton (a) s'occupèrent de Sujets économiques, & vous êtes sensible à tout ce qui peut être utile au genre humain.*

*Que n'ai-je pû me renfermer dans une précision Géométrique; vous m'en aime-*

---

(a) Locke a écrit sur les Monnoyes, & Newton fut fait Directeur de la Monnoye de Londres.

## vj EPISTRE.

*riez davantage, & j'aurois évité des répétitions. Vous n'avez besoin que de quelques signes pour exprimer plusieurs idées, & convaincre : il m'a fallu beaucoup de mots pour développer des vérités communes, & peut-être ne pas persuader. J'aurois été plus concis, si j'avois, comme vous, le talent des Axiômes & des Corollaires, & celui d'instruire & d'éclairer.*

*Si je n'étois point destiné à vous suivre dans la carrière des Sciences, j'en ai du moins conservé le goût que vous m'avez inspiré, &*

## EPISTRE. vij

*dans les différens emplois de ma vie, je l'ai porté sur les objets les plus connus. Vous en trouverez peut-être ici quelques traces; vous y reconnoîtrez des idées & des principes de feu M. Melon notre ami commun. J'ai profité de sa théorie & de vos conversations; j'en ai fait usage, pour réfléchir sur ce qui nous environne, & examiner la surface de cette petite portion de l'Univers, qui fait l'enceinte de notre Patrie. Pour vous, parcourrez les Cieux, mesurez les Poles, perfectionnez la navigation, & enseignez-nous*

viii EPISTRE.

à transporter avec moins de  
risques les productions de  
notre Sol. J'exhorterai nos  
Citoyens à les faire éclore,  
& je serai content, si vous  
approuvez mon zèle, & si je  
puis engager nos Patriotes à  
aimer & à cultiver la terre  
qu'ils habitent & qui les  
nourrit.



---

AVERTISSEMENT.

C Et Essai n'étoit point  
destiné à paroître dans  
le public : la premiere Partie  
ayant été imprimée à l'insçu  
de l'Auteur, il s'est déter-  
miné à la retoucher; & à y  
ajouter quelques réflexions  
sur le prix des grains, & sur  
l'Agriculture.

Depuis l'Arrêt du Conseil  
du 17 Septembre 1754, qui  
permet le commerce des  
grains dans le Royaume, &  
leur sortie par quelques por-  
tes du Languedoc, il auroit

x *Avertissement.*  
été inutile de s'étendre encore sur cette liberté, si quelques personnes ne la regardoient comme dangereuse; & s'il n'étoit pas nécessaire, que le public ne perdît point de vûe les motifs de ce nouveau Règlement, & sentît les avantages qui peuvent résulter d'un commerce plus étendu. L'on a quelquefois besoin du suffrage des peuples, pour concourir au bien général; & il s'opere plus aisément, quand il est plus connu.

Accoutumés à craindre toutes sortes de transports de

*Avertissement.* xj  
grains, il n'y a pas longtems que leur communication, même dans le Royaume, ne se faisoit qu'avec difficulté, & paroissoit nuisible dans la plûpart de nos Provinces. L'Arrêt qui vient d'être rendu a levé le bandeau; & nous sommes surpris, de n'avoir pas vû plutôt, que leur commerce intérieur est utile & même indispensable. Examinons aujourd'hui sans prévention, si leur commerce extérieur peut s'exercer sans risques; & s'il peut être avantageux aux sujets & à l'Etat.  
Ce n'est pas la premiere



xij *Avertissement.*  
fois, que cette question a été  
agitée en France. On en  
trouve les principes dans un  
Traité donné par un Auteur  
François, (a) qui a avancé,  
que plus nous vendrions de  
grains au dehors, plus notre  
culture seroit abondante, &  
le Royaume florissant. Cette  
opinion fondée sur des rai-  
sons assez probables, a sans  
doute été regardée comme  
un paradoxe. Ni les Mémoi-  
res donnés en 1739, par un

---

(a) Il se trouve dans le détail de la  
France, imprimé pour la première  
fois en 1695.

*Avertissement.* xiiij  
Magistrat célèbre; ni le Mé-  
moire imprimé en 1748,  
pour prouver les avantages  
de l'exportation des grains;  
ni les Livres Economiques  
qui en ont parlé depuis peu,  
n'ont pû vaincre notre répu-  
gnance pour la sortie de nos  
bleds. La proposition seule  
nous allarme; elle est aussitôt  
écrasée sous l'autorité de  
la loi & de l'habitude; on y  
oppose des difficultés ef-  
frayantes; elle n'est ni écou-  
tée, ni examinée.

L'exemple de nos voisins  
doit au moins nous engager  
à peser mûrement les raisons

xiv *Avertissement.*

pour & contre, sans nous arrêter toujours à des allégations peu réfléchies. Nous vendions beaucoup de grains au dehors, avant que nous eussions pensé que ce commerce pouvoit être préjudiciable; les Nations qui entendent le mieux leurs intérêts, s'en sont emparées à notre préjudice. Il est visible, qu'il a relevé leur culture, & contribué à augmenter leurs richesses & leur Marine. Considérations assez puissantes pour réveiller le zèle du bien public, & l'attention du Gouvernement.

*Avertissement.* xv

Au surplus les réflexions de cet Essai ne sont point le fruit de la nouveauté, ou de l'imagination. Les routes de la force & de l'opulence des Etats sont tracées depuis long-tems; pourquoi en chercher de nouvelles, dans lesquelles on peut s'égarer? Choisissons les plus certaines & les moins éloignées. L'attention, l'expérience, & le bon sens, nous conduiront plus sûrement, que l'esprit d'invention.

L'on a dit cent fois que l'Agriculture est le soutien des Etats, & la base du com-

xvj *Avertissement.*  
merce & de l'aifance. Vérités  
fi vulgaires, qu'on les oublie  
aifément, pour courir après  
des objets plus brillans &  
moins folides. Il importe ce-  
pendant d'avoir toujours de-  
vant les yeux ce principe fim-  
ple, mais univerfel. Que la  
terre bien ou mal employée,  
& les travaux des fujets bien  
ou mal dirigés, décident de  
la richeffe & de l'indigence  
des Etats. Le Phyfique du  
climat obéit aux précautions  
du Légiflateur; l'industrie  
des Habitans fe plie à fa vo-  
lonté; la terre & l'ouvrier  
s'animent à fa voix bienfai-  
fante.

*Avertissement.* xvij  
Que ne devons-nous point  
attendre de l'attention de  
notre Monarque, & des Mi-  
nistres qui s'occupent de l'uti-  
lité publique, & qui cher-  
chent à encourager les con-  
noiffances économiques. Plus  
elles fe répandront, plus nous  
nous emprefserons, comme  
fujets bien intentionnés, à  
concourir au bien de l'Etat.  
La fubfiftance des peuples &  
la culture y contribuent fi  
effentiellement, qu'on ne  
peut fe difpenfer d'en exami-  
ner les caufes & les effets. Il  
faut les envifager fous diffé-  
rens afpects, pour en con-

xviii *Avertissement.*  
noître toute l'étendue ; &  
l'on ne sauroit y réfléchir trop  
souvent. Sur un objet aussi  
intéressant, invitons les bons  
Citoyens à donner leurs ob-  
servations, & à relever les  
erreurs dans lesquelles on  
pouvoit être tombé. *Maxi-  
ma sibi lætitiæ esse prædica-  
vit, quod aliquos Patria sua  
se meliores haberet. Val.  
Max. L. 6. Cap. 4.*

ESSAI

E47840



ESSAI

LA POLICE GÉNÉRALE

DES GRAINS,

SUR LEURS PRIX,

ET SUR L'AGRICULTURE.

RÈGLEMENTS.

**L**es fruits de la terre sont  
les richesses les plus réel-  
les des Nations. Tout  
ce que l'art fait ajouter à la na-  
ture, ne produit que des richesses  
de convention, sujettes à la

A

*Essai sur la Police*

vicissitude des tems, & aux caprices des usages. L'Agriculture seule ne peut éprouver ces révolutions. C'est toujours de la culture des terres, c'est de cette source féconde, que coulent tous les biens dont nous jouissons; & elle ne peut s'altérer, sans causer des dérangemens dans toutes les parties du Gouvernement.

Depuis que les arts & les sciences ont élevé la France au degré de splendeur où elle est parvenue; depuis qu'un commerce plus étendu a répandu chez nous une aisance que nous ne connoissons point, il paroît que nous nous sommes plus appliqués aux productions de l'art, qu'à celles de la nature. Cette richesse primitive abandonnée aux mains les plus viles, semble n'intéresser l'Etat que dans les tems de disette. L'abondance ramène bien-

*générale des Grains.* 3

tôt la sécurité. Nous remédions aux besoins pressans; nous songeons rarement à les prévenir.

Si la France est aussi abondante qu'il y a lieu de le croire; si ses terres fécondes produisent plus de fruits que n'en demande la subsistance de ses Habitans; pourquoi sommes-nous quelquefois dans la nécessité d'aller chercher chez nos voisins cette denrée si précieuse & si nécessaire? N'y a-t-il pas lieu d'être surpris, que les Etats qui produisent le moins de grains, soient ceux qui nous en fournissent le plus? Dans des tems de disette, la Hollande peu fertile sert de grenier à la France Septentrionale; la Barbarie, cet Etat si mal policé, vient au secours de nos Contrées Méridionales. Cependant dans ces pays il n'y a point de Loix particulières pour la Police des

4 *Essai sur la Police*  
grains, & la France en a de  
permanentes & de momenta-  
nées, suivant les occurrences.  
Cette réflexion seule peut faire  
penser, qu'il y a quelques vices  
dans les Réglemens sur lesquels  
nous fondons l'administration &  
le commerce de nos grains.

En vain nos Loix seront-elles  
dictées par la prudence, & con-  
sacrées par l'usage; si nous som-  
mes plus exposés aux inconvé-  
niens de la disette, que des Etats  
moins fertiles, on ne sauroit  
s'empêcher de croire que ces  
Loix si sages en apparence, sont  
cependant défectueuses; & qu'el-  
les ne favorisent point assez, ou  
la culture des terres, ou le com-  
merce des grains. Avant d'en  
examiner les dispositions, il est à  
propos de remonter à leur origine.

On trouve peu de Réglemens  
en France sur la Police des grains,

*générale des Grains.* ¶  
avant le seizième siècle. Il y avoit  
eu des disettes, & le Gouverne-  
ment ne s'étoit point encore em-  
pressé d'y remédier. Peut-être  
que le tumulte des armes n'avoit  
pas permis au Ministère de por-  
ter ses vûes sur cet objet. Peut-  
être avoit-on pensé que le libre  
commerce des grains suffit pour  
entretenir l'abondance. Une di-  
sette survenue en 1566, & qui  
dura quelques années, réveilla  
l'attention du Conseil. Le Chan-  
celier de l'Hôpital, qui en étoit  
le Chef, fit faire un Règlement  
général le 4. Février 1567.

Il y a apparence que le zèle  
des Magistrats, guidé par les feu-  
les lumières de la Jurispruden-  
ce, alla chercher dans le Droit  
Romain, ce qui s'étoit prati-  
qué pour prévenir les incon-  
véniens de la disette. On trouva  
dans le Digeste & dans le Co.

6 *Essai sur la Police*  
de (a) les précautions que la République & les Empereurs prenoient, pour l'approvisionnement des greniers publics; les regles établies pour le transport des grains; les défenses d'en faire des amas; les peines infligées aux Monopoleurs; & enfin toutes les entraves que l'on donnoit au commerce des Particuliers. De là l'esprit des Loix Romaines passa dans l'Ordonnance de Charles IX. & s'est perpétué dans tous les Réglemens faits jusqu'à présent.

Mais ces Loix si nécessaires chez les Romains, sont-elles applicables à notre position actuelle? A Rome tout se decidoit

---

(a) Dig. l. 47. tit. 11. ff. 6. de extraordinariis criminibus. Dig. l. 48. tit. 12. de annonâ. Cod. l. 11. t. 22. 23. 24. 27.

*générale des Grains.* 7

par les largesses de bled & de pain que l'on faisoit au peuple. (a) L'élection d'un Magistrat, l'élevation à l'Empire, dépendoient de ces libéralités mal entendues, sources de troubles & de divisions. Pour se concilier la bienveillance des Citoyens; pour contenir un peuple oisif & tumultueux, il importoit à l'Etat, que tout le commerce des grains fût entre les mains de la République, ou des Empereurs. De là vinrent ces précautions si multipliées, pour en assurer la maintenance à ceux à qui l'on confioit le soin de l'approvisionnement.

---

(a) Quoque modo vanos populi  
conciet amores.  
Gnarus; & irarum causas, & summa  
favoris  
Annonâ momenta trahi..... Luca  
L. 3. V. 54.

§ *Essai sur la Police*  
ment des greniers publics. C'est à ces circonstances que l'on doit imputer la sévérité des Loix Romaines contre ceux qui vouloient se mêler de ce négoce, & toutes les bornes étroites dans lesquelles on le renfermoit. En France au contraire, où l'on n'a point de greniers publics, ou peu de Particuliers font ce commerce; les Loix semblent devoir être différentes, & lui accorder toute sorte de protection, au lieu de le gêner.

Il est rare que l'on songe à se précautionner contre les besoins, quand on se trouve dans l'abondance; & en effet toutes nos Ordonnances concernant la Police des grains, n'ont été rendues que dans des tems de calamité. Il n'est point étonnant que dans des circonstances critiques, la nécessité ne permette pas d'é-

*générale des Grains.* 9  
xaminer les moyens les plus efficaces pour se délivrer de la misère, ou pour la prévenir; & l'on se persuade aisément que les précautions les plus sages, sont celles que présentent l'Histoire & la Jurisprudence. Les murmures des peuples prévalent alors sur les réflexions les plus sensées; la pitié se prête à leurs discours; elle a même de tout tems adopté leurs préjugés. On en trouve une preuve authentique dans un Capitulaire de Charlemagne.

Il survint une disette subite en 795, après deux années d'une récolte abondante. On ne put imaginer ce qu'étoient devenus les grains; l'on se persuada que les Esprits malins les avoient dévorés, & que l'on avoit entendu dans les airs les voix affreuses de leurs menaces. Charlemagne consulta sur ce triste événement



10 *Essai sur la Police*  
les Prélats assemblés à Francfort;  
& pour appaiser la colere du  
Ciel, il fut ordonné que les di-  
mes seroient payées exactement.  
Les termes de ce Capitulaire  
sont trop singuliers, pour n'être  
point rapportés.

*Et omnis homo ex suâ proprie-  
tate legitimam decimam ad Eccle-  
siam conferat. Experimento enim  
didicimus, in anno, quo illa va-  
lida fames inrepsit, ebullire va-  
cuas annonas à Dæmonibus de-  
voratas, & voces exprobrationis  
auditas. (a)*

Il ne faut pas s'étonner, que  
cette opinion ait eu cours du  
tems de Charlemagne. Chaque  
siècle a ses préjugés, ses travers.  
Un des plus judicieux Ecrivains

---

(a) *Capitul. Regum. tom. 2. fol.  
267. Edit. Baluze.*

*générale des Grains.* II  
de l'antiquité (a) raconte, que  
les Démons causent souvent la  
famine, pour faire périr les hu-  
mains. D'autres ont cru (b) que  
Dardanus, fameux Magicien,  
disposoit à son gré des moissons,  
& pouvoit par son art amener la  
stérilité ou l'abondance. Ainsi  
c'est de tout tems que l'esprit hu-  
main s'est formé successivement  
divers fantomes, enfans de l'i-  
gnorance & de la crédulité:

---

(a) *Plutarchus in Oraculis.*

(b) *Dardaniæ veniant artes. Col.  
de cult. l. 10. v. 358. Atque satas  
alio vidi traducere messes. Virg. Eccl.  
8. v. 99. Frugum quoque egestas, &  
exorta ex ea fames, in prodigium ac-  
cipiebatur. Tac. ann. l. 12. sec. 43.  
Senèque s'est moqué de la trop crédule an-  
tiquité. Apud nos in duodecim Tabulis  
caveretur, ne quis alienos fructus incan-  
tassit; rudis adhuc antiquitas credebat,  
Lib. 4. natur. questio.*

12 *Essai sur la Police*  
quand l'idée des Démons & des Magiciens s'est évanouie, l'on a cru trouver des causes de disette plus vraisemblables, dans les manœuvres des Usuriers, des Avars, des Monopoleurs; autre espece de montres, pour qui les Jurisconsultes ont conçu tant d'indignation, qu'ils ont inventé de nouveaux noms (a) pour accabler d'injures les Marchands de grains; sans alléguer aucuns faits, sans rapporter aucunes preuves, & sans songer à mettre

---

(a) Dardanarii; Seplasiarii; Pantopolæ; Pantometaboli; Sitocapeli; Cociatores, Cociones, sive Coquini; Ariblatores; Directarii; æriscatores; annonæ flagellatores. *Vide Dictionn. Ducange. Julii Pollucis Onomasticon. Cujacium. L. 10. observati. Cap. 19. Gothofredi notas in Digest. l. 47. tit. 21. ff. 6.*

*générale des Grains.* 13  
à profit la cupidité des hommes, toujours avantageuse au public, quand les Loix savent la gouverner.

Depuis que l'esprit de commerce a éclairé quelques Nations sur leurs véritables intérêts, on ne les entend point inventiver contre ceux qui font des magasins de bleds; au contraire, elles les protègent: & si nous avons conservé cet ancien préjugé, c'est que nos Réglemens l'autorisent, en imputant la cherté des grains à ceux qui se mêlent de ce négoce, plutôt qu'à l'intempérie des saisons. Lisez les trois Ordonnances générales sur la Police des grains; elles commencent toutes trois par une déclamation qui indique la source où elles ont été puisées, & qui se sent de l'esprit qui animoit les Compilateurs. Le préambule

14 *Essai sur la Police*  
de la Déclaration du 31 Août  
1699, que nous allons transcri-  
re, n'est qu'une répétition du  
Règlement du 4 Février 1567,  
sous Charles IX. & de celui du  
27 Novembre 1577 sous Henri  
III. « Les soins que nous avons  
» pris pour faire fournir les  
» bleds à nos peuples dans quel-  
» ques Provinces où ils en man-  
» quoient, nous ont fait connoi-  
» tre que ce qui avoit le plus con-  
» tribué à augmenter leurs be-  
» soins, n'avoit pas tant été la  
» disette des récoltes, que l'avi-  
» dité de certains Particuliers,  
» qui, bien qu'ils ne fussent pas  
» Marchands de bled de profes-  
» sion, se sont néanmoins ingé-  
» rés à en faire le commerce.  
» L'unique but de ces sortes de  
» gens étant de profiter de la né-  
» cessité publique, ils ont tous  
» concouru par un intérêt com-

*générale des Grains.* 15  
» mun à faire des amas cachés,  
» qui en produisant la rareté &  
» la cherté des grains, leur ont  
» donné lieu de les revendre à  
» beaucoup plus haut prix qu'ils  
» ne les avoient achetés. Et après  
» avoir fait examiner dans notre  
» Conseil les moyens les plus  
» propres à faire cesser ce désor-  
» dre, nous avons cru qu'il n'y  
» en avoit point de meilleur,  
» que de suivre la voie que nos  
» Prédécesseurs nous ont tracée  
» par leurs Ordonnances, &c. »  
Il est nécessaire d'observer ici,  
qu'en suivant les traces des an-  
ciennes Ordonnances, on s'en  
est écarté dans le point le plus  
essentiel. Cette Déclaration,  
dont le préambule se ressent plus  
de la précipitation du Rédac-  
teur, que de la majesté du Trô-  
ne, n'est effectivement qu'un  
abrégé des anciens Réglemens

Elle contient les mêmes motifs, les mêmes dispositions ; à la réserve du commerce intérieur, recommandé par tous nos Rois, & interdit seulement en 1699, immédiatement après une malheureuse récolte. Cette Déclaration contient onze articles, dont l'extrait fera connoître sur quels principes la Police des grains se trouve actuellement établie dans le Royaume.

Le premier, le second & le troisième, font défenses à toutes personnes d'entreprendre le trafic & marchandise de grains, qu'après en avoir demandé & obtenu la permission des Officiers des Justices Royales, dans l'étendue desquelles ils résident, avoir prêté serment devant eux, & en avoir fait enregistrer les actes aux Greffes desdites Justices, avec leurs noms, surnoms,

& demeures, comme aussi aux Greffes des Juridictions de Police des lieux de leur résidence, à peine de confiscation & amende.

Le quatrième article veut que les trois premiers soient exécutés, sans préjudice aux déclarations que les Marchands de grains de Paris sont obligés de faire à l'Hôtel-de-Ville, ni aux Réglemens particuliers des autres Villes du Royaume.

Par le cinquième, il est défendu à tous les Laboureurs, Gentilshommes, Officiers de Justice & de Villes, à tous Receveurs, Fermiers, Commis, Caissiers, & autres intéressés dans le maniment des Finances de Sa Majesté, ou chargés du recouvrement de ses deniers, de s'immiscer directement ni indirectement à faire le trafic de mar-

18 *Essai sur la Police*  
chandise de bleds, sous prétexte  
de Société, ou autrement, à peine  
d'amende, & même de punition  
corporelle.

Le sixieme regle les droits des  
Juges & Greffiers pour la presta-  
tion de serment, à 30 sols pour  
les Juges, & à 20 sols pour les  
Greffiers.

Le septieme exempte de per-  
missions & enregistremens ceux  
qui voudront faire venir des  
grains des pays étrangers, &  
ceux qui voudroient en faire sor-  
tir en tems d'abondance, *en*  
*vertu des permissions générales*  
*& particulieres qui seront accor-*  
*dées.*

Le huitieme défend toute So-  
ciété entre Marchands de grains;  
elles sont permises néanmoins  
par le neuvieme article, à la  
charge d'en passer les actes par  
écrit, & de les faire enregistrer  
aux Greffes.

*générale des Grains.* 19

Le dixieme défend aux Mar-  
chands & autres d'énarrher, ni  
acheter des bleds en verd, sur  
pied, & avant la récolte, à peine  
de 3000 livres d'amende, & mê-  
me de punition corporelle.

Le onzieme enfin déclare nuls  
tous marchés & énarrhemens de  
grains précédemment faits.

La Déclaration du 9 Avril  
1723 ajoute de nouvelles pré-  
cautions à la précédente, & an-  
nonce les mêmes défiances con-  
tre la conduite des Marchands.  
« Le Roi étant informé, dit-elle,  
» que la plupart des grains, au  
» lieu d'être portés aux halles &  
» marchés, étoient vendus dans  
» les greniers & magasins des  
» Particuliers; ce qui donnant  
» occasion aux monopoles, cau-  
» soit souvent la disette de cette  
» marchandise, au milieu même  
» des récoltes les plus abondan-

tes : Sa Majesté, pour remédier à ces abus, a ordonné que les bleds, farines & grains ne pourroient être vendus, achetés, ni mesurés, ailleurs que dans les halles & marchés, ou sur les ports, &c. Cette défense, que l'on n'avoit point jugé à propos d'insérer dans la Déclaration de Louis XIV. est prise de l'Ordonnance de Henri III. du 27 Novembre 1577.

On ne peut plus douter, après la lecture de ces Réglemens, qu'il ne regne en France une prévention générale contre ceux qui se mêlent de la marchandise de grains. La voix des Loix s'éleve contre eux avec celle du peuple; on est fermement persuadé qu'on ne peut prendre contre eux trop de précautions; & la crainte du monopole a enfanté ces Ordonnances rigoureuses,

qui n'annoncent que des formalités, des restrictions & des peines. Cette crainte est-elle fondée? Et n'est-ce pas plutôt de la contrainte & des entraves que nous donnons à ce commerce, que naissent les désordres qui nous allarment avec raison?

Le premier moyen, & le plus efficace pour prévenir les trop grandes chertés ou les disettes, est de favoriser l'Agriculture. Elle est l'aliment des hommes & des arts, & la base la plus solide de toutes les opérations du Gouvernement.

Le second est d'avoir des magasins, où nous puissions toujours trouver à propos, ce que l'inconstance des saisons refuse quelquefois aux travaux les plus pénibles. Notre Police s'y oppose, en défendant les amas de grains, & il ne faut les at-

22. *Essai sur la Police*  
tendre d'aucune Loi prohibitive;  
dont l'effet forcé est toujours in-  
suffisant. Les besoins & l'intérêt  
gouvernent l'Univers ; unissez  
ces ressorts ; & les hommes, par  
un instinct naturel, se porte-  
ront de concert vers les objets  
de leurs besoins & de leur cu-  
pidité.

---

### M A G A S I N S.

**L**A premiere idée qui se pré-  
sente, comme la plus simple &  
la plus naturelle, est de former  
des greniers publics. Nous en  
voyons dans quelques villes bien  
policées; & nous avons entendu  
parler tant de fois de ces maga-  
sins immenses de l'Empire Ro-  
main, dont l'Histoire nous est si  
familiere, que nous n'imaginons

*générale des Grains.* 23  
point de moyens plus assurés  
pour la subsistance des peuples.  
Mais si nous faisons attention ;  
que dans toutes les Histoires qui  
font mention de greniers pu-  
blics, on y voit souvent les di-  
settes & les troubles qu'elles ex-  
citent ; & que l'on ne trouve  
point ces mêmes événemens  
dans celles qui ne parlent point  
d'approvisionnement publics ;  
nous serons peut-être persuadés,  
que la crainte de manquer de  
grains, & les précautions qui en  
résultent, entraînent dans l'é-  
cueil que l'on veut éviter.

Nous apprenons dans la vie  
de Coriolan, (a) que les bleds  
envoyés à Rome par Gelon tiran  
de Siracuse, furent un présent  
fatal, & l'origine des dissensions

---

(a) *Plut. in Coriol. Tit. Liv. l. 2.*

24 *Essai sur la Police*  
qui ne cessent d'agiter la République, & qui l'obligent à avoir des magasins.

Sparte & Athenes au contraire, dans un petit canton de la Grèce, nourrissoient une multitude infinie d'Esclaves & de Citoyens, sans aucuns greniers publics. Leurs Législateurs crurent qu'il suffisoit, pour entretenir l'abondance, de bannir l'oisiveté, & de la punir; (a) & l'on ne voit point que les disettes ayent causé chez eux aucuns troubles. Le peuple d'Israël ne paroît avoir eu aucune inquiétude sur ses provisions; cependant renfermé dans une petite région peu fertile, il étoit la Nation la plus nombreuse de la terre. L'Agriculture

(a) *Plut. in Dracone leg. 3. & in Solone leg. 4. 5. & 7.*

*générale des Grains.* 25

Y étoit en recommandation, & Dieu ne lui avoit promis que d'abondantes moissons (a) pour récompense de ses travaux & de son obéissance.

Si nous regardons ce qui se pratique à présent en Europe, nous verrons que les États qui n'ont point de Loix, ou qui en ont de contraires aux nôtres, pour pourvoir aux besoins des peuples, sont toujours les mieux approvisionnés. Les magasins publics, & toutes les précautions alimentaires, ne sont donc pas aussi utiles qu'on le pense. Il seroit plutôt à souhaiter qu'un grand nombre de Particuliers pussent faire un grand nombre de petits magasins, & que les

(a) *Deuter. Cap. 7. v. 17. 12. 13. 14. Cap. 8. v. 7. 8. 9. 10. 11. Cap. 11. v. 12. 13. 14. 15.*



*Essai sur la Police*  
Réglemens fussent favorables à leurs entreprises.

L'on a proposé bien des fois de faire des magasins publics ; mais il y a tant d'inconvéniens dans cet établissement, qu'il n'est point surprenant qu'on n'ait point encore pris ce parti. Si l'on considère l'immensité de la dépense pour la construction des bâtimens, l'achat des grains, leur garde & leur entretien ; on avouera qu'il n'est pas possible qu'aucun Ministre consente à cette entreprise. Plus il sera éclairé, plus il envisagera de difficultés dans l'exécution, & de risques dans la manutention. Que l'on suppose les frais de constructions, ceux d'achats, ceux de régie, tant des Supérieurs, que des Commis, Gardiens & Domestiques, les déchets naturels des grains, les pertes imprévûes oc-

casionnées par la négligence, l'ignorance, ou la malice ; & l'on conviendra, qu'à quelque bas prix que l'on fit ces provisions, elles reviendroient en peu de tems à des prix excessifs, & que l'on coureroit souvent les risques d'avoir des blés fort chers, & de mauvaise qualité.

Il ne seroit ni plus prudent, ni plus utile, de charger une Compagnie de former des magasins dans le Royaume. Quand même elle seroit composée de Citoyens les plus entendus & les mieux intentionnés ; ils ne pourroient se livrer à cette entreprise, sans avoir l'intention d'y trouver la récompense de leurs peines ; & l'économie marchande n'est pas toujours la qualité essentielle des entrepreneurs. Ainsi l'on tomberoit encore dans les mêmes inconvéniens, de payer

l'intérêt de grosses avances, de multiplier les frais, & d'avoir souvent des grains, dont le public auroit lieu de se plaindre; ce qui est inévitable, dans des achats un peu considérables.

D'ailleurs, pour peu que l'on y fasse attention, l'on sentira aisément, que ces deux sortes de moyens sont, sans que l'on s'en doute, le véritable monopole; à qui l'on ne donne point ce nom, parce qu'il est autorisé, & qu'on ne le fait qu'avec de bonnes intentions. Car le monopole n'est autre chose, que de s'emparer seul d'une marchandise, pour la revendre. Et quoique dans le cas présent, on n'achète des grains, que dans la vue de soulager le peuple, l'effet est ce pendant le même; que si l'on agissoit par d'autres motifs. En effet, que l'on fasse des les

vées de grains dans quelque tems que ce soit pour le compte de l'Etat, ou pour celui d'un Entrepreneur; il est impossible que le public n'en soit bientôt informé, & que le prix n'en hausse considérablement, quelques précautions que l'on puisse prendre: ce qui n'arrive pas, quand ce sont des Marchands particuliers qui achètent imperceptiblement, en petites quantités, & sans éclat. Si pour prévenir le surhaussement que peut occasionner une levée de grains un peu considérable, on s'oppose aux achats que pourroient faire quelques Particuliers; c'est nuire au vendeur & au public. Au vendeur, qui est souvent le cultivateur lui-même, parce qu'on le frustré d'un profit naturel & légitime, sur une denrée précieuse que l'on ne doit qu'à ses soins; au pu-

30      *Essai sur la Police*  
blic, parce qu'on le prive du bénéfice de la concurrence, & du choix : car écarter les acheteurs dans un tems, c'est diminuer le nombre des vendeurs dans un autre ; c'est se rendre seul maître des achats & des ventes ; c'est établir un taux forcé à la marchandise ; c'est la rencherir de tous les frais d'une entreprise souvent mal conduite ; c'est se mettre dans le cas de ne pouvoir revendre les grains au public, qu'avec ce surtaux ; & ce surtaux influe sur le prix des marchés, qui auroit souvent baissé, si les bleds eussent été en des mains plus économes.  
Ainsi, de quelque côté que l'on considère les magasins publics, on y verra des inconvéniens sans nombre. C'est de la liberté seule de ce commerce, que l'on doit attendre les maga-

iii

*générale des Grains.* 31  
sins les moins couteux, & les plus utiles à la subsistance des peuples.

---

## L I B E R T E :

L'Opinion est la reine du monde, & la Loi est la mere de l'opinion. Des Réglemens gênans, des prohibitions répétées, des formalités multipliées, jetteront dans l'esprit de toutes sortes de Nations des idées de contrainte & de timidité, qui s'y imprimant de façon, qu'elles influent sur leurs actions & sur leurs pensées : & la diversité que l'on remarque dans les peuples de la même Région, ne vient que de la trempe des Loix, & de l'habitude du Gouvernement, qui leur donne plus ou moins d'es-

B iv

for. Ce sont les coutumes & les usages qui décident des opinions; & de la conduite des sujets; & qui mettent autant de différence entre les façons d'agir & de penser de chaque peuple, que l'éducation en met entre les différentes classes d'une même Ville.

Si nos Réglemens n'avoient jamais défendu les amas de grains, nous penserions naturellement qu'ils sont utiles; & il se trouveroit en France des magasins de bleds en plus grand nombre, & à meilleur compte, qu'en Hollande. Nos Côtes mieux garnies que celles du Nord, de cette denrée qui reste souvent ensevelie dans nos campagnes Méditerranées, auroient établi une branche de commerce considérable, qui auroit multiplié nos Matelots, nos bâtimens, nos richesses; & nos voisins n'auroient

pas si souvent profité d'un bénéfice qui appartient à notre sol. Car tel est l'effet de la liberté du commerce; elle porte dans les pays les moins féconds, les heureuses productions des climats les plus fertiles; elle fait un objet de commerce des denrées les plus nécessaires, & répand sur les peuples les plus industrieux les fruits d'une terre étrangère, qui ne fait pas les recueillir. (a) Ainsi Tyr, Carthage, Athènes, Contrées ingrates, jouissoient cependant avec abondance de toutes les choses nécessaires à la vie; tandis que Rome, maîtresse des Nations, ne subsista jamais que d'un secours précaire & forcé. Elle avoit établi des Loix pour

---

(a) Sic vos non vobis fertis Aratra  
Boves. *Virg.*

34 *Essai sur la Police*  
les bleds ; & au sein de la liberté  
& de la licence , elle ignoroit ,  
que le commerce seul peut rem-  
plir tous nos besoins.

Cette idée de liberté , que l'on  
prétend plus active dans les Ré-  
publiques qu'ailleurs , peut avoir  
les mêmes influences dans les  
Monarchies. Alexandrie ne fut  
pas moins florissante sous les Se-  
leucides , que Tyr sous le Gou-  
vernement Républicain. Rome  
au contraire , qui ne connut ja-  
mais les avantages du commer-  
ce , fut toujours exposée aux mal-  
heurs des disettes , & agitée par  
la crainte de manquer de pain.

Si de nos jours , ainsi que dans  
les tems les plus reculés , la li-  
berté du commerce s'est plutôt  
fixée dans l'Etat Républicain ;  
cet avantage dépend moins de  
la constitution particulière de ce  
Gouvernement , que de la néces-

*générale des Grains.* 35  
sité ; & de la qualité d'un sol peu  
favorable pour les productions ,  
mais facile pour les débouchés.  
Il a été nécessaire que les Ré-  
publiques , peu ambitieuses dans  
leur origine , & situées dans des  
terrains peu féconds , s'appli-  
quassent plus particulièrement  
aux moyens de suppléer par le  
travail & l'industrie , à tout ce  
qui pouvoit leur manquer. Ainsi  
la nature leur a indiqué plutôt  
qu'aux autres peuples , les routes  
d'un commerce indispensable &  
fructueux ; & la nécessité , maî-  
tresse de tous les arts utiles , leur  
a enseigné , qu'elles ne pou-  
voient le soutenir , que par la li-  
berté. Réflexion souvent tardive  
dans une Monarchie opulente ,  
plus volontiers occupée de la  
splendeur de l'Etat , que des ef-  
fets d'un commerce étudié , dont  
elle semble pouvoir se passer.

Mais la liberté du commerce s'allie sans peine à toute sorte de Gouvernement. Elle marchera même d'un pas plus prompt & plus assuré, par-tout où elle trouvera une autorité & une obéissance plus décidées. Naples & Livourne seront aussi florissantes que Gènes & Vénise ; & tous les peuples seront aussi commerçans, & ne seront point exposés à manquer des denrées les plus nécessaires, quand ils adopteront les mêmes principes. Les mouvemens & les vûes de tous les hommes sont les mêmes, par rapport à l'intérêt, quand ils ne sont point gênés.

La Nation, qui la première inventa les prohibitions, rendit un mauvais service au genre-humain ; (a) & la liberté, attachée

---

(a) Les Athéniens défendoient la

à la pluralité des suffrages, ne préserve pas toujours de l'erreur, un Gouvernement où les délibérations sont les plus débattues ; (a) parce que la multiplicité des sentimens ne réunit pas toujours la plus grande quantité de bon sens. La République Romaine ne se conduisoit pas plus sagement par les Comices, que

---

sortie des figues. Ils ne vouloient pas apparemment, que d'autres peuples mangeassent d'aussi bons fruits.

(a) Lorsque l'Angleterre défendit les vins de France, elle se priva de la moitié de son commerce de draps & étoffes de laine. Elle aima mieux payer bien cher de mauvais vins de Portugal, que de boire à meilleur marché de bon vin de France ; ce que quelques Ecrivains Anglois ont déjà observé. C'est cependant une délibération de la Nation entière. Un peuple heureux ne croit jamais se tromper.

que par l'autorité du Sénat.

L'esprit d'examen & de discussion, la raison, la pénétration, les connoissances, brillent dans les Conseils des Rois, comme dans les Assemblées Nationales. Les motifs de décision y sont balancés aussi sagement, quoique moins publiquement, quand le sujet des délibérations est bien connu, bien exposé : & si l'expérience d'un commerce raisonné n'y a pas toujours porté la lumière la plus éclatante, nous pouvons cependant nous féliciter des progrès de notre industrie dans tous les genres. Nous les devons à des Ministres & à un Conseil éclairés; & nous avons peut-être peu de pas à faire, dans la carrière d'un commerce plus utile & plus étendu. Un nouveau jour se leve, les rayons paroissent; on s'éclaire, on s'inf-

truit : nos Magistrats aiment & cherchent le bien public; & notre auguste Monarque ne demande qu'à répandre la lumière & ses bienfaits sur un peuple qu'il chérit.

Nous convenons d'un grand principe, c'est que la liberté est l'ame du commerce; cependant nous croyons devoir la borner quelquefois, & sur-tout pour le commerce des bleds, que nous rétrécissons le plus qu'il est possible. Nous ne voyons pas que ce même commerce enrichit nos voisins; & que la liberté, non-seulement approvisionne les territoires les plus ingrats, mais les met en état de fournir des grains aux Nations qui en recueillent. Regardons en effet autour de nous, nous verrons partout régner la liberté des grains, excepté peut-être en Espagne &

40 *Essai sur la Police*  
en France. C'est cette liberté ;  
qui alimente de grains étrangers  
la Provence, Gènes & les Côtes  
d'Italie. C'est elle, qui les porte  
dans les stériles montagnes de  
la Suisse. C'est elle, qui s'oppo-  
sant aux barrières que semblent  
former tant de Souverains, les  
répand également dans toute la  
Germanie. C'est elle qui les en-  
tasse à Dantzick, à Stetin, à Ham-  
bourg, & qui les entretient dans  
les humides Contrées de la Hol-  
lande. C'est elle, qui défriche  
l'Angleterre, & change ses ter-  
res incultes en fertiles guérets.  
C'est le manque de liberté, qui  
desseche l'Espagne, & qui ama-  
grit quelquefois la France. Quand  
jouirons-nous de cette liberté  
bienfaisante, pour donner un  
nouvel aiguillon à notre culture,  
une valeur plus réelle à nos ter-  
res, & une émulation à nos Cis

*générale des Grains.* 41  
toyens, qui les engage à devenir  
eux-mêmes les pourvoyeurs de  
leurs besoins?

---

### MARCHANDS.

CHACQUE profession devient  
plus ou moins utile & honnête ;  
à proportion de la faveur ou du  
mépris qui se répand sur elle.  
Celles qui n'ont pas besoin de  
distinctions pour être recher-  
chées, s'élevent d'elles-mêmes  
par l'espoir du gain, pourvû que  
la Loi les mette en sûreté, & ne  
les rende point odieuses. C'est  
elle, qui dirige les sentimens &  
les occupations des sujets.

Nos Loix alimentaires parlent  
de Marchands de grains de pro-  
fession, & ne cessent d'invectiver  
contre ceux qui font des amas



42 *Essai sur la Police*  
de bleds. Elles ont entrevû, que ceux qu'elles nomment Marchands, pouvoient être utiles; mais elles ont craint que tous les Marchands ne le fussent pas également. Elles ont pensé, que les uns faisoient un commerce ouvert, & les autres un commerce clandestin & nuisible. Elles ont tâché d'établir des distinctions entre tous ceux qui pouvoient se mêler de la marchandise de grains. Foible menace, que le préjugé & la crainte (a) peuvent seuls entrevoir: car tous ceux qui achètent & qui vendent des grains, paroissent agir dans les mêmes vues; & il est bien difficile d'appercevoir des différen-

---

(a) Merus in deteriora semper inclinatus interpres est. *Tit. Liv. l. 27. sec. 44.*

*générale des Grains.* 43  
ces entre le Marchand de grain de profession, le Marchand de grains par hazard, en gros ou en détail; le Regratier, le Commissionnaire, l'Avare, l'Usurier & le Monopoleur. Tous se conduisent par les mêmes principes; ils ont tous envie de gagner, & ne veulent pas perdre. Rendez-leur à tous la liberté du commerce, & ils seront tous Marchands de grains. Poursuivre ceux que la Loi indique par un nom odieux; c'est les obliger de se cacher, dans un tems où ils seroient le plus nécessaires.

S'il est de l'intérêt public d'avoir des magasins de bled, il n'est pas moins essentiel d'avoir des gens versés dans ce commerce; l'un ne peut exister sans l'autre; & quand nous verrons naître des Marchands, nous verrons des magasins se former d'eux-mêmes.

C'est de la liberté seule du commerce, que l'on peut attendre ces avantages si desirables. Elle suffit à nos voisins, pour les préserver de la disette : pourquoi n'auroit-elle pas en France les mêmes effets? Sommes-nous plus avares, plus usuriers qu'eux? L'intérêt regne également chez toutes les Nations : mais nous avons un préjugé plus que les autres; une Police différente, & des Réglemens particuliers pour les bleds, que nous aurions honte d'adopter pour tout autre commerce, parce que nous pensons que cette denrée n'en doit point être un objet : comme si le commerce le plus nécessaire devoit être traité avec plus de rigueur que les autres. Tout le monde convient cependant, que la liberté est l'ame & le soutien du commerce, & que la concu-

rence est le seul moyen d'établir le prix de toute marchandise au taux le plus avantageux au public.

En conséquence de ces principes, si les Réglemens exigent quelques formalités des Marchands de toute espece; c'est moins pour l'utilité du commerce, ou du public, que pour satisfaire aux charges des Communautés. Mais l'Etat n'entreprend point de régler le trafic particulier; il ne donne exclusion à personne; il ne défend point à un Négociant ce qu'il permet à un autre; il ne limite point le tems des achats & des ventes; il n'empêche point le transport des marchandises de Ville à Ville, ni de Province à Province; il ne le permet pas exclusivement à quelques Particuliers. C'est la liberté, qui apporte l'abondance, en faisant circuler les denrées & les

46 *Essai sur la Police*  
marchandises; & c'est la concurrence, qui maintient le prix de toutes choses dans un juste équilibre.

Personne ne taxe les Marchands d'avarice, d'usure, & de gains illicites. On fait qu'ils doivent gagner, & qu'ils ne peuvent se conduire que par des motifs d'intérêt. Pourquoi penser différemment du commerce des grains? Pourquoi suivre d'autres principes? Si l'on veut regarder d'un autre œil le commerce des grains, ce ne doit être que pour le favoriser, le soulager, l'encourager plus qu'aucun autre. Nous avons senti de tout tems, qu'il ne pouvoit porter aucun droit; (a) quand senti-

---

(a) En 1382. sous Charles VI. Il fut mis un droit d'Ayde sur le pain; excepté Paris, & quelques Villes, où

*générale des Grains.* 47  
rons-nous qu'il ne peut supporter aucunes entraves?

Si le commerce des bleds étoit toujours libre; s'il étoit permis à tout le monde d'en acheter sans aucune formalité; s'il ne falloit pas de permission particulière, pour les faire passer d'une Province à l'autre; si l'on pouvoit même les exporter dans le tems d'une abondance superflue, sans attendre l'autorité du Ministère; s'il n'y avoit jamais de défenses d'en faire sortir, que lorsqu'ils monteroient à un prix à charge au public; il n'est pas douteux qu'il se formeroit dans le Royaume des magasins, qui ne couteroient rien à l'Etat. On s'adon-

---

les Boulangers payoient le droit sur la farine. *Tom. 7. des Ordonn. pag. 746. & 748.*

48 *Essai sur la Police*  
neroit à ce négoce, sans crainte  
& sans méfiance, parce que la  
Loi les protégeroit, & qu'il se-  
roit aisé de se livrer à cette pro-  
fession, qui ne demande que des  
fonds & de l'attention.

« Mais ces Marchands, dira-  
» t-on, seront plus nuisibles qu'u-  
» tiles : ils acheteront tous les  
» grains ; & lorsqu'ils en seront  
» les maîtres, ils agiront de con-  
» cert, pour les renchérir & les  
» survendre. Il vaut mieux que  
» les bleds restent chez les La-  
» boureurs, pour les trouver au  
» besoin ; & c'est dans cette vûe,  
» que nos Ordonnances ont été  
» faites. »

1°. Dans ces années heureu-  
ses où les saisons favorisent nos  
travaux, tout cultivateur ne se  
trouve point en état de garder  
toute sa récolte. Il n'en faut que  
deux ou trois bonnes au plus ai-  
sés,

*générale des Grains.* 49  
sés, pour les faire gémir sous le  
poids de l'abondance. Alors ils  
dissipent, ou laissent gâter un bien  
qui leur est à charge ; & si des  
gens plus riches ne les débarras-  
sent de leur superflu, une partie  
des terres reste en friche, ou est  
mal cultivée. Plus il y aura de  
Marchands, plus les Labou-  
reurs trouveront de prompts se-  
cours.

2°. Les Marchands n'empê-  
cheront pas que les Laboueurs  
ne gardent chez eux, suivant  
leurs moyens, toute la quantité  
de grains qu'ils ne seront pas  
pressés de vendre. Ainsi, en cas  
de besoin, on trouvera dans les  
fermes tout le grain qu'il est pos-  
sible d'y conserver ; & chez les  
Marchands, tout celui qui cou-  
roit risque de se perdre chez le  
cultivateur. C'est le moyen de  
mettre en sûreté l'abondance.

50 *Essai sur la Police*  
& d'empêcher qu'elle ne soit  
préjudiciable.

3°. Nous avons ci-devant par-  
lé des inconvéniens qui résulte-  
roient d'une entreprise générale,  
& des dépenses énormes, dans  
lesquelles l'Etat s'engageroit,  
s'il vouloit déposer les grains su-  
perflus dans des greniers publics.  
Le peu d'économie, la régie mal  
entendue ou infidelle, la gêne  
sur ce commerce, établiront tou-  
jours des bleds à un prix trop  
haut, pour que le public n'ait  
pas lieu de s'en plaindre. Il n'y  
a que ceux qui ont un intérêt  
personnel à la conservation des  
grains, qui puissent les bien gou-  
verner, & en tirer le meilleur  
parti. Un Commis, un Régis-  
seur, n'y veillent point avec la  
même attention. L'œil du maî-  
tre est un argus.

4°. Les Marchands ne ren-

*générale des Grains.* 51  
chériront point les grains par un  
concert frauduleux, comme on  
l'imagine. Cela peut arriver seu-  
lement, quand un petit nombre  
de gens se sont emparés de la  
marchandise : mais quand les  
Ordonnances ne mettront plus  
d'obstacles à un plus grand nom-  
bre de Marchands, ils se multi-  
plieront ; & leurs intérêts seront  
si différens, & si divisés, que  
l'activité, la jalousie, l'amour du  
gain, la crainte de perdre, régleront  
seuls leurs démarches ; ainsi  
qu'il arrive dans tous les com-  
merces que l'Etat autorise & pro-  
tege.

5°. Cette méthode de laisser  
agir l'émulation & la concou-  
rence, a par-tout de bons effets.  
Pourquoi douter de son effica-  
cité sur le bled, qui est la den-  
rée la plus nécessaire, & qui doit  
être la plus circulante ? Faut-il

32 *Essai sur la Police*  
en retarder la marche, & que les Loix s'obstinent à la rendre immobile, quand elle devroit voler, pour ainsi dire, au devant des peuples? C'est cette activité, qui engagera les Marchands à en faire passer promptement où ils seront chers, & à ne les tirer que du canton où ils seront à vil prix. Double avantage, qui soulage celui qui a faim, & celui qu'accable l'abondance. C'est du Marchand libre, qu'on doit l'attendre; & non du cultivateur, qui ne peut s'occuper de ce soin; & qu'il est d'ailleurs important de ne point détourner de son travail journalier.

6°. Si les Marchands sont renchérir les bleds dans quelques Provinces, ils les feront diminuer dans d'autres; & prévientront l'avilissement de leurs prix, aussi préjudiciable à l'Etat & au

*générale des Grains.* 33  
peuple, que la plus mauvaise récolte.

Enfin si ces Marchands profitent de l'abondance de nos récoltes, en les faisant passer à propos à l'étranger, ils enrichiront le Royaume; & ils sauront aussi dans les tems de calamité en faire entrer par les voies les plus sûres, & les moins coûteuses, parce qu'ils seront plus au fait de ce commerce.

La rigueur de la Loi nous prive de tous ces avantages. Nous n'avons ni Marchands, ni magasins. Ce sont les étrangers qui achètent nos grains, quand ils sont à vil prix; ce sont les étrangers qui nous les revendent, quand ils sont chers. C'est ce qui nous est souvent arrivé, & ce que nous pourrions éviter, si loin de restreindre le commerce des grains aux Marchands de

54 *Essai sur la Police*  
profession seulement, nous le  
permettions à tout le monde in-  
distinctement, Laboureurs, Gen-  
tlishommes, Financiers & au-  
tres. Il importe au bien public  
d'avoir des Marchands riches,  
en état de faire des magasins,  
de répandre l'argent chez le cul-  
tivateur, & de soutenir les frais  
de garde. Ce n'est pas des petits  
Marchands ordinaires, que l'on  
doit attendre de grands secours;  
mais de ceux qui peuvent faire  
de grosses avances. Il en faut de  
toute espece, pour entretenir la  
concurrence. Nos Loix nous  
obligent à penser différemment.  
Il seroit cependant à souhaiter  
pour le bien public, qu'il se for-  
mât plusieurs magasins de bled  
dans l'Etat; afin de trouver au  
besoin ces amas, que la Police  
a toujours cherchés inutilement.  
Nous n'en manquerois point;

*générale des Grains.* 55  
& plusieurs personnes s'applique-  
roient à conserver les grains, s'il  
étoit aussi honnête d'employer  
son argent à cette marchandise,  
qu'à toute autre; & elle auroit  
bientôt la préférence, s'il ne fal-  
loit ni formalités, ni frais de ré-  
ception. Eh! quelle profession  
plus utile, que celle qui pour-  
voit aux besoins & à l'aliment  
des peuples? Nous craignons  
que nos sujets ne s'enrichissent  
du commerce de nos produc-  
tions; nous regardons ces profits  
comme illicites; & nous n'ap-  
préhendons pas de payer à l'é-  
tranger les frais de garde, de  
transport, & l'intérêt usuraire de  
ses avances: ainsi nous ne savons  
ni nous parer de la disette, ni  
profiter de l'abondance.

**A B O N D A N C E.**

**L**orsque nos fertiles campagnes étalent la richesse de nos moissons, & qu'une saison favorable annonce la joie & l'abondance; nous pourrions nous féliciter de ces heureux présens, si nous savions les mettre à profit. Souvent le Laboureur en gémit en secret: il prévoit qu'il va languir au milieu des biens qu'il recueille; & qu'ils ne satisferont point à ses besoins, s'il n'en a un débit avantageux. Le bas prix des marchés voisins l'allarme: il n'a pas le moyen de mettre ses denrées en réserve; & la vente ne lui fournit pas de quoi se dédommager des frais de sa culture, payer sa ferme, ses im-

pôts, & faire l'avance d'une nouvelle récolte. Il se degoûte alors d'une profession pénible qui le ruine. Il cesse de cultiver, ou il cultive mal. C'est à quoi se trouve souvent réduit le petit Laboureur, dont le travail est quelquefois plus heureux que celui du plus riche, parce qu'il est mieux suivi.

Le cultivateur plus aisé soutient quelque tems cette abondance; mais il souhaite des récoltes moins fécondes; & si la terre lui prodigue ses bienfaits pendant plusieurs années, il cesse de regarder comme précieux un bien qui ne répond plus à ses espérances. Il prodigue ses grains aux engrais; il les laisse gâter, parce qu'il ne peut plus faire les frais de leur entretien. Il dénature quelquefois ses terres; il ne donne ses soins qu'aux meilleu-



38 *Essai sur la Police*  
res, & néglige les autres. C'est ainsi que les cultivateurs sont souvent accablés sous le poids de l'abondance même, faute de pouvoir se débarrasser d'un superflu nuisible. Qu'il seroit heureux alors pour eux, & pour l'Etat, de trouver dans des Marchands habituels les ressources que ne présentent plus les marchés voisins! La disette ne marcheroit plus après la fécondité, & la cherté ne suivroit pas le bas prix des grains.

Quand même l'Histoire ne nous apprendroit pas, que les plus grandes chertés ne sont venues qu'après les années les plus abondantes; la réflexion seule nous en feroit sentir la raison. On ne pourvoit point à la conservation des grains; la Loi s'oppose aux amas de bleds, & les condamne: de-là il arrive néces-

*générale des Grains.* 39  
fairement, qu'il y a moins de terres enfemencées après une bonne récolte, qu'après une mauvaise. (a) Celle-ci anime le cultivateur, l'autre le décourage. L'abondance avilit les grains; c'est le précurseur ordinaire de la disette.

Ainsi pensoit le Conseil en 1709. On lit dans la Déclaration de Louis XIV. du 27. Avril de cette même année, qu'une longue suite de récoltes abondantes avoit fait descendre les bleds à un si bas prix, que les Laboureurs se plaignoient de la trop grande quantité de grains, dont ils étoient embarrassés. C'est ainsi qu'une cherté excessive succede

---

(a) Nemo enim sanus debet velle impensam ac sumptum facere in culturam, si videt non posse refici. *Varo, de Re Rusti. L. 1. c. 2. sect. 8.*

60 *Essai sur la Police*  
en un moment à une abondance  
onéreuse, par le relâchement du  
cultivateur.

Comme il n'est que trop or-  
dinaire de trouver des personnes  
qui doutent que le Laboureur se  
néglige dans l'abondance, l'on a  
peine à imaginer qu'elle puisse  
être nuisible, & que le bas prix  
des grains soit un mal réel. Exa-  
minons une ferme à vingt lieues  
autour de Paris.

M. Duhamel a calculé, (a)  
qu'une ferme de trois cens ar-  
pens, cultivée à l'ordinaire, pro-  
duit communément 500 septiers  
de bled, & autant d'avoine; &  
qu'elle coûte pour les labours,

---

(a) Chap. 21. de la Culture des  
terres. Il seroit aisé de faire un autre  
calcul des dépenses de la même ferme,  
qui confirmeroit cette supputation par  
un plus grand détail.

*générale des Grains.* 61  
semences, & frais de moisson,  
5000 livres. Si le septier se vend  
12 livres, le Fermier tirera 6000  
livres de ses bleds, & de son  
avoine 2000 livres; parce que la  
mesure de l'avoine est double,  
& se vend un tiers moins que le  
froment. Ainsi il ne reste au Fer-  
mier, que 3000 liv. pour payer  
ses impôts, fermages, & frais  
domestiques; ce qui n'est pas suf-  
fisant. Il faut donc nécessaire-  
ment, qu'un Laboureur peu opu-  
lent épargne sur la culture sui-  
vante, dont il peut à peine faire  
les avances, quoiqu'il ait vendu  
tous ses grains; ce qui le réduit  
à ne donner que de foibles la-  
bours, ou à laisser les terres trop  
fortes, qui demandent de forts  
attelages.

Si le bled tombe encore à plus  
bas prix que nous l'avons suppo-  
sé, ce qui arrive dans une suite

de bonnes récoltes; le Fermier est encore obligé de diminuer son domestique & ses attelages: il a plus de profit à engraisser des volailles avec son bled, qu'à soutenir le même train de charue. Ainsi il en met bas une partie, & ses terres produisent moins. Si cela arrive dans plusieurs Provinces à la fois, il n'est pas difficile d'imaginer comment l'abondance engendre la disette par le bas prix des grains; & pourquoi l'on en trouve moins après plusieurs bonnes années. *Inopem me copia fecit.*




---

### D I S E T T E.

L'On ne fauroit donner trop de louanges à l'attention & à la bonté du Gouvernement. Il veille sans cesse à la conservation des sujets. On le voit sur les premières apparences de cherté, prendre toutes sortes de précautions, pour assurer la subsistance des Provinces qui manquent, & surtout de la Capitale. Il fait souvent venir du dehors à grands frais, ce que la moisson semble nous avoir refusé dans des années peu favorables. C'est effectivement le seul remède à une vraie disette. Mais ces soins pressés du Ministère font souvent penser, que le mal est plus grand qu'il ne l'est en effet. La méfiance

l'augmente, & ces attentions ne sont pas toujours couronnées d'un heureux succès.

Toute opération publique sur les bleds est délicate, dispendieuse, souvent même dangereuse. Le peuple confirmé dans ses préjugés par les motifs & les formalités des Ordonnances, ne voit point tranquillement un transport de grains fait avec appareil. Il est vrai que dans les tems de guerre, les convois l'étonnent moins; il en sent le motif: mais en tems de paix, ils l'effrayent toujours. Il se plaint, ou que l'on épuise la Province par de mauvaises manoeuvres; ou que les bleds étrangers sont trop chers, & de mauvaise qualité.

Il n'est pas possible en effet, qu'il ne se rencontre bien des inconvéniens dans les achats pour le compte de l'Etat. Quand mé-

me ils seroient faits avec toute la fidélité imaginable, on ne peut y apporter la même économie & le même soin que des Négocians, qui n'auroient en vûe que leur intérêt personnel; d'où il s'ensuit un surtaux indispensable, qui est payé par le prince, ou par le peuple. D'ailleurs, lorsque le bruit se répand que l'Etat a acheté des grains, aucun Commerçant ne se hasarde d'en faire venir; il craint avec raison de n'y pas trouver son compte. Il tourne ailleurs ses fonds; & le public est privé du bénéfice de la concurrence, qui seul pourroit établir le prix le moins onéreux. Dans ces occurrences, où tout se passe avec précipitation, & même avec crainte, l'Etat ne peut savoir quelles doivent être les bornes de ses achats. S'il en fait trop peu, son objet n'est point rem-

66 *Essai sur la Police*  
pli; & dans l'intervalle d'un achat à l'autre, on court risque de sentir toute l'horreur de la disette. S'il en fait trop, les bleds se gâtent, excitent des murmures, & tombent en pure perte pour l'Etat. (a)

Si le Ministère dans ces occasions laissoit agir le commerce, & que l'on fût assuré que l'on peut s'y livrer sans risques & sans formalités; les importations de bled se succédroient à proportion des besoins. Cherté foisonne, dit le Proverbe; & c'est douter de l'avidité des hommes pour le gain, que de craindre qu'ils ne conduisent pas la denrée partout où ils la vendront avanta-

---

(a) Voyez le tom. 2. du Traité de la Police. Dépôt du Louvre, où une partie des bleds se trouva gâtée.

*générale des Grains.* 67  
geusement. Il est bon de porter promptement des grains à ceux qui ont faim; ils les achètent sans marchander. (a) La concurrence, ce principe le plus actif & le plus étendu du commerce, fera baisser le prix insensiblement; & le bled ne cessera d'aborder dans un canton, que quand il n'offrira

---

(a) Cassiodore, Ministre de Théodoric Roi d'Italie, rapporte, qu'y ayant en France une disette l'an 524; ce Prince donna ses ordres, pour y envoyer des bleds promptement, parce qu'ils y seroient vendus très cher. Et il ajoute, qu'il est bon de mener du grain à ceux qui ont faim, parce qu'ils l'achètent sans marchander; au lieu que ceux qui sont rassasiés, chicanent sur le prix.

Ad saturatos cum mercibus ire certamen est. Suo autem pretium poscit arbitrio qui victualia potest ferre jejunis. *Cass. Variarum, L. 4. Ep. 5.*

plus de bénéfice au Commerçant; & ce tems fera le terme de l'abondance, plus sûrement & plus promptement ramenée par l'appas du gain, que par les opérations forcées du Gouvernement.

L'on a vû plusieurs fois des Magistrats zélés & entendus se courir promptement les Provinces & la Capitale, en se servant de Marchands forains qui arrivent successivement, & sans appareil. La descente de quelques bateaux inconnus dans nos Ports, l'approche de quelques bâtimens étrangers sur nos Côtes, dissipent toute crainte, & font baisser les prix sans effort. Heureux effet de la concurrence & de la liberté, qui contiennent les Marchands dans de justes bornes, plus sûrement que la Loi la plus sévère, & que la Police la mieux

compassée. Elle n'a jamais mieux réussi dans ses opérations sur les grains, qu'en excitant l'émulation, & en donnant toutes les facilités & sûretés nécessaires aux Marchands de toute espee, sans s'entremettre dans les achats ni dans les ventes. Il y a eu de tout tems une espee d'antipathie, entre les Marchands habituels & les forains. La rivalité les divise, & empêche un concert frauduleux. Ils cherchent le débit aux dépens les uns des autres; & cette jalousie est toujours plus avantageuse au public, que les achats les mieux médités.

Un Commissionnaire zélé, entendu, intégre, se transporte dans le canton où ses ordres & sa bonne volonté le conduisent. Il en ignore les détails. Il achete des grains au prix courant, souvent sans distinction de qualités:

70 *Essai sur la Police*  
il est rare qu'il ne les fasse bien-  
tôt renchérir, & qu'il n'excite  
des murmures, des soulevemens  
souvent dangereux. Il force les  
voitures, pour les faire passer  
promptement où la nécessité le  
demande. Que s'enfuit-il de cette  
opération? Que le Commission-  
naire n'ayant d'autre but, que de  
faire une emplette, a pris indis-  
tinctement tout ce qui s'est pré-  
senté; qu'il a parcouru une Pro-  
vince avec plus de zèle que de  
réflexion sur les achats, & sur les  
frais; qu'il a payé le médiocre  
comme le bon; que la précipi-  
tation a renchéri voitures &  
grains; qu'il faut les vendre de  
même sans distinction, ou que  
l'Etat y perde; que ces grains  
font au prix le plus cher, sans  
être les meilleurs, ni les mieux  
conditionnés; le prix & les qua-  
lités étant indifférens à celui qui

*générale des Grains.* 71  
ne court aucun risque d'y per-  
dre. Et lorsque le Gouverne-  
ment procure au peuple affamé  
une subsistance nécessaire, il mur-  
mure, il crie; parce qu'il n'a pas  
la liberté de marchander, ni de  
choisir, & qu'il faut passer par les  
mains du Pourvoyeur public. (a)

Le Marchand au contraire,  
guidé par le seul espoir du gain,  
a intérêt de n'acheter que dans  
les endroits où la marchandise  
est la moins chère. Si elle hausse  
trop dans le pays où il commence  
ses achats, il va les achever dans  
un autre. Il marchande, il choi-  
sit, il fait ses transports à propos,  
& avec la plus grande économie.  
Il y est même nécessité, si la con-

---

(a) Voyez tom. 2. du Traité de la  
Police sur les disettes, depuis la page  
329. jusqu'à 420.

currence s'en mêle, parce que la perte tomberoit entierement sur lui. Ainsi plusieurs Marchands qui se dispersent, operent plus surement qu'un seul Commissionnaire, à qui son ardeur ou sa mal-adresse ne peuvent faire aucun tort. C'est ainsi que les prix peuvent se mettre de niveau sans aucun effort, & que l'équilibre des grains s'établit de lui-même par des acheteurs épars, que le seul appas du bénéfice fait concourir au bien général. La liberté bien établie, & l'habitude des Marchands encouragée, diminueront plus promptement & plus surement la misère & la cherté dans les tems les plus difficiles.

Il n'est que trop ordinaire dans ces tems malheureux, d'entendre crier contre les usuriers qui cachent les grains, & qui les renchérissent:

renchérissent: mais où sont-ils ces ennemis du bien public? Peut-on faire un magasin, ou si l'on veut un amas de bleds, sans que tout le canton en soit informé? Le peuple n'a-t-il pas intérêt de les découvrir, & de les indiquer? Ne fait-on pas en tout tems, dans quelle grange, dans quel grenier, on peut trouver des grains? Et si la Loi n'intimidoit pas le Propriétaire; si le commerce en étoit libre, & regardé comme licite; quelle raison auroit-on de les cacher?

Mais une preuve qu'il y a peu de prévaricateurs; c'est-à-dire, qu'il n'y a point de Marchands ou de conservateurs de grains; & que le monopole est une terreur panique: c'est que la Marre, cet exact Compileur de la Police, ce rigide observateur des Réglemens, qui ne cesse de dé-



74 *Essai sur la Police*  
clamer contre les usuriers, & de louer la sévérité des Ordonnances, ne rapporte cependant que très-peu de condamnations contre les contrevenans dans les disettes de 1662, 1693, 1699 & 1709. Il détaille cependant toutes les perquisitions de grains, faites dans ces années malheureuses (a)

Il fut commis lui-même en 1699 & 1709, pour visiter les cantons qui pouvoient fournir à la Capitale; & il ne trouva en 1699, que trois prétendus usuriers, suivant les procès-verbaux qu'il rapporte. Malgré son zèle & son exactitude, il ne fit pas saisir vingt-cinq muids de bled.

---

(a) Tom. 2. de la Police, depuis la pag. 339. jusqu'à 421. & dans le supplément à la fin du même Tome.

*générale des Grains.* 75

Cette quantité pouvoit-elle causer la cherté ou la disette?

Il détaille aussi toutes les précautions qu'il prit en 1709, pour faire conduire à Paris des bleds de la Champagne, de la Lorraine, & de l'Alsace même; & l'on voit, que les mesures qu'il prit avec les Marchands, furent plus salutaires que la rigueur des Ordonnances. Leur émulation fit descendre à Paris les bleds nécessaires; & quand ils furent certains des payemens, ils amenèrent ceux que la méfiance avoit fait resserrer. La Loi est donc vicieuse ou inutile, si toutes les précautions que l'on prend pour son exécution, ne procurent pas les secours qu'elle fait espérer; ou si la malice des hommes trouve le moyen de l'é luder. On ose même avancer, qu'elle est nuisible, & contraire

76 *Essai sur la Police*  
à l'abondance des denrées, qui  
n'est jamais mieux entretenue  
que par la liberté. Plusieurs cho-  
ses ne vont bien, que parce  
qu'elles ont échappé à la vigi-  
lance des Loix. Celles qui tou-  
chent aux besoins, ne sauroient  
être trop simples. Elles ne doi-  
vent s'empresseur qu'à lever les  
obstacles, & entretenir la con-  
currence. C'est elle, qui soutient  
l'abondance, & qui prévient les  
trop grandes chertés; & c'est le  
moyen le plus sûr de mettre plus  
d'égalité dans le sort des diffé-  
rentes Provinces & des mêmes  
sujets. Le concours de plusieurs  
Marchands, la liberté & la su-  
reté du commerce, sont donc,  
après la culture, le meilleur re-  
mede contre les disettes.

---

*P E R M I S S I O N S.*

**L**E plus grand obstacle que  
trouve cette liberté si nécessaire  
& si efficace, est l'usage intro-  
duit depuis le commencement  
de ce siècle, des permissions gé-  
nérales ou particulières, (a) ac-  
cordées ou refusées, pour le tran-  
sport des grains. On s'étoit ap-  
perçu, que dans les disettes pré-  
cédentes, les précautions les plus  
recherchées n'avoient pas eu tout  
le succès que l'on s'en étoit pro-

---

(a) On auroit pu supprimer une  
partie de ce paragraphe, depuis l'Arrêt  
du 17 Septembre 1754, qui permet le  
commerce intérieur des grains : mais  
il est nécessaire de ne point perdre de  
vue les motifs de cet Arrêt.

mis : l'on crut prévenir le mal ; en remontant à la source ; & que l'on conserveroit le bled dans les Provinces abondantes, en ne l'en laissant sortir qu'avec permission.

Ce fut sans doute le motif de l'article 7. de la Déclaration du 31 Août 1699, qui s'exprime ainsi. *N'entendons néanmoins assujettir aux permissions ni enregistremens portés par ces Présentes, les Négocians de notre Royaume, & autres, qui voudroient y faire venir des grains étrangers, ni ceux qui voudroient en tems d'abondance en faire sortir, EN VERTU DES PERMISSIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES, QUE NOUS EN AURONS DONNÉES.*

Plus on lira cet article, plus on sentira qu'il implique contradiction. Car par la première par-

tie, les Négocians & autres ne sont assujettis à aucunes permissions, pour faire venir des grains étrangers ; ni ceux qui voudroient en faire sortir en tems d'abondance. Il semble d'abord, que l'on a liberté entière pour l'entrée (quand il y a disette apparemment) & pour la sortie, quand il y a abondance : cependant la fin de ce même article jette sur tout le reste une obscurité impénétrable, en ajoutant, *EN VERTU DES PERMISSIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES, QUE NOUS EN AURONS DONNÉES.* Faut-il se conformer au commencement ou à la fin de l'article ? Est-ce au Conseil, ou aux Commissaires départis dans les Provinces, qu'il faut s'adresser, pour obtenir ces permissions ? Seront-

30 *Essai sur la Police*  
elles accordées ou refusées, pour l'intérieur, dans les tems de disette ou d'abondance ? C'est ce que la Loi n'explique point. Elle parle de permissions générales ou particulières, & laisse dans une indécision propre à former toute sorte de difficultés, en tout tems, & en toute occurrence : & les différentes interprétations dont elle est susceptible, exposeront toujours à des inconvéniens qui ne permettront jamais de profiter des circonstances heureuses, ou de secourir à propos les Provinces qui se trouveront dans la misère. Toute Loi qui n'est point précise, est une fausse lumière, qui ne jette qu'un jour trompeur. Nos anciennes Ordonnances n'étoient point équivoques.

Les Baillis & Sénéchaux s'étoient anciennement arrogés le

*générale des Grains.* 81  
droit (a) de défendre ou de permettre la sortie des grains, & autres denrées, hors de leurs Ressorts ; & de n'en accorder la traite qu'à certains Particuliers, à des conditions aussi avantageu-

(a) Il est fait mention de traittes de grains dans les Capitulaires de Charlemagne, *Tom. 2. col. 424. Edition de Baluse.* Et sous Louis le Debonnaire, année 819. *Ibid. col. 617. & 788.* On n'en trouve plus aucune trace, jusqu'à Charles IV. Et l'Ordonnance de S. Louis donne lieu de croire, qu'un nouveau genre de possession s'établi sous le nom de Fiefs, vers la fin de la seconde Race ; les Seigneurs devenus Propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les Magistrats, soit Militaires, soit Civils, se crurent en droit d'ordonner des grains. Enfin l'autorité Royale raffermie dans la troisieme Race, reprit le dessus.

82 *Essai sur la Police*  
ses pour eux, qu'onéieuses pour  
le public. S. Louis au retour de  
la Terre-Sainte, voulant réparer  
les maux qu'une absence de six  
années avoit faits à son Royau-  
me, publia une Ordonnance au  
mois de Décembre 1254, pour  
la réformation des mœurs; par  
laquelle il prescrivoit entr'autres  
choses, de ne point défendre le  
transport du bled, du vin, & au-  
tres marchandises, hors d'aucun  
Territoire, sans un bon conseil  
non suspect. Il ne défendoit mê-  
me de porter aux Sarrasins des  
vivres & autres choses, sans per-  
mission, que dans le tems où l'on  
étoit en guerre avec eux; & il  
le permettoit en tems de tre-  
ve. (a)

---

(a) Deffensum etiam bladilis (bled)  
vini, vel mercium aliarum non ex-

*générale des Grains.* 83

Ce saint Roi, dans son Or-  
donnance rendue en 1256, pour  
l'utilité du Royaume, renou-  
vella cette même disposition, (a)  
tant il sentoit la nécessité & l'u-

---

traendarum de terrâ, sine causâ ur-  
gente, non faciant; & tunc cum bono  
& maturo Consilio, nec suspecto.....  
Arma tamen deferri Sarracenis prohi-  
bemus, & tam victualia, quam res  
alias, omni tempore, quo Christianis  
guerram habebunt. Inimicis etiam nos-  
tris nihil sine licentiâ nostrâ deferri  
voluimus, nisi tempore quo treugant  
(treve) habebimus cum eisdem. *Re-  
cueil des Ordonnances. Imp. Roy. Tom.  
1. pag. 74.*

(a) *Ibidem, pag. 81. art. 24.* Nous  
deffendons que nuls de nos Officiaux  
ne facent deffenses de porter vin, ne  
bled, ne autres marchandises par notre  
Royaume, ne hors de notre Royaume,  
sans cause nécessaire. *Nota.* C'est une  
ancienne traduction de l'Ordonnance  
Latine.

84 *Essai sur la Police*  
tilité du libre commerce des  
bleds & des denrées.

Charles IV. surnommé le Bel,  
étoit si persuadé de cette vérité,  
que son Ordonnance du 13 Dé-  
cembre 1324, dit formellement,  
que *quiconque voudra par terre*  
*& par yaüe douce, pourra traire*  
*hors du Royaume, toutes fois &*  
*quantes que il lui plaira, vivres*  
*& marchandises; sur ce que pour*  
*cause des deffenses de traire &*  
*mener bleds, vins . . . . hors du*  
*Royaume, ils avoient moult*  
*grands deffauts, & nécessités*  
*de vivres, & de marchandises.* (a)

En 1350, le Roi Jean donna  
la liberté à tous les Habitans du  
Royaume, de porter les bleds  
par terre & par eau, par-tout

---

(a) *Ibidem*, Tom. 2. pag. 148.

*générale des Grains.* 85  
où ils voudroient, & en tout  
tems. (a)

La récolte fut mauvaise en  
1398, & Charles VI. défendit  
de faire sortir des bleds du Ro-  
yaume, par Ordonnance (b) du  
14 Août 1398. Mais ayant été  
informé que la moisson avoit été  
abondante dans le Languedoc,  
il ne tarda pas à déclarer par ses  
Lettres du 27 Septembre 1398,  
(c) que cette défense ne seroit

---

(a) *Quilibet habitator . . . possit*  
*bladum . . . per aquam & terram por-*  
*tare, quocumque voluerit, omni tem-*  
*pore.* Tom. 4. des Ordonn. pag. 51.

(b) Tom. 8. des Ordonn. pag. 292.

(c) Néanmoins nous a été rap-  
porté, que les Sénéchaussées de Tou-  
louse & Carcassonne avoient telle &  
si grande abondance de bleds, & au-  
tres grains, que se notredite Ordon-  
nance se tenoit quant ezdites parties,

86 *Essai sur la Police*  
point exécutée dans cette Province : & dans la crainte que les bleds ne s'y perdissent, que les sujets n'eussent pas de quoi labourer, & que les Habitans ne

---

il s'ensuivroit tel inconvénient, que les bleds se y perdrieroient, & ne auroient nos sujets qui y habitent, de quoi pour faire labourer, ne dont querir & avoir leurs nécessités. Même-ment que les deniers qu'ils recevoient de la vendition de leurs grains qu'ils cueillent par chacun an, sont moult grand partie de leurs chevances. Pourquoi toutes ces choses considérées, voulons, s'il est ainsi, que notre Ordonnance dessus dite n'aye mieulx esdites mettes (*bornes*) de votredite Sénéchaussée; mais que chacun puisse vendre le ses grains à son plaisir, en la maniere accoutumée paravant notredite Ordonnance. Lettres adressées au Sénéchal de Beaucaire, *Tom. 8. des Ordonn. pag. 296.*

*générale des Grains.* 87  
souffrissent quelque dommage, faute de pouvoir vendre leurs denrées; il leur rendit sur le champ la liberté de porter leurs grains, comme du passé, partout où ils jugeroient à propos.

François I. ayant imposé un droit de sortie sur les grains, par Edit du 8 Mars 1539; & sentant les inconvéniens qui en résulteroient, en ce que chacun dans son Département vouloit se mêler de l'exécution de cet Edit, s'explique ainsi dans ses Lettres du 20 Juin de la même année. *Comme despieça (ci-devant) nous eussions voulu & déclaré, que de pays en autre de notre obéissance, il fût & soit loisible à tous respectivement, & indifféremment, vendre, acheter, enlever & transporter leurs bleds..... en & au-dedans de notredit Ro-*

88 *Essai sur la Police*  
yaume ; sans que par les Gouverneurs , leurs Lieutenans , Baillis , Sénéchaux , Gardes de ponts , ports & passages , & autres personnes quelconques , ils fussent & soient en ce empêchés , travaillés , ni molestés ; ni qu'il leur fût besoin en avoir ni recouvrer d'eux aucunes Lettres de traitte , permission , ou sauf-conduit ; ce que nous avons entendu avoir été mal observé en aucuns lieux. Et pour ce que notre vouloir est , que telle chose qui est tant utile , nécessaire , & profitable à toute la chose publique de notre Royaume , soit entretenue & gardée par Edit perpétuel & irrévocable ; & en ce faisant donner ordre que par le transport & trafics desdits vivres , les pays soient respectivement subvenus en leurs nécessités , & en ce user de la mutuelle communication & ami-

*générale des Grains.* 89  
tié que nosdits sujets doivent avoir ensemble , sans occasion de contrariété ou de répugnance en un même corps politique ; les Pays & Provinces duquel comme membres vivans & régis sous un chef , doivent subvenir & aider les uns aux autres : sçavoir faisons , que voulant à ce pourvoir en telle forme que l'on n'en puisse douter , ne en ce contrevenir ci-après , avons déclaré . . . . qu'il est & sera loisible & permis à toutes personnes nos sujets , **DE QUELQUE QUALITÉ QU'ILS SOIENT** , tirer & enlever , mener & ramener , en & au dedans de notre Royaume . . . . leurs bleds , fromens , seigles . . . . & autres grains . . . & vivres à eux appartenans , à cause de leurs Terres , Seigneuries , Bénéfices , ou **PAR ACHAT ET AUTREMENT . . .** iceux vendre , revendre , & au-



90 *Essai sur la Police*  
tremement en user.... tout ainsi que  
bon leur semblera, en payant les  
droits, sans qu'on les puisse en  
empêcher, ne qu'il leur soit be-  
soin en avoir ne recouvrer des  
Gouverneurs.... aucune Lettre  
de traite, CONGÉ, NI PER-  
MISSION. Et si par contrainte,  
d'autorité, ou autrement, pour  
rédimer vexation, nosdits sujets  
prennent lesdites Lettres de traite,  
congé, permission, ou sauf-con-  
duit; voulons que de cette faute  
ils en soient moultés, & punis  
d'amendes arbitraires; & quant  
à ceux qui les auront à ce con-  
traints, le fait par nous connu,  
y sera aussi procédé, ainsi que  
nous verrons être à faire.

Cet Edit méritoit d'être trans-  
crit; il n'a pas besoin de Com-  
mentaires. On y voit clairement  
les raisons qui établissent solide-  
ment la nécessité du commerce

*générale des Grains.* 91  
des grains; & l'on sent avec plai-  
sir les principes de l'humanité se  
réunir à ceux de la politique;  
pour concourir au bien de l'E-  
tat.

Le Règlement général fait par  
Charles IX. pour la Police des  
grains, le 4 Février 1567, dont  
nous avons déjà parlé; loin de  
 gêner la circulation intérieure,  
porté au contraire, que le com-  
merce des grains, & transport  
d'iceux de Province à Province  
du Royaume, seront libres A UN  
CHACUN, sans que l'on puisse  
y donner aucun empêchement, &  
sans qu'il soit besoin de prendre  
congé des Officiers, Gouverneurs,  
ou Capitaines des lieux; lesquels  
aussi ne pourront empêcher ladite  
liberté par quelque forme ou façon  
que ce soit.

Le même Roi, par Edit de  
Juin 1571, en établissant des re-

52 *Essai sur la Police*  
gles pour les traittes de bleds  
hors du Royaume, déclare for-  
mellement, art. IV. qu'il n'en-  
tend toutefois empêcher les trans-  
ports de bleds & grains, qui se  
font dedans le Royaume de Pro-  
vince en autre.

Henri III. fit un Règlement  
général le 21 Novembre 1577,  
peu différent de celui de Char-  
les IX. son prédécesseur, & eut  
attention sur-tout d'y répéter les  
mêmes termes que nous avons  
ci-devant rapportés, pour le com-  
merce intérieur des grains.

On lit dans les Mémoires de  
Sully, que le Juge de Saumur  
ayant voulu empêcher un trans-  
port de grains, il en fut sévère-  
ment réprimandé par ce sage Mi-  
nistre.

Les Lettres-Patentes du 30  
Septembre 1631, qui défendi-  
rent sous Louis XIII. la sortie

*générale des Grains.* 95  
des bleds hors du Royaume,  
permirent néanmoins pour le bien  
des sujets, de les transporter de  
Province à Province, pour s'en  
secourir & assister.

Que l'on cherche toutes les  
Ordonnances de nos Rois, on  
en verra qui défendent la sortie  
des grains hors le Royaume,  
dans des tems de disette seule-  
ment; on n'en trouvera pas une  
qui, loin de gêner la circulation  
intérieure, ne s'accorde à la fa-  
ciliter, & à lever les obstacles  
que l'on y formoit quelquefois  
dans les Provinces. Ce ne fut  
que sous Louis XIV. en 1699,  
que l'on ne s'expliqua pas sur la  
communication intérieure, &  
que l'on commença à croire,  
que les permissions particulieres  
étoient nécessaires dans les Pro-  
vinces. Les termes de la Décla-  
ration de 1699, sont propres

à favoriser cette opinion.

Toute Loi ambiguë est un labyrinthe, dans lequel la crainte, l'intérêt, le préjugé, nous égarent aisément. Quiconque n'envisagera que le bien particulier; quiconque ne pourra s'imaginer que le bas prix des grains engendre l'oisiveté, & l'abondance mal gouvernée la disette, croira toujours que c'est un grand bien d'avoir du pain à très-bon marché. C'est ce qu'une bonté aveugle fait penser le plus communément. C'est le cri ordinaire du peuple. (a) Il ne regarde point dans l'avenir; le présent seul le touche; le sort d'autrui l'intéresse rarement. Fatal bandeau de l'amour personnel, qui ne

*consilium non est in malis, quia non est*

(a) *Pavor pauperum egestas eorum.*  
*Pro. Salo. Lib. 10. V. 15.*

laisse voir qu'autour de soi.

L'on ouvrit cependant les yeux en 1709, tems d'une affreuse calamité; & le Roi ordonna par deux Arrêts consécutifs des 25 Août & 21 Septembre de cette malheureuse année, que tout commerce & transport de grains seroit libre & permis à tout le monde, même des farines & légumes, tant de Ville à Ville, & de marché à marché, que d'une Province à l'autre, dans toute l'étendue du Royaume, SANS QU'IL FUT NÉCESSAIRE D'EN DONNER AVIS, NI D'OBSERVER AUCUNE DES FORMALITÉS ORDINAIREMENT PRESCRITES. Ces termes sont remarquables, & doivent faire impression. L'on voit que l'intérêt général l'emporta alors sur toutes les considérations particulières. L'on sentit

96 *Essai sur la Police*  
vivement la nécessité urgente  
des communications. L'on étoit  
accablé par une guerre ruineuse,  
pressé par la famine; & l'on crut  
ne pouvoir apporter un remède  
plus efficace à ces maux, que de  
permettre à tous les Citoyens de  
partager leurs denrées, & de se  
prêter les secours mutuels après  
lesquels ils languissoient. Fau-  
droit-il jamais penser différem-  
ment, & peut-on perdre de vue des  
motifs aussi intéressans? Peut-on  
les sentir, sans en être vivement  
touché? Cependant loin de sui-  
vre ces exemples, il arrive sou-  
vent, que c'est dans les tems les  
plus critiques, que l'on redouble  
d'attention, pour empêcher, ou  
pour suspendre l'exportation in-  
térieure. Elle n'est permise dans  
certaines Provinces, que lorsque  
l'on ne doute plus d'une abon-  
dance superflue; elle est défen-  
due;

*générale des Grains.* 97  
due, si-tôt que l'apparence de  
cherté se fait sentir. C'est cette  
retenue, qui produit l'avilisse-  
ment préjudiciable dans un dé-  
partement, & la cherté nuisible  
dans l'autre.

Le Royaume est composé de  
différentes Provinces, qui ne  
sont point toutes également fé-  
condes. Il n'y a point d'années,  
qu'elles n'ayent besoin de la  
communication réciproque de  
leurs productions. Celle du bled  
est toujours la plus nécessaire,  
& doit être la plus prompte: &  
cependant, par une pratique fa-  
tale, c'est celle qui se fait le plus  
difficilement, le plus lentement,  
& avec le plus de précautions.  
Si une Province se trouve affli-  
gée par quelque fleau particu-  
lier, on ne peut sentir tout d'un  
coup le poids de sa misère. Elle  
languit quelque tems; ses voisins

E

98 *Essai sur la Police*  
ne peuvent lui faire part de leurs richesses, sans un ordre exprès. On délibère dans la Province voisine; on examine si l'on a du superflu. Enfin l'on permet la sortie des grains, après bien des sollicitations, des dépenses, & des peines. Le mal a déjà fait des progrès dans celle qui souffre de ces retards; il faut lui porter du secours à quelque prix que ce soit. Le transport s'en fait d'une façon précipitée, & toujours plus coûteuse que dans tout autre tems. De sorte que par tous ces frais extraordinaires, le renchérissement devient nécessairement plus fort dans cette Province malheureuse, qu'il ne l'auroit été, si les grains eussent pu y aborder librement, sans retards, & sans formalités.

Voilà le triste effet des per-

*générale des Grains.* 99  
missions particulières, auxquelles l'ambiguïté des termes de la Déclaration a donné lieu. Mais les Loix générales étant puisées dans la source du bien général, les interpréter autrement, c'est aller contre l'esprit du Législateur; s'arrêter aux termes, c'est ne les pas entendre. (a) La Déclaration de 1699 n'a eu d'autre intention, que de procurer du bien à tous les sujets: c'est si y

(a) Scire Leges, non est verba earum tenere, sed vim ac potestatem. Et si maxime verba Legis hunc habeant intellectum, tamen mens Legislatoris aliud vult. *Cod. Lib. iii. lxx. & lxx. de Legibus, & de veteri jure annuendo.*

Omnis juris quaestio, aut verborum proprietate, aut aequi disputatione, aut voluntatis conjectura continetur. *Quint. L. 12. cap. 2. pag. 1661. Edit.*

1724

opposer, que de n'en faire l'application, qu'à une portion du même peuple. Les Arrêts de 1709, ci-devant rapportés, auroient dû nous détromper; & nous apprendre, que si dans un tems de disette, toute communication de Province à Province a été rendue libre, elle est également avantageuse dans toute autre circonstance. C'est le seul moyen de prévenir la trop grande cherté ruineuse dans la Province stérile; & l'avilissement du prix, qui accable le Laboureur dans la Province abondante. L'activité d'un commerce toujours permis & autorisé, portera les grains dans les endroits où ils seront les plus chers, ainsi qu'elle y porte toutes les autres denrées. Les correspondances intéressées des Marchands iront au devant des besoins, & y remé-

dieront toujours à propos, lorsqu'ils pourront le faire avec sûreté, & sans contrainte.

Le bled est la base de tout commerce; c'est la seule marchandise dont tout le monde ait besoin; & si la France en produit assez pour sa subsistance, ne craignons point d'en manquer dans quelques cantons. Plus il y aura de vendeurs, plus l'activité & l'émulation du Commerçant le feront passer où il sera nécessaire, quand on cessera de le regarder comme marchandise de contrebande, que l'on ne peut transmettre sans permission. Lorsqu'une crainte & une vigilance mal entendues n'empêcheront plus ces biens précieux de se répandre également sur tous les sujets; ils reflueront de proche en proche, sans que l'on s'en aperçoive, sans murmures, sans

102 *Essai sur la Police*  
allarmes, sans désordre. N'attendons plus ces tems de calamité comme en 1709, pour ouvrir les yeux sur l'intérêt général du Royaume. Chaque Province n'est point un Etat séparé; elles sont toutes les membres du même corps, les enfans d'une même famille. Elles ne peuvent subsister, sans se prêter journellement un secours mutuel. La variété de leurs productions, l'abondance & la disette le rendent indispensable. Les Sociétés civiles ne sont fondées que sur nos besoins; & si celui des alimens est le plus vif, le plus pressé, c'est rompre les liens de la Société; c'est exciter la dissention, que d'empêcher que la denrée la plus nécessaire à la vie ne se communique le plus facilement. **Les Permissions accordées à**

*générale des Grains.* 103  
quelques Particuliers, sont des interdictions pour les autres; elles tournent rarement au profit de la culture; elles sont la proie du plus adroit. Ce sont des digues que l'on oppose au niveau qui s'établirait de lui-même entre les différentes Provinces. Il semble que la France soit toujours en guerre avec elle-même, par rapport aux bleds. Faisons-la cesser, en leur donnant la circulation volontaire que demande l'utilité publique; & que cette circulation ne soit jamais interrompue, sous quelque prétexte que ce soit.

**S O R T I E S.**

**C**haque Nation a ses opinions particulieres ; & si les préjugés les plus contraires à l'humanité ont souvent régi des peuples entiers, faut-il s'étonner, que ceux qui paroissent tendre à leur conservation, soient si difficiles à déraciner ? Il semble qu'il est naturel de penser, que plus on conserve de grains dans un pays, moins on en doit manquer. Cette idée reçue comme principe incontestable, nous aveugle sur les conséquences & sur les effets.

Ce n'est point la garde opiniâtre de nos bleds qui nous alimente ; mais leur production successive, & annuelle. Leur conservation est un avantage

*générale des Grains.* 105  
réel, mais passager ; leur culture seule est le fonds inépuisable de nos provisions. C'est de ce principe qu'il faut partir, pour ne point s'égarer. Jamais la sévère Police sur les grains ne fit croître un épi ; elle ne fait pas même les conserver. Ne prenons donc plus la forme, pour le fonds. Animer le cultivateur par une juste retribution de ses travaux ; ne point effaroucher le gardien, mais l'entretenir par l'espoir du bénéfice, sont les seuls moyens de ne jamais manquer de grains.

Dans les anciennes Ordonnances, nous appercevons de tems à autre quelques traits de lumiere, qui auroient dû nous conduire à la bonne administration des grains. Ils se sont éteints, & n'ont point percé jusqu'à nous. Il semble au contraire, que plus nous ayons voulu perfectionner



106 *Essai sur la Police*  
cette Police, plus nous nous  
sommes écartés de la bonne voie.  
C'est en vain, que Louis IX.  
Charles IV. Jean I. Charles VI.  
& François I. dont nous ayons  
ci-devant rapporté les Régle-  
mens, avoient annoncé une en-  
tière liberté pour l'intérieur &  
pour l'extérieur : la Police plus  
circonspecte & plus timide sous  
Charles IX. & sous Henri III.  
commença à intimider le pu-  
blic, en voulant introduire plus  
de régularité & plus d'appareil.  
Il est vrai, que ces Monarques  
avoient senti que la vente exté-  
rieure des grains, *est un des prin-*  
*cipaux moyens de faire venir ar-*  
*gent des étrangers dans la bourse*  
*des sujets :* (a) mais la Décla-

---

(a) Termes de l'Ordon. de Henri  
III. du 27 Novembre 1577.

*générale des Grains.* 107  
ration de 1699, qui semble avoir  
affecté de ne point parler de l'ex-  
portation, qui n'avoit encore été  
oubliée dans aucune Ordonnan-  
ce, a achevé d'étouffer d'heu-  
reux germes, qui auroient dû  
fructifier sous un regne aussi  
éclairé. Si elle nous a tant allar-  
més sur le commerce des grains,  
essayons de nous assurer par la  
raison, par l'exemple, & par  
l'expérience des autres Nations.

La sortie des grains n'est dé-  
fendue dans aucun Etat de l'Eu-  
rope, si ce n'est dans des cas ex-  
traordinaires. Elle est au contraire  
facilitée chez les peuples les plus  
attentifs à leurs intérêts. Il n'y  
a qu'en France, où, par un ex-  
cès de précaution, elle soit tou-  
jours suspendue; & où les bleds  
ne puissent avoir un libre effor  
sans permissions. La crainte de  
la disette, le desir de l'abon-

108 *Essai sur la Police*  
dance, les retiennent dans une inaction infructueuse, & souvent préjudiciable. Nous mettons des barrières aux bienfaits de la Providence; & nos bleds s'accumulent, dépérissent, & nous deviennent à charge. Alors le vil prix des grains, la difficulté des recouvrements, le vuide dans les revenus publics & particuliers; nous avertissent, que nous avons trop long-tems gardé des biens, dont nous n'avons pas su faire usage. C'est sur des indices aussi marqués, & trop long-tems attendus, que l'on se détermine à permettre la sortie. Chacun dans l'instant se félicite, comme un captif délivré des fers. On s'empresse de vendre; on croit ne pouvoir assez tôt se débarrasser de ses grains; on les donne à très-grand marché. La permission est le signal de l'abondance

*générale des Grains.* 109  
& du bas prix. L'étranger en profite, pour mésoffrir; & le Propriétaire se croit trop heureux de se délivrer d'une marchandise avilie. Cependant le cultivateur découragé a interrompu ses travaux, ou dénaturé ses terres. Il n'a pas eue le moyen de donner tous les labours nécessaires; il a mal cultivé, ou laissé des portions en friche; il a converti sa culture en denrées, dont la vente est libre, & plus profitable. Ainsi, sans aucun accident physique, il faut s'attendre au moins à une rareté, après quelques riches moissons; & l'expérience s'accorde ici avec le raisonnement. Les disettes sont toujours précédées de quelques années abondantes; & les permissions générales ont toujours eu un mauvais succès. La raison en est évidente; c'est le prix des grains

qui anime, ou qui décourage le cultivateur. S'ils s'avilissent, il a un intérêt sensible à ne plus souhaiter une si bonne récolte; & s'il ne vend point à propos, il ne peut faire les avances d'une nouvelle culture. C'est à proportion de l'espérance des secours présens, que ses travaux augmentent, ou diminuent. S'il a langué dans l'attente de la permission, il a perdu ses forces & ses ressources: le mal a fait des progrès; & cette permission n'est plus qu'un topique hasardé, qui pallie la maladie, sans la guérir. (a)

Il est difficile en effet, qu'en suivant notre Ordonnance, on

(a) *Inventus ea, tanquam vulnera attingo, quæ nisi tacta, tractataque, sanari non possunt. Tit. Liv. L. 28. cap. 27.*

puisse appliquer le remède à propos. Toujours intimidés par une pratique contrainte, & par la Déclaration de 1699, enfant de la crainte & de la disette; nous en gardons toutes les impressions.

Si l'on pouvoit savoir exactement le produit de chaque récolte, & ce qui reste des précédentes; il seroit aisé de prescrire avec certitude, le tems, & les quantités des exportations: mais on n'a fait que des calculs incertains à ce sujet; & la crainte de manquer ne permet de se déterminer à des sorties générales, qu'après s'être bien assuré par les avis des Provinces, qu'il y a une abondance superflue. Elle n'est même jamais bien constatée; que lorsque le vil prix des grains ne laisse plus lieu d'en douter; & le cri général en annonce la

112 *Essai sur la Police*  
nécessité, plutôt que l'Arrêt que l'on attendoit avec impatience. C'est trop tard, que l'on a recours au remède; la plaie est alors presque incurable. Une partie des Laboureurs a négligé sa culture. C'est le prix, & non la quantité, qui regle ses travaux, & qui le détermine à tracer plus ou moins de sillons. C'est l'espoir du gain, qui plante des vignes, ou qui forme des guérets. N'est-il pas naturel, qu'un Propriétaire tourne ses vûes sur la denrée dont la vente est la plus assurée, la plus libre, & la plus avantageuse. Celle des bleds est toujours la plus gênée; ainsi leur culture doit se dégrader insensiblement, & nous faire courir bien des risques, en attendant qu'elle puisse se rétablir.

Il ne faut point espérer de meilleurs effets des permissions

*générale des Grains.* 113  
particulieres accordées à quelques Départemens. Si les quantités ne sont point limitées, elles peuvent épuiser une Province, avant qu'on s'en aperçoive. Un essain d'acheteurs peut se répandre dans l'instant, arrher & enlever tous les bleds; & faire naître la disette au sein de l'abondance: car les Marchands ne peuvent se jeter que dans l'endroit où il leur est permis d'enlever; & ils se hâtent de profiter d'une permission momentanée.

Si les quantités sont fixées, tous les vendeurs s'empresseront d'avoir la préférence pour le débit. De-là le bas prix enlèvera nécessairement au cultivateur le fruit de ses travaux, qu'il auroit pu recueillir, s'il avoit pu se débarrasser à propos de son superflu.

Le même inconvénient se rencontre dans les passeports accordés à des Particuliers. Ils sont même dans le cas du monopole. Le vendeur ne trouvant qu'un seul débouché, l'acheteur devient le maître du prix; & tout le bénéfice tourne à son profit, faute de concurrens. Faut-il s'étonner, qu'ils excitent si souvent des murmures? On ne voit point tranquillement un Privilégié s'enrichir de nos dépouilles. Ainsi toutes nos mesures, de quelque côté qu'on les envisage, ne tendent qu'à affoiblir la culture des grains, & les avantages que nous donne la bonté de notre sol.

Quoique l'on soit persuadé en général, que nos terres sont fécondes, & qu'il y a un profit certain à vendre des grains au dehors; cependant on n'ose éta-

blir la liberté de ce commerce. On hésite dans les tems les plus favorables; on s'effraye; & l'on ne raisonne plus; lorsqu'il est question de bleds. Pour rassurer notre timidité, s'il est possible, essayons de donner une idée des productions de nos terres labou-



**CALCULS.**

**M**onsieur de Vauban, dont les calculs (a) ne doivent point être soupçonnés de manquer d'exactitude, a supputé, d'après les meilleurs Géographes, que la France contient 30000 lieues quarrées; chaque lieue 4688 arpens 82 perches & demie; chaque arpent 100 perches quarrées; & la perche 20 piés de long, faisant 400 piés quarrés. C'est la mesure la plus ordinaire pour les terres labourables, les prés & les vignes. Je me servi-

(a) Voyez le Projet de Dixme Royale, chap. 7. où l'on trouve une Carte détaillée des différentes mesures, & de l'étendue de chaque Province.

rai de ses estimations, ne sachant pas que l'on en ait fait de plus exactes; & je n'y ajoute pas la Lorraine, qui fait un accroissement de peuple & de productions; (a) afin de remplir les vuides, s'il y en a quelques-uns.

Dans le paragraphe 3. du même chapitre, il divise ainsi les 4688 arpens de chaque lieue.

Pour les chemins, les eaux & marais, les hayes, les places & bâtimens.	345 arp.
Les terres vagues & communes.	236
Les bois.	600
Les vignes.	300
Les prés.	500
Et les terres labourables.	2707
	<hr/>
	4688 arp.

(a) La Lorraine produit beaucoup plus de bleds qu'elle n'en consomme.

Des 2707 arpens de terres labourables, les deux tiers sont enfemencés chaque année; l'autre tiers reste en jachères. Dans les deux parties en valeur, il y a moitié bons bleds, moitié menus grains; ainsi il n'y a chaque année, que 900 arpens employés en fromens.

Il faut 600 septiers pour enfemencer ces 900 arpens; à raison de deux tiers de septier, ou de huit boisseaux par arpent. Chaque qualité de terre, l'une dans l'autre, est estimée rapporter  $3\frac{1}{2}$  pour un, les semences déduites ou remplacées. Ainsi chaque lieue donnera au moins 2100 septiers de bled chaque année. (a) A quoi l'on doit ajou-

---

(a) Cette estimation est très-foible: car les terrains les moins féconds don-

ter un quart au moins, pour les orges & les seigles provenans des 900 autres arpens semés de menus grains. Par conséquent l'on peut compter, que chaque lieue rend 2625 septiers de grains propres à la nourriture des hommes.

Chaque Habitant de tout sexe, grand ou petit, consomme trois septiers de grains par année; ainsi chaque lieue peut nourrir 875 personnes. Comme il se perd une quantité de grains par les insectes & les animaux, réduisons ce nombre à 850. Il s'en suivra que la France, qui contient 30000 lieues quarrées, peut nourrir vingt-cinq millions cinq

---

cent quatre pour un; & dans plus d'une Province de France, la semence rend 10, 12 & 15.

cens mille Habitans de tout sexe; nombre assurément fort supérieur à celui qu'elle contient présentement.

M. de Vauban a encore supputé, sur les mémoires donnés par MM. les Intendans au commencement de ce siècle, dont il rapporte le détail, qu'il y a dans le Royaume 19,094,146 personnes. Il soupçonne quelques erreurs dans ce dénombrement, & l'on croit communément cette estimation trop forte. Mais il résulte de ce calcul, qui n'est point enflé, que la France produit beaucoup plus de grains qu'elle n'en peut consommer.

Si l'on vouloit se livrer à des supputations possibles, il seroit aisé de démontrer, que notre terrain bien cultivé, peut nourrir un peuple bien plus nombreux. Ce calcul ne sera point inutile,

inutile, puisqu'il servira à prouver, que la France est susceptible d'un plus grand nombre de productions pour la subsistance d'un très-grand peuple; & l'on cessera de s'étonner, que quelques Contrées de la terre aient pu nourrir une multitude innombrable d'Habitans, dans des tems plus reculés.

La France contient 30000 lieues quarrées, ainsi que nous l'avons déjà dit. Laissons-en la moitié pour les chemins, les eaux, les bâtimens, les bois, les prés, les vignes, &c. & supposons, ce qui est très-possible, que l'autre moitié est occupée par la culture des grains de toute espece: ce seront 15000 lieues qui fourniront l'aliment aux hommes & aux animaux. Sur ces 15000 lieues, déduisez un tiers pour laisser reposer les terres; il



122 *Essai sur la Police*  
restera 10000 lieues en valeur  
chaque année. De ces 10000,  
ôtez-en le quart pour les avoi-  
nes, & autres grains que man-  
gent les animaux, restera 7500  
lieues seulement, qui fourniront  
des grains pour faire du pain.  
Je ne fais point mention des vian-  
des, & autres alimens propres à  
l'homme, qui diminuent cepen-  
dant considérablement la con-  
sommation du pain sur une cer-  
taine portion d'hommes; & j'é-  
tablirai mon calcul, comme si  
tous les Habitans ne mangeoient  
que du pain. Cette supputation  
convient à la France, où le pain  
est la nourriture la plus ordi-  
naire.

Chaque lieue quarrée est com-  
posée de 4688 arpens. Il faut  
deux tiers de septier pour ense-  
mencer un arpent; ce qui fait  
3125 septiers pour la lieue. Ces

*générale des Grains.* 123  
3125 septiers, à raison de cinq  
pour un, produiront 15625. Sur  
quoi déduisant 3125 pour la se-  
maille prochaine, reste 12500  
septiers pour la consommation.  
Partant chaque lieue, à 3 sep-  
tiers par tête, donnera du pain  
à 4166 personnes; & par consé-  
quent 7500 lieues, qui ne font  
que le quart du terrain du Ro-  
yaume, mises en valeur, & cul-  
tivées comme à l'ordinaire, pour-  
ront aisément nourrir trente &  
un million deux cens quarante-  
cinq mille Habitans.

Que l'on ne regarde ce ta-  
bleau, que comme une esquisse  
imparfaite. L'idée n'en est ni va-  
gue, ni forcée, & nous fait sen-  
tir combien ce Royaume peut  
augmenter en productions & en  
hommes; combien la culture  
peut être améliorée; & les obli-  
gations que nous avons au céle-

124 *Essai sur la Police*  
bre Académicien qui cherche à  
la perfectionner.

Comme nous n'avons de dé-  
nombrements certains d'aucune  
espece, nous ignorons le nom-  
bre de nos Habitans, & les quan-  
tités de terres employées à dif-  
férens usages; & nous marchons  
toujours à tâtons, n'ayant d'au-  
tre guide que les mesures géo-  
graphiques. (a) En attendant  
que d'autres flambeaux nous  
éclairent, essayons de jeter  
quelques traits de lumière sur  
les possibilités actuelles; & sans  
donner à nos productions toute  
l'extension dont elles sont suf-

---

(a) Ces mesures seront exactes &  
certaines, lorsque nous aurons les  
Cartes de France, auxquelles MM. de  
Cassini travaillent par ordre de Sa  
Majesté. Ouvrage digne de notre Mo-  
narque, & de ceux qui l'ont entrepris.

*générale des Grains.* 125  
septiers, hazardons un calcul  
sur le produit commun de dix  
années. On peut aisément se  
tromper: mais n'hésitons point  
d'entrer dans ces sentiers obs-  
curs, si nous pouvons frayer le  
chemin à des calculateurs plus  
habiles. Une erreur relevée peut  
faire briller la vérité.

On pense ordinairement que  
dans dix ans nous avons une très-  
mauvaise récolte, deux fort mé-  
diocres, cinq ordinaires, & deux  
abondantes. Cette combinaison  
s'accorde à peu près avec l'expé-  
rience. Il en résultera, qu'en  
calculant suivant l'hypothèse de  
M. de Vauban, qui est la plus  
probable; chaque lieue quarrée  
produit par année, semences dé-  
duites, 2625 septiers de grains  
propres à faire du pain. Le Ro-  
yaume contient 30000 lieues,  
qui rendront 78,750,000 sep-

126 *Essai sur la Police*  
 tiers; ou pour abrégé, six mil-  
 lions cinq cens soixante-deux  
 mille cinq cens muids, déduc-  
 tion faite des semences. Sur ce  
 pied, une très-mauvaise année  
 ne produira que, pour

Les semences . . .	0,000,000 muids.
Une mauvaise esti- mée à $\frac{1}{3}$ seule- ment . . . . .	2,187,500
Une médiocre à moitié . . . . .	3,281,250
Une à deux tiers . . .	4,375,000
Quatre récoltes or- dinaires à 6,562, 500 muids . . . . .	26,250,000
Deux abondantes avec un quart seu- lement . . . . .	16,406,250
<hr/>	
Total des dix an- nées . . . . .	52,500,000 muids.

Ce total donne pour l'année  
 commune des dix, 5,250,000

*générale des Grains.* 127  
 muids de grains. Cette estima-  
 tion est certainement foible,  
 puisqu'elle est au-dessous de l'an-  
 née ordinaire, qui, calculée à  
 quatre pour un de produit,  
 monte à 6,562,500 muids. Ainsi  
 l'on ne peut objecter aucun acci-  
 dent, ayant compté sur quatre  
 mauvaises récoltes dans dix,  
 dont une sans aucune produc-  
 tion; ce qui est fort rare. Ce-  
 pendant l'on trouvera dans ce  
 produit de quoi satisfaire à nos  
 besoins, & de quoi vendre à l'é-  
 tranger. En voici la preuve.

Il n'y a pas d'apparence qu'il  
 y ait en France plus de dix-huit  
 millions d'Habitans; & ce nom-  
 bre paroît bien fort. Donnez  
 trois septiers par tête, la con-  
 sommation annuelle ne montera  
 qu'à 54,000,000 septiers, ou  
 quatre millions cinq cens mille  
 muids; donc nous avons année

F i y

128 *Essai sur la Police*  
commune, tous accidens dé-  
duits, un excédent de 750,000  
muids.

On objectera sans doute, que nous n'avons pas cet excédent, puisque nous sommes sujets de tems en tems à quelques chertés; & que dans quelques années, nous achetons des bleds étrangers.

On peut répondre, 1°. Que cet excédent de 750,000 muids, ne fait qu'une consommation de deux mois pour le Royaume; ainsi il est très-probable que ce superflu existe réellement. Et s'il n'existe pas toujours, c'est que le vil prix des grains ôte souvent au Laboureur les moyens de rendre ses terres aussi fécondes qu'elles peuvent l'être; qu'il dissipe ses grains, quand il en est surchargé; ce qui fait un vuide certain après une récolte abondante.

*générale des Grains.* 129

2°. Les déchets deviennent naturellement plus forts après une longue garde; & une partie considérable déperit par les insectes & autres animaux, lorsque nous ne vendons pas nos grains à tems.

3°. Nous achetons peu de grains étrangers en France; & trente mille muids ou environ, qu'on a fait entrer dans le Royaume dans le tems des plus grandes disettes, nous ont préservé de la famine. Nous n'en manquons donc point, & l'on n'en est point redevable à la sévérité des Réglemens; mais à la bonté du terrain. Nous ne ferions peut-être jamais dans le besoin, si trop de précautions ne nous allarmoient, & si l'on étoit familiarisé avec un commerce libre.

La preuve en est évidente,

130 *Essai sur la Police*  
par le calcul d'une année de production, & par la supputation de la révolution de dix années; dans laquelle il s'en trouve une sans autre production que pour les semences, trois mauvaises ou médiocres, quatre très-ordinaires, & deux seulement d'une abondance commune. On voit par le total, que tout le Royaume peut être nourri pendant ces dix années, sans avoir recours à l'étranger; & que cependant il y a un excédent pour chaque année, de 750,000 muids.

On fera bien plus persuadé encore, que nous avons des bleds en suffisance, & même un excédent; si l'on fait attention, que dans les tems difficiles, nous n'avons presque point tiré de grains du dehors.

On voit par l'état d'exportation des grains d'Angleter-

*générale des Grains.* 131  
re, (a) que dans les années 1748, 1749 & 1750, elle nous a fourni 42000 muids; ce qui fait 14000 muids par année. On peut dire, que par rapport à la consommation générale, c'est une goutte d'eau dans un étang. Vous verrez par le *Traité de la Marre*, que dans les disettes de 1662, 1693 & 1699, on n'a acheté au dehors que 30 à 40 mille muids de bled, dont une partie s'est trouvée inutile, a été revendue à bas prix, ou s'est trouvée gâtée dans les dépôts du Louvre, ou du Luxembourg. Lisez le *Supplément* qui traite de la disette de 1709, & vous trouverez, que sans aucun secours, on

---

(a) Voyez les Remarques sur les avantages de la France & de l'Angleterre, pag. 82.

132 *Essai sur la Police*  
alimenta Paris des bleds que  
fournirent les Provinces. Dans  
cette année, la plus malheureuse  
que la France ait eue depuis  
long-tems; il n'y a pas d'appa-  
rence, qu'étant en guerre avec  
toute l'Europe, aucun étranger  
nous ait secouru de ses grains :  
on souffrit beaucoup à la vérité;  
mais le Royaume se soutint vrai-  
semblablement de ses seules pro-  
ductions. Preuve évidente que  
nous n'avons pas grand besoin  
de secours étrangers. Que l'on  
se rappelle ce que nous avons  
dit plus haut, que dans ces tems  
infortunés, le Roi permit par  
deux Arrêts consécutifs, le libre  
transport des bleds & de toutes  
sortes de denrées dans tout le  
Royaume : cette liberté fut sans  
doute le salut des peuples, & fit  
sortir tout ce que la gêne & la  
méfiance avoient pu faire ref-

*générale des Grains.* 133  
ferrer. La Marre dit lui-même,  
que les Marchands de Champa-  
gne, de Lorraine & d'Alsace,  
fournirent assez, quand ils fu-  
rent assurés des payemens. D'où  
l'on peut conclurre, que l'on a  
moins à craindre de l'usure, que  
de la méfiance; que l'avarice  
sera moins effrenée que nous le  
pensons, quand on lui opposera  
la concurrence; & qu'une li-  
berté entière fera toujours pa-  
roître plus de bleds en France,  
qu'aucune Ordonnance. C'est la  
gêne, qui empêche nos produc-  
tions de se développer; & elle  
altérera toujours la vente & la  
culture.

Si nous parvenons au contraire  
à l'animer, on ne sauroit dis-  
convenir, qu'il est très-possible,  
que nous vendions tous les ans  
au dehors 750,000 muids de  
bled, sans courir aucuns risques.

Que l'on réduise cette quantité à 300,000, si l'on veut; le prix de ces grains, à 120 livres le muid seulement, monte à trente-six millions. (a) Que l'on suppose, qu'il n'en reviendra que les deux tiers au cultivateur, le reste étant pour le Marchand; ce sont vingt-quatre millions d'augmentation, que nous répandons dans nos campagnes. C'est le meilleur engrais que nous puissions jeter sur nos terres. Il s'étend à l'infini sur toutes les sortes de revenus. Car c'est toujours sur la culture des terres, qu'est fondée notre première

---

(a) Ce prix est bien bas; mais il fait mieux sentir, que nous pouvons nous enrichir plus aisément que d'autres Nations, par la sortie de nos grains.

*générale des Grains.* 135  
re richesse; c'est elle, qui vivifie toutes les parties de l'Etat.

---

### E X E M P L E S.

**I**L y a environ 60 ans, qu'un Auteur François (a) a tâché de persuader, que plus nous vendrions de grains au dehors, plus nos récoltes seroient assurées.

---

(a) Voyez le *Détail de la France* imprimé (à Rouen) en 1695 & en 1707, & à Bruxelles en 1712. On y trouve plusieurs traités sur la Finance, & un sur la culture & la Police des grains. Pierre le Pesant Sieur de Bois Guillebert, Avocat Général à Rouen, en est l'Auteur. Il seroit à souhaiter, qu'il y eût plus d'ordre & moins d'amertume dans ce Livre, qui est plein de bons principes.

Plusieurs Mémoires manuscrits & imprimés, ont avancé la même chose : ils ont fait peu d'impression ; & l'on pense si ordinairement, que cette entreprise est hasardeuse, que peut-être la seule proposition de laisser sortir des bleds peut révolter encore bien des esprits. Les traits de la raison s'éteignent souvent contre le préjugé : mais doit-on cesser de le combattre, quand il s'agit de l'intérêt public ; & doit-on craindre de s'égarer, en marchant sur les traces de plusieurs Magistrats zélés & clairvoyans.

On lit dans le Mémoire de M. Ferrand Intendant de Bourgogne en 1698, « qu'un des plus  
» grands inconvéniens auxquels  
» les peuples de la Comté soient  
» sujets, est la non valeur des  
» bleds, qui ne vient que du

» manque de débit, & de con-  
» sommation. Les Suisses & les  
» Gênois sont les seuls qui  
» puissent faire ce commerce ;  
» ils ne le font toutefois, qu'a-  
» vec permission de la Cour ;  
» ce qui engage de toute néces-  
» sité les vendeurs & les ache-  
» teurs à une contrainte d'autant  
» plus préjudiciable, qu'elle n'est  
» fondée sur aucune juste rai-  
» son. » *Tom. 2. pag. 286. édi-  
tion in-folio des Mémoires de  
MM. les Intendans, par M. le  
comte de Boulainvilliers.*

M. de la Houffaye, Intendant d'Alsace, écrivoit en 1698, « que  
» le commerce du bled, qui  
» étoit autrefois fort grand avec  
» la Suisse, étoit réduit à une  
» très-petite quantité. Si la paix  
» rétablit l'ancienne liberté, ce  
» fera certainement un fort grand  
» avantage pour la Province ;



» parce que faute de débit & de  
 » conformation suffisante, les  
 » grains sont à trop vil prix. »  
*Ibid. pag. 323.*

On trouve dans le Mémoire  
 de M. de la Bourdonnaye Inten-  
 dant de Rouen en 1697, « qu'il  
 » abordoit autrefois à Rouen  
 » beaucoup d'étrangers, au grand  
 » avantage du commerce : les  
 » Villes du Havre & de Hon-  
 » fleur y prenoient part ; & sur-  
 » tout à celui des grains, dont  
 » le Pays de Caux produit plus  
 » qu'il n'en peut consommer.  
 » Mais tout le commerce sem-  
 » ble se perdre par l'abattement  
 » des peuples, qui ne font au-  
 » cune conformation ; & par la  
 » non valeur du bled, qui est  
 » telle, que le Laboureur n'est  
 » pas remboursé de ses frais. »  
*Ibid. pag. 13. Tom. 2.*

« Le commerce des bleds du

» Bourbonnois, disoit M. l'In-  
 » tendant de Moulins en 1698,  
 » est très-considérable, quand le  
 » grain a du débit : mais il est  
 » ordinairement à un si bas prix,  
 » que le Laboureur ne peut tirer  
 » les frais de son travail. » *Ibid.*  
*pag. 238.*

Ce sont les sages réflexions  
 qui précédoient la disette de  
 1699 ; & il n'y a pas lieu de dou-  
 ter, qu'elles ne soient appuyées  
 par ceux de nos Magistrats qui  
 ont régi nos Provinces avec le  
 plus d'intelligence & d'atten-  
 tion, & qui ont senti le vice de  
 notre Police des grains. On l'a  
 vû développé de nos jours dans  
 les Mémoires d'un Magistrat  
 aussi illustre par son nom, que  
 par ses lumières, qui s'est atta-  
 ché à démontrer par de solides  
 raisons, les avantages qui résul-  
 teroient de la liberté de ce com-  
 merce.

Ce n'est pas en France seulement, que l'on en a senti l'utilité; tous les Auteurs Economiques Anglois s'accordent à parler avec une espece de dérision de notre administration sur les grains. Leur exemple sera peut-être plus convaincant que leurs discours.

L'Angleterre avoit souvent éprouvé, comme la France, ces fâcheuses inégalités sur le prix des grains, qui découragent la culture, & font périr quantité de misérables. Elle en entrevit la cause; & commença en 1660 à permettre la sortie des grains, quand la mesure (le quarter) ne vaudroit que 24 schelins. Trois ans après, en 1663, elle n'hésita pas à en permettre l'extraction, quand la mesure ne passeroit pas le prix de 48 schelins; & elle chargea en même-tems

le bled étranger d'un droit de 5 schelins 4 deniers. En 1670, elle haussa ce droit de 5 sch. jusqu'à 16 schelins. En 1689 enfin, non contents d'avoir poussé la liberté de la sortie jusqu'à 48 schelins, & d'avoir accablé de droits le bled étranger; ils accorderent une gratification de 5 schelins par mesure, payable sur le champ, pour chaque quarter de bled qui seroit embarqué pour le pays étranger, quand la mesure ne vaudroit que 48 schelins.

Cette gradation fait sentir combien les progrès de leur agriculture ont été rapides, & les bons effets d'une Police si bien raisonnée. Ils n'ont d'abord permis la sortie, que quand leur bled a été à un très-bas prix, de 24 schelins; ils osèrent trois ans après doubler l'effet de cette permission, en ne défendant la for,

142 *Essai sur la Police*  
tie, que quand le bled monte-  
roit au-dessus de 48 schelins,  
prix double du premier. Plus  
hardis encore, ils chassent de  
chez eux le bled étranger, en lui  
imposant un droit de 16 sche-  
lins, qui est le tiers de son prix  
commun. Et ce qui doit paroître  
plus extraordinaire, ils don-  
nent de l'argent à leurs Mar-  
chands; ils leur payent 5 sche-  
lins par mesure, pour aller dé-  
biter les bleds de leur crû dans  
les marchés étrangers.

Depuis l'an 1689, qu'ils ont  
adopté cette méthode, on n'a  
point vû l'Angleterre affligée  
d'aucune disette, ni d'aucune  
cherté marquée. Il est prouvé  
au contraire, que les grains,  
avant cette époque, étoient plus  
chers en Angleterre, que depuis  
qu'ils ont éloigné le bled étran-  
ger, & poussé le leur au dehors.

*générale des Grains.* 143

Le prix commun du bled, pen-  
dant quarante-trois années anté-  
rieures à 1689, étoit de 2 liv.  
10 sols 11 den. sterlins par quar-  
ter; & depuis 1689, le prix com-  
mun a baissé de plus d'un cin-  
quième; ce qui est constaté par  
des calculs authentiques, que  
nous rapporterons ci-après.

L'Angleterre, qui achetoit  
souvent des grains au dehors,  
avant cette sage législation, n'a  
cessé d'en vendre, depuis qu'elle  
a mis de forts droits sur l'entrée  
des grains étrangers; & qu'elle  
a donné des récompenses, pour  
la sortie de ceux de son crû.  
Voici leur calcul réduit au sep-  
tier de Paris, & en monnoie de  
France.

Lorsque le septier de froment,  
qui pèse environ 240 livres, se  
vend en Angleterre de 27 à 45  
livres, l'Etat paye au Marchand

qui l'exporte, 54 sols de gratification par septier; s'il vaut moins de 27 livres, on ne donne plus de récompense; s'il monte plus haut que 45 livres, l'exportation est alors interdite. Depuis 1725 jusqu'en 1745, cette gratification a passé deux millions, année commune; ce qui indique, qu'il est sorti pendant ces vingt années, 750,000, septiers de froment par année, ou peut-être un million de toutes sortes de grains; la gratification étant moindre sur les autres especes.

Mais on sera bien plus étonné d'apprendre, que l'état des exportations présenté à la Chambre des Communes en 1751, prouve qu'il est sorti d'Angleterre, depuis 1746 jusqu'à la fin de 1750, 5,290,000 quarts de grains de toute espece, ce qui fait environ 10,850,000 septiers de

de Paris; que ces grains ont été vendus 7,405,900 livres sterlins, faisant 170,335,000 livres tournois, & par année 34,067,000 livres de France, dont l'Angleterre s'est enrichie aux dépens des Nations qui ont eu besoin de ces grains; & dont la France a payé pour sa part 10,465,000 liv. tournois, pour les bleds qu'elle a tirés d'Angleterre en 1748, 1749 & 1750. Quelle ample matière à réflexions! Nous payons des grains bien chers à nos voisins, tandis que la liberté du commerce une fois établie en France, nous en procureroit de notre cru à bien meilleur compte.

L'attention des Négocians de Hollande à profiter des circonstances; la protection ouverte accordée au commerce, non-seulement les met à l'abri des mi-

146 *Essai sur la Police*  
feres de la disette; mais en étu-  
diant le besoin des Nations, ils  
trouvent le moyen de s'enrichir  
dans des années malheureuses  
pour les autres. Ils n'ont aucune  
Police particulière pour le com-  
merce des grains; & ils en crai-  
gnent si peu la rareté, qu'ils ne  
mettent de droits que sur l'en-  
trée, & qu'ils n'en font point  
payer à la sortie. Ainsi ils n'en  
excitent point l'importation; ils  
favorisent au contraire l'expor-  
tation: maxime fort opposée à la  
nôtre.

On compte que Dantsiek vend  
par année à l'étranger huit cens  
mille tonneaux de grains, qui  
viennent de Pologne. La liberté  
& la sûreté de son commerce y  
fait aborder cette prodigieuse  
quantité; & cette République  
ne prend aucunes précautions,  
ni pour les attirer, ni pour les

*générale des Grains.* 147  
faire sortir: car il y a des droits  
à l'entrée & à la sortie. Ils sont  
médiocres à la vérité; mais ils  
sont toujours les mêmes.

Comme il n'est que trop or-  
dinaire de trouver des personnes  
qui semblent douter des faits les  
plus certains, lorsqu'ils ne qua-  
drent pas avec leurs idées; ou  
qui tâchent d'affoiblir les preu-  
ves, en les soupçonnant d'être  
équivoques; nous allons détail-  
ler le prix des bleds en Angle-  
terre, depuis l'année 1646, jus-  
qu'à l'année 1755. Et pour ne  
laisser aucun nuage à ce sujet,  
nous citerons les Livres d'où ils  
sont tirés; afin que l'on puisse les  
consulter.

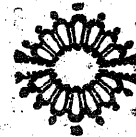
Le prix des bleds, depuis  
1646, jusqu'à 1706, se trouve  
dans le *Chronicon pretiosum*,  
composé par M. Fleetwood Evê-  
que d'Ely. Il a été imprimé à

148 *Essai sur la Police*  
Londres *in-folio* en 1737, avec  
les Sermons de ce Prélat, aussi  
éclairé sur les matieres écono-  
miques, que sur la Morale.

Le prix des années suivantes,  
jusqu'en 1740, est constaté par un  
acte du Parlement, qui a autori-  
sé la Table publiée par M. Guil-  
laume Warden. Ces mêmes prix  
se trouvent déjà rapportés dans  
le Livre de l'*Essai sur les Mon-  
noyes*, imprimé à Paris *in-4°*. en  
1746.

À l'égard des prix depuis 1741,  
jusqu'à la fin de 1754, ils sont  
extraits du *London Magazine*,  
qui s'imprime à Londre tous les  
mois. On y trouve les prix de  
tous les grains, dans différens  
marchés de l'Angleterre; & l'on  
a rassemblé les prix des douze  
mois de chaque année, pour en  
composer un prix commun. L'on  
a même choisi les prix les plus

*générale des Grains.* 149  
hauts de différens marchés, afin  
que l'on ne pût pas objecter,  
que l'on donnoit les calculs les  
plus favorables à l'exportation.  
Il est bon de prouver les raison-  
nemens par les faits; quand on  
ne se donne pas la peine de les  
combiner, on court risque de  
raisonner toujours d'une façon  
vague, quoique souvent spé-  
cieuse & imposante.



*PRIX des Grains en Angle-  
terre, depuis l'année 1646,  
jusqu'à l'année 1689, con-  
tenant quarante-trois années,  
avant la gratification accordée  
par le Parlement, pour l'ex-  
portation des Grains.*

1646.	.	.	.	21.	8f.	0d.
1647.	.	.	.	3	13	8
1648.	.	.	.	4	5	0
1649.	.	.	.	4	0	0
1650.	.	.	.	3	16	8
1651.	.	.	.	3	13	4
1652.	.	.	.	2	9	6
1653.	.	.	.	1	15	6
1654.	.	.	.	1	6	0
1655.	.	.	.	1	13	4
1656.	.	.	.	2	3	0
				<hr/>		
				31	4	0

Suite & montant.

de l'autre part, . . . 31 l. 4 s. 0 d.

1657.	.	.	.	2	6	8
1658.	.	.	.	3	5	0
1659.	.	.	.	3	6	0
1660.	.	.	.	2	16	6
1661.	.	.	.	3	10	0
1662.	.	.	.	3	14	0
1663.	.	.	.	2	17	0
1664.	.	.	.	2	0	6
1665.	.	.	.	2	9	4
1666.	.	.	.	1	16	0
1667.	.	.	.	1	16	0
1668.	.	.	.	2	0	9
1669.	.	.	.	2	4	4
1670.	.	.	.	2	1	8
1671.	.	.	.	2	2	0
1672.	.	.	.	2	1	0

---

71 10 0

G iv

152 *Essai sur la Police*

Suite & montant  
de l'autre part . . . 711. 10 f. 0 d.

1673 . . . . .	2	6	8
1674 . . . . .	3	8	8
1675 . . . . .	3	4	8
1676 . . . . .	1	18	0
1677 . . . . .	2	2	0
1678 . . . . .	2	19	0
1679 . . . . .	3	0	0
1680 . . . . .	2	5	0
1681 . . . . .	2	6	8
1682 . . . . .	2	4	0
1683 . . . . .	2	0	0
1684 . . . . .	2	4	0
1685 . . . . .	2	6	8
1686 . . . . .	1	14	0
1687 . . . . .	1	5	2
1688 . . . . .	2	6	0

0 01 17 109 0 6

*générale des Grains.* 153

Ces 109 livres 6 deniers divisés par 43, donnent pour l'année commune, 2 liv. 10 f. 8 den. sterlins, pour le prix commun de la mesure de bled en Angleterre, pendant les quarante-trois années qui ont précédé la gratification. Nous allons rapporter le prix des quarante-trois années qui ont suivi la gratification; afin de comparer ensemble le même espace de tems, qui doit vraisemblablement renfermer une même quantité de révolutions.





*PRIX des bleds en Angleterre pendant quarante-trois années, depuis 1689, qu'a commencé la gratification.*

1689.	1 l.	10 s.	0 d.
1690.	1	14	8
1691.	1	14	0
1692.	2	6	8
1693.	3	7	8
1694.	3	4	0
1695.	2	13	0
1696.	3	11	0
1697.	3	0	0
1698.	3	8	4
1699.	3	4	0
1700.	2	0	0
1701.	1	17	8
1702.	1	9	6
	<hr/>		
	35	0	6

*générale des Grains. 155*  
 Suite & montant  
 de l'autre part. . . 35 l. 0 s. 6 d.

1703.	1	16	0
1704.	2	6	6
1705.	1	10	0
1706.	1	6	0
1707.	1	8	6
1708.	2	1	6
1709.	3	18	6
1710.	3	18	0
1711.	2	14	0
1712.	2	6	4
1713.	2	11	0
1714.	2	10	4
1715.	2	3	0
1716.	2	8	0
1717.	2	5	8
1718.	1	18	10
1719.	1	15	0
	<hr/>		
	73	17	8
		Gvj	

256 *Essai sur la Police*

Suite & montant  
de l'autre part. . . . 73 l. 17 s. 8 d.

1720.	.	.	.	1.	17	0
1721.	.	.	.	1.	17	6
1722.	.	.	.	1.	16	0
1723.	.	.	.	1.	14	8
1724.	.	.	.	1.	17	0
1725.	.	.	.	2.	8	6
1726.	.	.	.	2.	6	0
1727.	.	.	.	2.	2	0
1728.	.	.	.	2.	14	6
1729.	.	.	.	2.	6	10
1730.	.	.	.	1.	16	6
1731.	.	.	.	1.	12	10
					<hr/>	
					98	- 7 0
					<hr/>	

Le prix commun des quarante-trois années, depuis 1689, qu'a commencé la gratification, est de 2 liv. 5 sols 8 den. & il

*générale des Grains.* 157

montoit à 2 liv. 10 sols 8 den. avant 1689. Donc il est constant qu'il y a une diminution de 5 sols par mesure, depuis que les Anglois ont récompensé la fortie de leurs grains; & par conséquent depuis qu'ils ont chassé le grain étranger, & qu'ils ont vendu le leur au dehors. On ne croit pas qu'il y ait rien à repliquer à cette preuve, qui est plus convaincante, que tous les raisonnemens peu réfléchis, que l'habitude & la crainte ont accredités parmi nous.

Nous n'avons comparé jusqu'à présent, que les quarante-trois années antérieures à la gratification, avec les quarante-trois années qui l'ont suivie; afin que l'on ne pût objecter, que l'on a choisi un certain nombre d'années; ou que l'on en a accumulé plus ou moins, pour produire le

158 *Essai sur la Police*  
calcul le plus favorable à l'ex-  
portation. La température des  
saisons a vraisemblablement été  
la même; & la politique a essuyé  
les mêmes révolutions en An-  
gleterre, pendant les quarante-  
trois années antérieures à 1689,  
que pendant les quarante-trois  
années postérieures. Cependant  
le prix du bled ayant été moins  
après, que devant la gratifi-  
cation, pendant un même espace  
de tems; il est difficile de ne pas  
convenir, que cette diminution  
de prix n'est due qu'à la plus gran-  
de culture, que la gratification a  
occasionnée. On en sera encore  
mieux persuadé, si l'on fait at-  
tention aux prix dont nous al-  
lons faire l'énumération depuis  
l'année 1732, jusqu'à l'année  
1755, où l'on trouvera une  
diminution encore plus mar-  
quée.

*générale des Grains. 159*

*PRIX des bleds en Angleterre,  
depuis l'année 1732, jusqu'à  
la fin de 1754.*

1732.	.	.	.	11.	6 s.	8 d.
1733.	.	.	.	1	8	4
1734.	.	.	.	1	18	10
1735.	.	.	.	2	3	0
1736.	.	.	.	2	0	4
1737.	.	.	.	1	18	0
1738.	.	.	.	1	15	6
1739.	.	.	.	1	18	6
1740.	.	.	.	2	7	0
1741.	.	.	.	2	4	11
1742.	.	.	.	1	12	0
1743.	.	.	.	1	5	4
1744.	.	.	.	1	11	6
1745.	.	.	.	1	5	9
1746.	.	.	.	1	18	6
				<hr/>		
				26	14	2

160 *Essai sur la Police*

Suite & montant  
de l'autre part. . . 26 l. 14 s. 2 d.

1747. . . . .	1	18	6
1748. . . . .	1	16	3
1749. . . . .	1	15	8
1750. . . . .	1	12	6
1751. . . . .	1	16	5
1752. . . . .	1	17	9
1753. . . . .	1	17	2
1754. . . . .	1	12	0
	<hr/>		
	41	0	5
	<hr/>		

Ces 41 liv. 0 s. 5 den. divisés par 23, qui est le nombre des années dont cette somme est composée, donnent pour l'année commune, 1 liv. 15 s. 8 d. Le prix commun des quarante-trois années précédentes est de 2 liv. 5 sols 8 den. Celui des vingt-trois années suivantes n'est

*générale des Grains.* 161

que de 1 livre 15 sols 8 den. Donc l'exportation est avantageuse, loin d'être nuisible; puisque le prix des grains diminue, à mesure que les Anglois en vendent plus au dehors.

On objectera sans doute, que cela vient des défrichemens, & d'une augmentation de culture. Cela est vrai, & sert à fortifier notre opinion: car pourquoi a-t-on défriché en Angleterre? Pourquoi la culture s'est-elle animée, perfectionnée, augmentée? C'est que les grains sont devenus un objet de commerce; c'est que le cultivateur n'en craint point l'abondance, parce qu'il est sûr de les débiter à sa volonté: & cela doit arriver, toutes les fois qu'il n'y aura point de gêne sur quelque denrée que ce soit, & que la vente en sera avantageuse.

Pourquoi la culture des vignes s'est-elle augmentée en France au préjudice du labourage, au point que l'on est obligé de l'arrêter? C'est que le Vigneron est plus maître de sa denrée, que le Laboureur. Ainsi, quoique le vin soit chargé de forts droits, & que le bled en soit exempt; on préfère la culture du vin à celle du bled, qui est toujours en France une denrée équivoque, dont la possession est gênée, dont le Propriétaire n'a point la vente assurée, dont il ne peut disposer sans le consentement d'une Loi toujours arbitraire, & toujours inquiétante. Rendez la liberté au Laboureur, ces marchandises feront de niveau. Le grain prendra même le dessus, comme denrée plus nécessaire. Les terres seront défrichées, la culture améliorée. L'exemple de

l'Angleterre en est une preuve sensible.

On ne manque pas de repliquer, que la France ne ressemble pas à l'Angleterre; que la sortie des bleds convient à ce Royaume; mais qu'elle affamerait la France.

Il seroit à souhaiter, que l'on voulût bien spécifier en quoi consiste cette différence, & s'expliquer nettement, sans donner des allégations vagues pour des raisons. L'Angleterre étoit souvent affamée autrefois, quand elle pensoit comme la France pense encore; & avant qu'elle eût senti, que le seul moyen de ne pas craindre la disette, est d'encourager la culture.

S'il y a quelque différence entre ces deux Royaumes, elle est toute en faveur de la France. Nos Payfans travaillent à meil-

164 *Essai sur la Police*  
leur marché que l'Anglois ; notre terre est en général meilleure, plus aisée à cultiver, & demande moins d'engrais. Ainsi tout l'avantage est de notre côté, pour avoir des bleds à meilleur compte, pour n'en point manquer, & pour en vendre au dehors. Mais nous ne songeons point, comme l'Angleterre, aux moyens d'encourager la culture ; & nous resserrons le commerce de nos grains. Voilà les véritables différences ; & elles ne cesseront d'exister, tant que nous ne partirons point de ce principe ; que ce n'est point à la sévérité des Loix, que nous devons nos productions ; mais à la culture seule ; que pour augmenter la quantité de nos bleds, il en faut animer le travail ; & que la facilité de la vente, & le plus grand débit de cette den-

*générale des Grains.* 165  
rée, est le premier moyen d'améliorer le labourage. L'expérience confirme ce principe.

Mais, dira-t-on encore, cela n'est vrai qu'en Angleterre ; car le contraire est arrivé chez nous. Lorsque l'on a laissé sortir des grains de France, nous les avons souvent rachetés au double.

Cela est arrivé quelquefois ; & cela doit arriver toujours, quand on attendra la dernière extrémité, pour permettre les sorties. C'est une suite nécessaire de notre Police, & de nos raisonnemens. Nous l'avons déjà dit ; l'on ne permet la vente au dehors, que quand le bled est à vil prix. Nous le vendons alors à la perte du Laboureur. Première faute : parce que nous lui avons donné le tems d'affaiblir sa culture : ses travaux se ralentissent, quand il perd. Nous

166 *Essai sur la Police*  
vendons nos bleds promptement; parce que le tems de la sortie est limité. Seconde faute; parce qu'il en peut sortir tout-à-coup une trop grande quantité. Ainsi il se trouve en même-tems un vuide de deux côtés. L'un par la moindre production de grains; l'autre par la sortie précipitée. Ainsi vient un instant critique, où l'on manque de bleds tout-à-coup; & il faut les acheter bien cher.

Ces inconvéniens ne peuvent manquer d'arriver, tant que nous nous ferons un système de permettre, & de défendre alternativement; d'accorder à l'un, & de refuser à l'autre. C'est un contraste qui jette tout le monde dans l'incertitude, & qui ne permet à personne de prendre un parti. Il faut une règle générale & invariable pour tout le Royaume. C'est un

*générale des Grains.* 167  
même corps, dont tous les mouvemens doivent être dirigés vers la même action; sans quoi ils s'arrêtent, ou se nuisent successivement. Laissez en tout tems le commerce libre, le bled se vendra à propos, & ne se vendra plus à perte. Sa sortie imperceptible ne fera plus d'impression, ni de vuide trop sensible. Votre Laboureur ne sera plus dans la nécessité de se ralentir; on ne plantera plus de vignes, au lieu de semer du bled; vous ne craindrez plus une abondance nuisible, ni aucune sortie trop forte. Si les disettes ne sont venues, qu'après de bonnes récoltes, & après des permissions, n'en cherchons la cause, que dans l'administration incertaine de nos grains; & dans nos permissions toujours tardives, & nos Ordonnances toujours compliquées.

Réfléchissons sérieusement sur notre Police, & sur le passé; & nous sentirons aisément, que c'est notre propre conduite qui occasionne tous les inconvéniens que l'on nous objecte. Il faut une regle fixe pour la sortie: il faut que la liberté soit entière, qu'elle soit limitée seulement par le prix, ou par les droits de sortie; qu'on ne soit point obligé d'attendre, ni de desirer une permission vague & incertaine, souvent trop différée, toujours mal placée. Les choses se passeront alors en France, comme en Angleterre; il n'y aura plus de prétendue différence. Mais il est ennuyeux de répéter toujours ce que nous avons déjà dit tant de fois. Cherchons les moyens d'établir une sortie & un commerce, qui ne soient sujets à aucuns risques. L'Angleterre n'a point eu de disette

*générale des Grains.* 169  
 disette depuis 1689; & le prix de son bled est diminué, depuis qu'elle a vendu beaucoup de grains au dehors.

---

**D R O I T S.**

**SI** l'exemple de nos voisins ne peut convaincre; si quelque chose peut nous effrayer encore, rassurons-nous. Le Conseil tient dans sa main la clé de nos moissons. Il s'est souvent servi d'un expédient plus sûr & plus utile que celui des défenses ou des permissions, pour faciliter, ou pour empêcher la sortie des grains hors du Royaume.

Le muid de bled paye, suivant le tarif, 22 liv. de droits à

H



la sortie, (a) & les autres grains à proportion. Lorsque l'on a eu intérêt de les vendre à l'étranger, on a modéré ces droits; on les a même quelquefois supprimés. Lorsque le bled a renchéri, & qu'il y a eu nécessité d'empêcher la sortie; ces droits ont été augmentés, même tri-

---

(a) Ce droit est fort ancien. Il s'appelloit sous la première Race, *Tributum transfura, vel transitura*. Il en est parlé dans les Capitulaires de Charlemagne, & de Louis le Débonnaire, ci-devant indiqués dans la note pag. 81. Il s'étoit perdu pour la Couronne, ou avoit été quelquefois usurpé, ainsi qu'on l'a observé au même endroit. On le voit reparoitre sous Charles V, & sous Charles VIII. Il étoit du vingtième, ou quelquefois du quarantième de la valeur. François I voulant remettre en règle les traittes

plés, comme en 1725. Cette méthode n'est sujette à aucuns inconvéniens; elle a au contraire de très-bons effets: car c'est le prix seul, qui règle le sort du bled, & qui le fait mouvoir. S'il est à plus bas prix chez nous, que chez nos voisins; il sortira, parce que le Marchand y trouve du bénéfice: s'il est plus cher en France, que chez l'étranger; il restera en France, sans qu'il soit besoin

---

foraines, fixa par Règlement du 8 Mars 1539, que le tonneau de bled, du poids de 1300 liv. ou environ, payeroit à la sortie un écu d'or sol. L'écu étoit au titre de 23 K. à la taille de  $71 \frac{1}{2}$  au marc, & vaudroit aujourd'hui un peu plus de 10 livres. Un muid de bled fait deux tonneaux, & paye 22 liv. savoir, 20 liv. d'anciens droits, & 2 livres de nouveaux; ainsi l'impôt est à peu près le même, que dans son origine.

172 *Essai sur la Police*  
d'aucune défense; parce qu'il y a de la perte à l'exporter. Le bled étranger au contraire sera attiré en France par le plus haut prix. C'est une balance continue, que le prix seul gouverne, pour la fixer d'un côté ou d'un autre. Appesantir le prix par le surhaussement des droits de sortie, c'est la faire pencher de notre côté, & retenir nos grains sans aucune défense: l'alléger par la diminution ou la suppression de ces mêmes droits, c'est faire tourner la balance de l'autre côté, & pousser nos grains au dehors sans permissions.

Il sembleroit donc qu'en veillant avec attention sur le prix des grains du pays, & sur celui de l'étranger; nous aurions un thermomètre toujours sûr, pour en hâter ou en retarder la sortie à notre gré; pour les attirer ou

ii H

*générale des Grains.* 173

les éloigner, suivant les circonstances. Il ne faudroit d'autre Police, que de hausser ou baisser les droits à propos, sans aucune défense ou permission pour l'entrée, ni pour la sortie. La combinaison des prix étrangers avec les nôtres, fera toujours la boussole qui nous guidera. Révoquer toutes les Ordonnances; rendre la liberté à tout le monde; ne faire aucune défense de sortir des grains; n'accorder aucune permission, ni passeports. Tant que nos frontières & nos ports seront gardés, nos bleds ne pourront s'échapper furtivement.

Dans un tems d'abondance, les grains sont toujours à bas prix. Si on les retient mal-à-propos, c'est les perdre. Si on les laissoit s'écouler librement, ils iroient naturellement où un prix plus fort les appelle. Notre Labou-

H iij

neur ne languiroit pas; & l'on ne feroit pas obligé de le ranimer par des secouffes tardives, & par des permissions trop attendues. Si l'abondance continue, ne peut-on pas supprimer les droits de sortie? Le bled en feroit plutôt vendu, & plus avantageusement. Le cultivateur se soutiendrait sans effort & sans peine; & son ardeur intéressée pour le travail, nous préserveroit d'une cherté excessive.

Dans un tems de disette, les bleds sont plus chers chez nous, que chez nos voisins; ainsi ils n'ont pas besoin de défenses. Le prix seul les fixe chez nous; il invite même le bled étranger à entrer. S'il reste encore quelque soupçon, quelque crainte, haufsez seulement les droits de sortie; cette augmentation les arrêtera plus sûrement, que les

défenses les plus formidables.

Si la disette est urgente, ne peut-on pas, par une gratification annoncée à tant par mesure, payable comptant au lieu du dépôt, attirer bientôt les grains étrangers, avec moins de frais, & plus simplement que par des achats faits par économie, pour le compte de l'Etat? Une foule de Marchands conduits par la récompense, s'empressera de vous fournir; & le prix du bled diminuera de lui-même, par l'effet de la concurrence, qui multiplie les importations, plus efficacement qu'un Commissionnaire, qui intimide les forains, & les écarte. C'est peut-être le moyen le moins couteux de se garantir des inconvéniens de la disette, des bleds de mauvaise qualité, & des murmures bien ou mal fondés d'un peuple tou-

jours aveugle, quand il n'a pas le choix de la marchandise & du prix. Il n'est que trop ordinaire d'entendre les plaintes des peuples & des Villes même, que le Gouvernement prend soin d'approvisionner. La multitude est toujours déraisonnable, & n' imagine point quand elle a faim, qu'on la soulage gratuitement. Ses murmures & ses insultes tombent toujours sur celui qui fournit à ses besoins; elle n'a que lui en perspective; c'est l'objet de son aversion. Si l'on ne paroïssoit se mêler ni d'achats, ni de vente de bleds, une gratification publique payée sur le champ à tout Marchand qui en amèneroit, appaiseroit les soupçons, la crainte & la faim. La multitude plus tranquille béniroit hautement la main qui la secourt; & elle reconnoîtroit

aisément à ces traits, ce Monarque qui aime son peuple, qui veille à sa conservation, & qui a manifesté tant de fois pour ses sujets des sentimens d'affection, j'ose dire même de tendresse, rares dans un Particulier, uniques dans un Roi. Qualités bienfaisantes, qui firent appeller Titus les délices & l'amour du genre humain.

Au reste, que l'on ne regarde ici la gratification, que comme un remède violent dans une extrême nécessité; mais qui doit opérer plus sûrement, & avec moins de frais, que des achats faits pour l'Etat. Il y a même lieu d'espérer, qu'avec une culture plus animée, notre terre plus féconde se passera aisément de secours étrangers; & qu'elle nous fournira même abondamment, pour débiter au dehors

178. *Essai sur la Police*  
avec sûreté. On ne peut attendre ce bon effet, que de la liberté absolue pour la sortie. Car si l'on ne met en mouvement, que la circulation intérieure, c'est borner le commerce de ce Royaume. Nous n'aurons que peu de Marchands, & point de magasins; & l'intérêt public en demande le plus qu'il sera possible.

Qu'on ne soit point surpris de retrouver si souvent les mêmes idées; elles sont simples, & de peu d'étendue; & si elles étoient moins tracées, elles s'effaceroient plus aisément. On doit s'appesantir, pour faire une impression marquée sur la crainte & sur le préjugé; & nous revenons encore aux Marchands & à la manière la plus efficace de les exciter.

---

C O M M E R C E.

Celui qui aura dessein de s'adonner au commerce des grains, ne peut faire aucune spéculation, s'il n'a la liberté entière de disposer de sa marchandise à son gré, & en tout tems. Car tout homme sensé qui calcule, ne peut acheter des bleds, & conserver une marchandise sujette à beaucoup d'accidens, s'il n'envisage qu'il en pourra tirer tous ses frais, & même du bénéfice. Or comment pourra-t-il s'en flatter, s'il pense qu'il peut être gêné dans ce débit; & qu'il ne sera pas maître d'envoyer ses grains au dehors, lorsque cela pourra remplir ses vûes, & convenir à ses intérêts? Ce n'est ni par per-

suasion, ni par force, que l'on peut faire naître des Marchands & des magasins; c'est par l'appas seul du bénéfice. Si cette espérance est bornée, elle n'agit que foiblement, & pour un tems seulement; & nous n'aurons que peu de magasins, & peu de Marchands. Semblables à ces montagnes de sables mouvans, qu'un tourbillon élève sur le champ, & qu'un coup de vent abat de même; ils retomberont bientôt, si la liberté & l'espérance ne les soutiennent. Si vous leur laissez toute l'étendue dont elles sont susceptibles, elles auront sûrement en France les mêmes effets qu'en Angleterre, en Hollande, & dans le Nord; & il se formera des magasins & des Marchands, dans toutes les Provinces qui leur présenteront quelque perspective avantageuse. Suivons à pré-

sent leurs opérations dans les différentes circonstances.

Lorsque le bled sera à bon compte, ils débarrasseront le Laboureur de ce qu'il ne pourra pas garder; ils mettront ce superflu en magasin. Mais que l'on fasse bien attention, qu'ils ne peuvent s'en charger que dans l'espérance d'y bénéficier. Ne regardons point au motif, songeons à l'effet. C'est le sort de l'humanité de n'être bien animée; que par l'intérêt personnel; & l'on achètera peu de grains dans l'abondance, si l'on n'est pas sûr par la nouvelle Police, que l'on ne sera gêné ni dans un tems, ni dans un autre, pour la vente chez nous, ou chez l'étranger. Il faut au spéculateur ces deux points de vue, pour l'engager à se livrer au commerce des grains.

Si le bled hausse en France ; nos Marchands aimeront mieux nous le vendre, que de le porter au dehors ; parce qu'il y a moins de frais, moins de risques à vendre près de soi, que plus loin ; & que l'argent est plus présent. Tous les magasins nous seront ouverts, sitôt qu'il y aura du profit ; ils ne peuvent s'ouvrir qu'à ce prix.

Si le bled se vend mieux chez l'étranger, que chez nous, nos Marchands ne manqueront pas d'y envoyer aussitôt un convoi, ou une cargaison. Ils profiteront sur le champ de la circonstance ; & le bénéfice qu'ils feront sera un bénéfice pour l'Etat. C'est une valeur nouvelle qu'ils introduisent, & qui les encourage à continuer ce commerce. Ce n'est que dans ces vues, qu'ils peuvent s'y livrer ; si elles n'ont pas

toute cette étendue, elles s'affoiblissent, & nous n'aurons jamais chez nous, que très-peu de conservateurs de grains. Laissez toujours l'espérance dans la boîte de Pandore, elle soulage tous les maux, & soutient toutes les entreprises des humains.

Revenons encore à la disette ; que l'on craint toujours en France plus qu'ailleurs. Ces conservateurs de grains qui seront animés par l'espérance du gain, ne feront-ils pas toujours des pourvoyeurs plus entendus, que tous ceux que nous avons eus jusqu'à présent ; puisqu'ils veilleront sans cesse au prix des grains, tant Nationaux qu'étrangers ? S'ils en ont en magasin dans des tems difficiles, nous en aurons toujours la préférence : s'ils n'en ont point, ils ne manqueront pas d'en faire venir avec moins de

184 *Essai sur la Police*  
frais qu'auparavant ; parce que  
la diligence & l'économie font  
leur science, & leur revenu.  
C'est donc le plus sûr moyen de  
garder tous les grains possibles,  
& de faire entrer plus prompte-  
ment, & à meilleur compte,  
tous ceux qui nous manque-  
ront.

Rappelons-nous les tems pas-  
sés, & comparons-nous avec les  
autres peuples. La France pa-  
roît plus féconde en grains, que  
bien d'autres Etats : cependant  
nous avons éprouvé plus d'iné-  
galités sur leur prix, que nos  
voisins ; & nous appréhendons  
continuellement d'en manquer.  
Nous ne voyons aucune Nation  
avoir cette même crainte, si ce  
n'est en Espagne. Sommes-nous  
plus sages, ou moins raisonna-  
bles, de prendre plus de pré-  
cautions, que tous ceux qui sem-

*générale des Grains.* 185  
blent vivre dans une espece de  
sécurité à ce sujet ? ou notre Po-  
lice, plus inquiète & plus bor-  
née que celle d'aucun peuple,  
ne nous fait-elle pas tomber dans  
l'écueil que nous voulons évi-  
ter ? L'étranger n'est pas tour-  
menté de la même crainte ; il  
nous vend des grains sans diffi-  
culté, tant que nous en deman-  
dons ; & il en recueille moins  
que nous. C'est donc mauvaise  
économie de notre part ; c'est  
notre gêne ; ce sont nos permis-  
sions, qui causent tout ce désor-  
dre. Comme on ne les accorde  
que pour un tems limité, les  
étrangers sont toujours à l'affut,  
pour ainsi dire, de saisir une oc-  
casion rapide de remplir leurs  
greniers à bon marché. Si la li-  
berté étoit aussi entière chez  
nous que chez eux, nos sujets  
pourroient leur faire face, &



leur ôter pour jamais l'occasion de nous sous-tirer. Le François seroit le premier à portée d'acheter; il ne seroit plus le Commissionnaire de l'étranger sur nos propres productions; il s'empareroit de ce commerce; & le frelon ne vivroit plus aux dépens de l'abeille.

---

### A V A N T A G E S.

**I**L y a bien plus d'inconvéniens à retenir nos bleds dans l'inaction, qu'à leur donner un mouvement lucratif; & si l'on ne craignoit d'effaroucher bien des esprits, on n'hésiteroit point à dire, que la liberté entière du commerce des grains, seroit le plus grand bien que l'on pût faire au Royaume.

1°. Nous éviterions les maux que cause le bas prix des grains, dont quelques-unes de nos Provinces regorgent quelquefois. C'est-là que regnent la fainéantise & le désordre; car ou le manœuvre trouve une subsistance trop aisée, & ne travaille que peu de jours; ou le possesseur ne peut lui procurer d'occupation, faute d'argent. On offre des grains pour salaires, & tout le monde les refuse. Les fermes se délabrent; le Laboureur découragé traîne une charue languissante, & le travailleur va porter ailleurs ses bras vigoureux. Ainsi les terres se détériorent avec le peuple; & ces Provinces s'affoiblissent plus par un dépérissement insensible, pendant quelques années, que par une récolte manquée.

2°. Nous nous privons volonti-

188 *Essai sur la Police*  
tairement d'un bénéfice que nous donneroit la bonté de notre sol, & dont nous ne sentons pas la perte, parce que nous n'y sommes point accoutumés. Cette nouvelle richesse dans l'Etat animeroit nos campagnes, & multiplieroit nos sujets, que la pauvreté & l'inaction chassent souvent de leur terre natale, en nous privant pour jamais de leurs travaux & de leur postérité.

3°. Plus nous porterons de bleds au dehors, plus nous ferons tomber l'agriculture de nos rivaux, & plus nous augmenterons la nôtre. Il nous est très-possible de vendre à profit, & de vendre à meilleur marché que nos voisins, seul moyen d'avoir la préférence dans les marchés étrangers.

Il est aisé de ne courir aucuns risques, en accordant une liberté

*générale des Grains.* 189  
entière pour le commerce des bleds, pourvû que l'on prenne quelques mesures préparatoires, & que l'on ne donne la permission entière, que dans un tems favorable. Nos Ministres sont trop prudens & trop instruits, pour ne pas imiter la nature, qui prépare ses opérations, afin de parvenir à son but insensiblement, & se développer dans le tems avec plus de force.

La première barrière à rompre est celle de l'intérieur. Il n'y a point d'inconvénient dans aucun tems d'annoncer par un Edit (a) irrévocable, la liberté entière dans tout le Royaume,

---

(a) Le Roi a déjà accordé la permission du commerce intérieur, par Arrêt du Conseil d'Etat du 17 Septembre 1754. Mais un Arrêt paroît une Loi amovible. Un Edit, une Décla-

190 *Essai sur la Police*  
accordée à tout le monde indif-  
tinctement, d'acheter, emma-  
gasiner, trafiquer, vendre & re-  
vendre, transporter d'une Pro-  
vince à l'autre, telles quantités  
de bled & de grains, autant de  
fois qu'on le voudra; avec dé-  
fenses à toutes personnes, de s'y  
opposer directement ni indirecte-  
ment, sous quelque prétexte  
que ce puisse être. Ce premier  
Règlement établira dans la Na-  
tion une idée de liberté, dont  
on trouve l'exemple, non-seu-  
lement chez tous les peuples;  
mais dans les anciennes Ordon-  
nances de nos Rois, & dans le  
Règlement de Louis XIV en

---

ration, font plus d'impression sur l'es-  
prit du peuple; & les Commerçans  
regarderoient un Edit, comme la base  
de leurs opérations.

*générale des Grains.* 191  
1709, ci-devant indiqué. Il n'y  
a d'inconvénient que dans la pra-  
tique contraire, qui répugne à  
la raison, à l'humanité, & à la  
concorde des Sujets.

Si le Ciel & nos soins nous  
donnent d'heureuses moissons,  
ne craignons plus que l'abon-  
dance. Profitons sans tarder de  
ce moment favorable, pour ou-  
vrir la porte à une richesse tou-  
jours égale, & toujours renaif-  
sante. Annonçons une liberté  
entière pour la sortie, qui ne fera  
jamais suspendue, que lorsque  
le bled montera à un prix qu'il  
est aisé de fixer. Si l'on veut qu'il  
ne sorte que lentement, laissez  
sur la frontière & dans les ports  
le droit de 22 livres par muid,  
établi par notre tarif. Il s'é-  
coulera plus promptement, si  
vous diminuez, ou si vous sup-  
primez ce droit, dans le tems

d'une abondance plus marquée; (a) La marche du bled se ralentira, si l'on augmente l'impôt à la sortie; elle cessera même, si vous l'appesantissez à proportion des besoins. C'est un contre-poids toujours assez fort, pour le retenir à propos dans le Royaume. Les frontières & les ports sont gardés; & si l'on fait payer le droit exactement, comme il n'y a pas lieu d'en douter, le bled est d'un volume à ne pas échapper aisément. Les peines d'amende & de confiscation, contre tous ceux qui voudroient se soustraire au droit, en arrête-

---

(a) Louis XIV supprima les droits de sorties sur les grains en 1672, quoique l'on eût la guerre avec la Hollande. A la fin de 1704, on permit la sortie des grains, quoique toute l'Europe fût armée contre nous.

ront

ront plus, que les défenses les plus rigoureuses.

Par cette conduite nous aurons toujours nos bleds sous la main, sans allarmer personne. Nous nous mettons en état de jouir plus abondamment des productions de notre sol, que le commerce animera; & nous n'éloignerons point les secours étrangers, puisque nous ne mettons aucuns droits sur l'entrée. Nos Marchands feront plus à portée de nous les procurer; & la gratification ci-devant indiquée, comme une ressource dans l'extrémité, appellera promptement les bleds étrangers, si nous nous trouvons dans la nécessité.

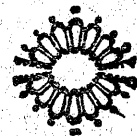
Cette pratique directement opposée à celle des Anglois, est peut-être nécessaire dans les commencemens; & l'on n'y en-

I

194 *Essai sur la Police*  
trevoit aucun risque. Peut-être en ressentirons-nous les heureux effets dans peu d'années; & plus enhardis par l'expérience, nous pourrions tirer autant & plus d'avantages de nos grains, que de nos vins, qui, malgré les droits dont ils sont chargés, font un produit considérable dans le Royaume. Celui des grains ne mérite-t-il pas la préférence, comme le plus nécessaire? S'il étoit favorisé, il répandroit l'aisance dans nos campagnes, & nous mettroit pour toujours à l'abri de ces terreurs paniques, qui renversent l'ordre & la raison.

Si l'on proposoit d'imiter tout d'un coup la méthode Angloise, ce changement subit pourroit causer des ébranlemens fâcheux; mais il n'est question encore, que de fonder le terrain, ayant

*générale des Grains.* 195  
de songer à délivrer le bled de tout droit de sortie, & à chasser celui de l'étranger, toujours préjudiciable à notre culture. Quelle mine plus abondante, si nous savions en tirer toutes les richesses qu'elle renferme? Ainsi tout tend à nous encourager sur la sortie dans un tems favorable. C'est le moyen le plus simple & le plus aisé de procurer un grand bien à la culture, au peuple, & au Royaume; & nous ne ferons plus comme Tantale au milieu des eaux.





Il ne fera point inutile de s'arrêter à les considérer par rapport aux prix des grains, qui ont une liaison immédiate avec les opérations du Ministère.

Les métaux précieux feront toujours l'objet le plus constant de nos desirs; parce qu'ils sont l'instrument de nos échanges, & le moyen le plus commode, pour nous procurer le nécessaire, l'utile & l'agréable. Comme ils se balancent continuellement avec toutes choses, qu'ils semblent les mesurer, & qu'ils servent à en obtenir la possession; nous sommes portés à croire, que leur plus grande ou leur moindre quantité dans un Etat, y règle la valeur de toutes les acquisitions. Cependant l'or & l'argent ne sont point les arbitres des prix; ils en sont seulement les moyens, les représen-

tations; & la fixation des valeurs dépend de l'abondance, ou de la rareté des biens, des denrées, des marchandises qui sont à vendre dans l'instant des achats, & de la quantité de terre & de travail employée à leur formation. Les métaux toujours subordonnés aux circonstances, se prêtent, pour ainsi dire, à l'instabilité des appréciations de toutes choses; & ils vont les chercher en plus grande, ou en moindre quantité, à proportion des nécessités, ou de la volonté. Il faut quatre fois plus d'argent dans un tems de disette, pour acquérir un muid de bled; il en faut beaucoup moins après une bonne récolte, sans qu'il soit arrivé aucun changement dans la quantité ni la qualité des especes. Il en est de même de toutes les choses qui roulent dans le com-

merce de l'Univers. Leur rareté ou leur abondance, le besoin ou la fantaisie, les différentes sortes d'occupations des Particuliers, décident de la quantité d'or & d'argent qu'il faut donner pour les acquérir. L'eau seroit très-chère, si elle étoit fort rare; le diamant seroit peu prisé, s'il étoit aussi commun que le sable.

Il en est de même des productions de l'art. La substance de la terre qui les fournit, se métamorphose au gré de l'Habitant en grains, en bois, en plantes, en pâtures. Les différentes matières prennent aussi diverses formes sous la main industrieuse, qui les plie au goût du tems. Ainsi toutes ces choses valent plus ou moins, suivant leurs quantités produites ou fabriquées, & relativement à leur usage actuel.

Il est vrai que nous avons vu hauffer les valeurs, depuis qu'une plus grande quantité d'or & d'argent s'est répandue dans l'Europe: il est vrai aussi, que les variations dans les monnoyes ont agité, & souvent dérangé le prix d'une infinité de choses, & lui ont quelquefois donné des secousses aussi violentes que dangereuses. Mais quand ces mouvemens forcés se sont ralentis, & que la fermentation des esprits s'est apaisée; on ne remarque point, que le prix de nos échanges soit monté à proportion de l'augmentation de la masse des métaux, ni à raison de la valeur idéale ou numéraire des especes.

C'est cependant une opinion assez généralement répandue, qu'il doit s'établir une espece de niveau entre le prix des denrées,



& la quantité d'or & d'argent qui circule dans un Etat. Quelques Auteurs ont cherché cette proportion; & ne trouvant point que l'augmentation des prix fût égale à l'augmentation de la masse des métaux, ils se sont efforcés de donner des raisons, pourquoi toutes choses n'avoient pas haussé de prix, à mesure de l'affluence des métaux dans chaque pays, & dans la même proportion.

Ils prétendent que les biens, denrées, & marchandises, seroient à un taux bien plus haut qu'ils ne sont actuellement, si nos besoins ne s'étoient point multipliés en même-tems que nos richesses; si nous n'avions pas une plus grande quantité de choses à acheter, qu'autrefois; si une partie des trésors du nouveau Monde ne s'étoit écoulée

par différens canaux chez des Nations éloignées; si nous n'avions converti une portion de ces matières en décorations d'usage & de luxe; d'où ils concluent que, si la masse des métaux modernes n'étoit considérablement diminuée par ces différentes consommations; ou si une très-grande partie des espèces n'étoit pas occupée par l'achat de nos fantaisies, le nécessaire se payeroit beaucoup plus cher, parce que les monnoyes n'auroient alors d'autre application, d'autre emploi, que l'achat des besoins absolus. Ils avancent même, que toutes choses doivent hausser de prix successivement, à proportion de la quantité d'or & d'argent qui entrera & qui restera dans un Etat.

Ces allégations sont spécieuses; cependant comme elles sont

dénuées de preuves suffisantes, & qu'elles ne paroissent fondées que sur la spéculation, ne peut-on pas les regarder comme des conjectures? La seule raison qui semble les autoriser, c'est que nous avons vû hauffer quelques valeurs, depuis que nous avons vû les métaux en plus grande abondance. Sur un phénomène aussi incertain, formons quelques doutes, donnons quelques observations.

La réflexion n'apperoit aucune raison, ni nécessaire, ni satisfaisante, de cette prétendue proportion entre l'argent & les denrées; ni de cette distribution idéale de la masse des métaux entre les superfluités & les nécessités: & si nous prouvons que les bleds, qui sont notre objet principal, ont été à meilleur marché dans ce siècle-ci,

que dans le précédent; croirons-nous que nous avons moins d'argent, que sous Louis XIV? ou nous retrancherons-nous à dire, que nous en employons d'avantage en luxe & en frivolités; & que la multiplicité d'achats inutiles arrête le surhaussement, & borne le prix du physique nécessaire & journalier?

Non, il n'y a point de rapport aussi immédiat qu'on le pense entre l'argent, les denrées, & le plus grand nombre d'achats. Si les especes qui circulent sont plus abondantes dans un tems, que dans un autre, les échanges deviennent alors plus aisés; l'achat des inutilités se multiplie. Si une partie des métaux disparoissoit tout-à-coup, l'acquisition des superfluités se ralentiroit; le nécessaire resteroit dans le même état, & ne diminueroit

point par l'absence d'une portion de nos monnoyes. C'est la quantité de terre & de travail appliquée à chaque production; c'est la quantité de denrées, & la facilité de se les procurer, qui déterminent la quantité d'argent qu'elles doivent occuper: & cette quantité de denrées, de travail & de productions, dépend toujours des circonstances particulières où se trouve chaque peuple, de la façon de vivre, & de la manière dont ses occupations sont dirigées par les Loix, les subfides, & la forme du Gouvernement.

Si l'on objecte, que la plus grande quantité d'argent dans un Etat n'augmente les prix, qu'à mesure que ces métaux se répandent entre un plus grand nombre de Particuliers; parce qu'il y a alors plus de gens aisés

qui demandent la même chose; je répons, que cela n'arrive point sur les alimens ordinaires, parce que l'on n'en demande pas plus que l'on en a besoin. Et à l'égard des superfluités, si elles augmentent de prix par l'abondance de l'argent, parce qu'on les recherche davantage; elles diminuent de même de prix, lorsqu'elles deviennent moins rares. Une plus grande industrie supplée au plus grand usage que l'on en fait; & elles baissent, à mesure qu'elles sont plus communes. Il est d'expérience, que dans les siècles de grossiereté, les choses de luxe sont plus chères, que dans un siècle de raffinement. Ainsi c'est toujours du travail des hommes, de la rareté & de l'abondance des choses qui sont à vendre, que dépend principalement le prix de toutes sortes d'acquisitions.

Pourquoi chercher dans les monnoyes la raison du prix des alimens, quand nous en trouvons des causes plus évidentes dans leurs productions, dans les consommations, & dans les taxes dont elles peuvent être chargées? Faut-il supposer, que les métaux ont un effet actif sur les denrées; & peut-on penser, que si nous cessions d'acheter tout ce dont on peut se passer, toutes les especes qui étoient occupées, retenues par les frivolités, se porteroient sur les nécessités, retomberoient sur le prix des denrées?

Il y a lieu de croire au contraire, que la portion d'argent qui étoit destinée aux fantaisies, resteroit oisive & immobile entre les mains des possesseurs, comme cela arrive à toutes les choses précieuses. On peut même

me conjecturer avec raison, que comme il y auroit alors moins de sortes d'occupations, une plus grande quantité d'hommes seroit obligée, pour vivre, de travailler aux choses nécessaires à la vie; & il y a apparence que leur prix diminueroit par leur grande affluence. Ce n'est point la présence de l'argent, qui les augmente; c'est l'abondance ou la rareté des productions, qui fixent leur valeur. Les choses de luxe ont le même sort; plus il y en a d'une même sorte, plus les fantaisies se satisfont à moins de frais; & les denrées n'augmenteroient point, quand toute la France cesseroit de rechercher l'ornement & la délicatesse. Les denrées ne diminueroient point, quand nous employerions vingt fois plus d'argent aux emplettes frivoles.

L'argent frappe nos sens & notre imagination plus souvent qu'aucun autre objet, par le fréquent usage, & l'application que nous en faisons à tous les achats possibles, qui répondent aux besoins, aux aisances, aux desirs. Il est par cette raison le ressort le plus actif de nos actions & de nos pensées. Trompés par les apparences, nous attribuons volontiers aux métaux précieux, plus d'effet qu'ils n'en ont réellement dans l'évaluation de nos échanges.

Les métaux par leur solidité, leur durée, leur ductilité, la distinction aisée de leur poids, & de leurs différens degrés de bonté, sont l'instrument le plus convenable à toutes sortes de trocs. Tout ce que nous achetons au contraire a rarement des qualités aussi invariables & aussi

marquées d'une valeur généralement connue. Les choses comestibles sur-tout, n'ont qu'une durée passagere. Elles dépérissent, si le Propriétaire ne les change bientôt contre de l'argent. Heureuse nécessité, qui force souvent l'intérêt à secourir plus volontiers les besoins. La différence est donc si essentielle entre la nature, les qualités, & les fonctions des métaux & des denrées, qu'on n'en peut faire qu'une comparaison très-imparfaite; qu'il est difficile d'y trouver une parité relative, ni une proportion bien réelle. Aussi l'a-t-on cherchée inutilement; & peut-être qu'elle n'existe point, & qu'elle n'a jamais existé.

Si l'on vouloit approfondir cette matiere; on seroit peut-être persuadé, que si les denrées ont renchéri en Europe, depuis

que l'Amérique y a jetté une plus grande quantité de métaux; c'est parce que les richesses, en changeant les mœurs, ont engourdi quantité de bras, & qu'il y a moins de mains employées aux travaux les plus communs, & les plus nécessaires; ce qui fait une diminution du travail dans les occupations les plus utiles. Peut-être aussi que plus on a d'argent, plus on s'accoutume aisément à en donner davantage, pour ce que l'on a envie d'acquérir: mais cette habitude ne se contracte gueres, que pour le superflu. On donne souvent à l'imagination ce que l'on conteste au besoin. C'est donc principalement dans la qualité du sol, dans la façon de le cultiver, dans la population, dans les causes qui animent ou qui ralentissent les occupations des

sujets, que se trouve la proportion du prix de chaque chose. La masse des métaux n'y a qu'un rapport indirect & très-éloigné.

L'or & l'argent sont peut-être centuplés en France, depuis quelques siècles; & nous verrons ci-après, que le prix des bleds est peu augmenté. Beaucoup de choses ne se sont point senties de l'approche de ces matières; beaucoup d'autres ont baissé de valeur. L'antiquité & la comparaison des différentes Nations de l'Univers serviront peut-être à prouver, que les métaux ne se sont jamais mis de niveau avec les denrées, ni les denrées avec les métaux.

si l'on suppose que le prix de l'or est de 1000



si l'on suppose que le prix de l'argent est de 100

si l'on suppose que le prix de l'acier est de 10

si l'on suppose que le prix de l'acier est de 10

**DIGRESSION.**

**L**A Grèce avoit repoussé les troupes innombrables de Xerces, & s'étoit ligée pour soutenir une guerre opiniâtre, que le Roi de Perse lui faisoit par ses Lieutenans. Elle entretenoit un corps considérable de troupes de terre & de mer, pour résister aux efforts de Mardonius Général de Perse, qui l'attaquoit avec de puissantes armées. Cependant Aristide ne taxa tous les Etats de Grèce, qu'à 460 (a) talens, pour les dépenses d'une campagne. Il est vrai que peu après la

(a) *Plutarq.* dans la Vie d'Aristide.

contribution fut de 600, & monta même jusqu'à 1300 talens par année: (a) mais Plutarque nous apprend dans la Vie de Péricles, que toutes ces sommes ne furent pas employées aux frais de la guerre, & qu'il en resta une partie entre les mains des Athéniens. Quand on supposeroit, que de ces contributions, on en employoit 600 talens pour la subsistance; & que les Grecs n'avoient que 40000 bouches (b) d'infanterie, cavalerie, & marine, le surplus étant destiné à l'appareil des vaisseaux, & autres

(a) *Plutarq.* dans la Vie de Péricles.

(b) Selon Diodore de Sicile, la Grèce avoit cent mille combattans à la bataille de Platée, qu'elle gagna sur Mardonius, qui en avoit cinq cens mille. *L. 21. ch. 8.*

instrumens de guerre; il en réfulteroit, que chaque bouche ne coûtoit pas vingt-cinq écus de notre monnoye par campagne. D'où l'on peut conclurre, que les denrées étoient certainement à très-grand marché. (a)

(a) Il est fort difficile d'évaluer juste les monnoyes anciennes. Le talent, la mine, la drachme, étoient des poids, dont les noms servoient aux dénominations des monnoyes, de même que la livre en France. Mais ces mêmes noms ne signifient pas toujours exactement la même valeur. Un talent antique valoit 6000 drachmes, une mine 100 drachmes; & l'on estime qu'une drachme pesoit le huitième d'une de nos onces. Sur ce pied, une drachme d'argent peut s'évaluer à près de 16 sols monnoye actuelle, & un talent à 750 onces, ou 4687 livres. Ainsi 600 talens peuvent s'estimer 2,812,200 liv. ce qui ne fait pas 73 liv. par tête pour une campagne.

Ce

Ce n'est pas que les Grecs fussent peu opulens dans le même tems; les Athéniens possédoient des sommes immenses. On lit dans la Vie de Périclés, qui avoit commandé à Platée, que les arts étoient au plus haut degré de perfection; qu'il y avoit dans Athènes les Artistes les plus excellens, & les ouvriers les plus recherchés; que Périclés fit élever en très-peu de tems un grand nombre de somptueux édifices, ornés de sculptures, de peintures; & de la plus belle architecture; que le célèbre Phidias Intendant de tous ces bâtimens, employa 40 talens d'or dans une seule statue de Minerve; (a) somme prodigieuse;

(a) Un talent d'or peut être estimé dix fois autant qu'un talent d'argent.

K



qui démontre la richesse excessive des Athéniens. Les spectacles pompeux dont ils étoient continuellement occupés, font une nouvelle preuve que l'argent y étoit très-commun, & très-répandu dans le peuple. Toutes ces dépenses excessives, qui annoncent une grande quantité de métaux, & une circulation abondante dans le public, n'augmenterent cependant point le prix des choses nécessaires à la vie; puisque cette République si magnifique n'accordoit qu'une drachme par jour, pour la nourriture de deux parentes d'Aristide, qui étoient tombées dans la pauvreté. (a) Ce sage

---

Ce seroit 1,874,800 livres, pour l'or seul de la statue; & cela est très-précis dans la Vie de Péricles par Plutarque.

(a) *Plutarq. Vie d'Aristide.*

Commandant, qui avoit rendu tant de services à Athènes, ne laissa pas à ses enfans de quoi fournir aux frais funéraires. Le Pritanée ordonna sa pompe funébre, donna à ses deux filles 3000 drachmes pour dot; & à son fils Lyfimachus 100 mines d'argent, 100 arpens de terre plantée, & quatre drachmes par jour. Preuve invincible, que dans le tems que la Grèce étoit la plus opulente, les vivres étoient à très-grand marché.

Dans le même tems, (a) Gelon, qui ne possédoit qu'une partie de la Sicile, offrit aux Grecs contre le Roi de Perse, un secours de 200 galeres à trois rangs, de 28000 hommes, tant

---

(a) Environ 470 ans avant Jesus-Christ.

220 *Essai sur les Prix.*  
cavalerie que d'infanterie; & promit de leur fournir le bled gratis pendant toute la guerre, si l'on vouloit lui décerner le commandement des troupes; (a) ces offres annoncent certainement une grande richesse, & une grande abondance de bleds à bas prix.

Les Rois d'Agrigente & de Syracuse avoient des trésors immenses; on en peut juger par leur puissante marine, & par les armées considérables qu'ils opposoient aux Carthaginois. (b) Cependant dans le même tems

---

(a) *Herod. L. 7. in Polymnia. N<sup>o</sup>. 138.*

(b) *Diod. Sicu. L. 11. c. 6.* dans lequel on verra les armées nombreuses que les Siciliens & les Carthaginois mettoient sur pied. Ce qui suppose une grande opulence, & une grande abondance de vivres.

*Essai sur les Prix.* 221  
ils fournissoient des bleds au peuple Romain à très-bas prix : ce qui prouve, que l'opulence de ces anciens tems n'influoit point sur le prix des denrées.

Tout le monde connoît le faste des anciens Rois de Perse, & l'opulence de Crésus Roi de Lydie, dont les richesses ont passé en proverbe. Tous les trésors dispersés dans la Grèce, n'y firent point renchérir les vivres.

Après que l'Italie se fut enrichie des dépouilles des peuples divers, qu'elle avoit soumis à son Empire, elle possédoit la plus grande partie des métaux précieux qui existoient dans le monde. La somptuosité des Gouverneurs de Provinces, le faste de quelques Particuliers, sont des témoignages peu équivoques des richesses, & du luxe poussé au plus haut

K iij

212 *Essai sur les Prix:*  
dégré. Cependant on lit dans  
Cornelius Népos, (a) que Pom-  
ponius Atticus, qui avoit à Rome  
une table & une maison bien  
rangée, & qui vivoit d'une fa-  
çon honorable, même élégante;

---

(a) Non amplius quam terna mil-  
lia æris peræque in singulos menses  
ex Ephemeride eum expensum sum-  
ptui ferri solitum. *Corn. Nepos in Vita  
Pomponii. Cap. 13.* Ces *terna millia  
æris* font 3000 as, ou 1200 sesterces.  
Cependant les Commentateurs ne les  
estiment que 750 sesterces. Le prix  
de ces monnoyes varioit souvent. Un  
sesterce étoit environ la seizième par-  
tie d'une de nos onces. Quelque éva-  
luation qu'on lui donne, cette dépen-  
se est très-modique pour un homme  
comme Pomponius, qui étoit riche,  
& qui tenoit un rang des plus distin-  
gués dans Rome. C'est le même à qui  
Cicéron a écrit plusieurs lettres, qui  
ont passé jusqu'à nous.

*Essai sur les Prix:* 223  
mais sans faste, & sans magnifi-  
cence, ne dépensoit par mois,  
qu'environ 24 pistoles de notre  
monnoye; ce qui prouve évi-  
demment, que les vivres & les  
choses communes n'étoient pas  
cheres à Rome, dans le tems  
que l'or & l'argent y circuloient  
dans la plus grande abondance.  
Il n'y avoit que les somptuosi-  
tés, qui se payassent très-cherement.

L'on voit dans Tacite, que  
sous Neron, où le faste & les  
folles dépenses étoient excessi-  
ves, le bled étoit à Rome à très-  
grand marché; (a) ce qui dé-  
montre clairement, que le prix  
des denrées ne monte pas en  
proportion des richesses qui se

---

(a) *Tacit. Ann. L. 15. N°. 39.*  
K iv

répandent dans un Etat. (a)

Revenons à notre siècle, & considérons ce qui s'est passé de nos jours, & depuis la découverte des Indes.

L'Indostan fut toujours le centre des richesses de l'Univers; & les trésors immenses que Thamas Koulikan trouva dans Delhy en or & en argent seulement, étonnent notre imagination. (b) Cependant nous apprenons par

---

(a) Si l'on veut avoir une idée plus complète de la richesse de ces tems anciens, & du bas prix des denrées; il faut lire l'Essai de M. Wallace sur le nombre des hommes, depuis la page 220, d'où quelques-unes de ces citations sont tirées.

(b) Lisez la Vie de Thamas Koulikan imprimée en 1740, & les Lettres curieuses & édifiantes.

nos voyageurs, (a) que les choses nécessaires à la vie ne se font point ressenties du luxe exorbitant de ce vaste Empire, & que les vivres y sont à très-grand marché.

Si nous jettons les yeux sur la Chine, où toutes les Nations de l'Europe s'empressent depuis long-tems de porter les métaux du nouveau Monde; nous pourrions penser avec raison, que ce vaste pays est fort riche en or & en argent; puisqu'il en reçoit continuellement, sans rendre autre chose, que des productions de son crû. Cependant la vie est à si bas prix à la Chine, que nulle Nation ne travaille à si bon marché. Ce peuple est nombreux, laborieux, industrieux,

---

(a) Voyage de Bernier.

K v

& vit d'une façon très-réglée & fort frugale. Sources inépuisables du bas prix de toutes choses.

Ce n'est point à la multiplicité des métaux, que l'on doit attribuer le renchérissement arrivé en Espagne, depuis la découverte du nouveau Monde. C'est à la politique, qui a occasionné une cessation de travail dans son peuple, & la dépopulation de ses Etats. Ses maximes intolérantes expulsèrent une partie de ses Habitans; ses pieux établissemens trop riches & trop nombreux, aborberent une portion considérable de ses sujets; & des revenus de la Couronne; ses franchises multipliées firent tomber tout le poids des impositions sur les hommes les plus utiles & les plus laborieux. Tandis qu'elle méditoit une domi-

nation trop étendue, elle troqua ses hommes contre des lingots; elle aima mieux moissonner des métaux, que des grains. Enivrée de ses richesses, les arts utiles furent méprisés; la pesanteur des impôts les écrasa; & son peuple découragé se livra à la vaine gloire & à l'indolence. Sa terre féconde lui refusa ses dons; ses manufactures tombèrent accablées par la mauvaise administration des taxes; & son peuple diminua en même-tems que ses travaux. Bientôt elle n'eut plus assez de bras, pour porter ses trésors; privée des choses les plus nécessaires, il ne lui resta qu'un stérile métal; & elle n'eut plus assez d'argent, pour payer l'industrie de ses voisins. Lorsque le travail dans les professions les plus basses & les plus utiles est découragé, il n'y a

plus de mesure pour le prix des subsistances & de l'entretien des sujets. Un Etat, quelque opulent qu'il devienne, ne peut courir les mêmes risques, si le travailleur n'est point écrasé par l'inégalité & la régie vicieuse des impôts. La Chine aura toujours des denrées à bon compte, & travaillera toujours à bon marché.

Si nous passons en Angleterre, où la cherté des vivres semble être une suite de l'augmentation de sa richesse; nous trouverons des causes de ce renchérissement plus prochaines & plus efficaces dans la conduite de cette Nation, que dans l'abondance des métaux qu'elle a acquis. Son crédit exorbitant, ses dettes accumulées successivement jusqu'à quatre-vingt millions de livres sterlins, nous don-

neront la raison du surhaussement des denrées dans ce Royaume. Cette masse d'emprunts à 3 p. seulement, fait une charge sur l'Etat de deux millions quatre cens mille livres de rente (plus de cinquante-sept millions de notre monnoye) qui sont levés sur le produit des terres, & sur les consommations, au-delà des autres dépenses annuelles de l'Etat. Si l'on ôtoit cette augmentation de taxes, qui tombe directement sur les denrées; il n'est pas douteux que la totalité du prix des consommations de l'Angleterre baisseroit de ces deux millions quatre cens mille livres, & que l'achat des vivres se ressentiroit bientôt de cette diminution. On peut même ajouter, que si le Gouvernement n'avoit pas une extrême attention à la répartition judicieuse,

& toujours égale de ces impositions, & à leur perception; s'il ne favorisoit pas la population & l'industrie par tous les moyens imaginables; si le Cadastre (a) ne fixoit pas d'une façon invariable l'impôt sur les terres; toutes les choses nécessaires à la vie auroient augmenté plus considérablement, non à raison de la quantité d'or & d'argent qui seroit dans le pays; mais en proportion de la diminution du peuple travaillant, & des franchises & des inégalités qui se seroient introduites.

---

(a) C'est un Registre public, qui contient l'estimation des terres de chaque canton. Il ne varie point, quand même la terre seroit améliorée; de façon que chaque Propriétaire fait ce qu'il doit payer annuellement, & ne craint point la surtaxe.

Une preuve évidente, que le prix des denrées dépend du plus grand nombre de colons, & de la façon dont ils sont animés ou découragés par le Gouvernement; c'est que le prix des bleds en Angleterre, ainsi qu'il a été observé ci-devant, a considérablement baissé, depuis l'année 1689. Cependant ce Royaume possède sans contredit beaucoup plus de métaux, depuis cette époque, qu'auparavant. Mais sa culture a été améliorée par les attentions que l'on a apportées à cette partie essentielle de l'Etat. Donc l'or & l'argent n'ont qu'une médiocre influence sur le prix des denrées.

La Hollande, Contrée artificielle au milieu des eaux, ne peut alimenter que par industrie le peuple nombreux qu'elle entretient. Forcée de tirer du de-

hors tout ce que sa terre ingrate lui refuse; obligée de jeter sur les consommations toutes les charges de l'Etat, dont elle ne peut asséoir qu'une petite portion sur des terres aussi peu étendues; faut-il s'étonner, que la vie y soit plus chère que dans d'autres pays? Elle ne subsiste que de secours étrangers; elle ne brille que d'un éclat emprunté; & sans son commerce économique, sans les ressources de sa pêche, sans sa frugalité, tout y seroit d'un prix exorbitant. N'imputons donc point cette cherté à son opulence; mais à sa situation, à la qualité de son sol, & à ses subsides.

La face de l'Italie a changé tant de fois; ses mœurs & ses peuples ont essuyé tant de révolutions depuis quelques siècles, qu'elle a toujours perdu de son

ancienne splendeur, & de son opulence. Les métaux y sont certainement moins abondans, qu'en France; cependant en général les vivres y sont plus chers. Dans quelques Souverainetés, comme à Vénise, ils sont à grand marché; dans d'autres, qui ne paroissent pas aussi riches que cette République, les denrées n'y sont pas à si bon compte. Ce n'est donc point la plus grande quantité d'or & d'argent, qui y règle le prix des alimens.

Les Pays-Bas & l'Allemagne ne l'emportent pas sur nous par l'opulence. Il y a même lieu de croire, que la balance est de notre côté; cependant les vivres y sont souvent plus chers que chez nous. Il n'est pas difficile d'en donner la raison pour les Pays-Bas; ils fournissent une partie de la Hollande, qui ne



peut se passer de ses voisins. A l'égard de l'Allemagne, on remarque aisément, quand on y voyage, que la différence du Culte & des Souverainetés, y fait la différence des prix de toutes choses. Dans les cantons où le peuple fait moins de fêtes; dans ceux où les contributions sont plus légères, les denrées & les salaires sont à meilleur compte, & la terre mieux travaillée.

Ainsi de tout tems, & en tout pays, les denrées se sont mises & se mettent toujours de niveau avec le nombre de cultivateurs, & non avec la quantité de métaux; & leur prix dépendra toujours des travaux des sujets, & des impositions de l'Etat, & non du nombre des especes. Si chez la Nation la plus opulente, les Habitans adonnés aux arts frivoles pouvoient retourner à la cha;

que; les vivres baisseroient de prix. Si au contraire beaucoup de colons embrassoient d'autres professions, les denrées hausseroient considérablement.

Les subsistances sont si essentielles dans un Etat, & tiennent de si près au système politique, puisque les nécessités régulent toujours le sort & les actions des sujets, qu'il n'est point indifférent de les considérer dans divers siècles, & chez différentes Nations. Les denrées contribuent tant à la force physique des peuples, qu'on ne peut rechercher avec trop d'attention les véritables causes qui décident de leur prix, de leur abondance, & de leur rareté. On les trouvera plus sûrement dans les dispositions de chaque Gouvernement, que dans la quantité des métaux qui circulent, & qui ne

peuvent contribuer au renchérissement, que lorsqu'ils détournent les sujets de leurs occupations ordinaires. L'antiquité nous en fournit un exemple dans un conte qu'elle nous a laissé.

Elle rapporte, qu'un riche Seigneur de Lydie, nommé Pithés, ayant découvert des mines d'or dans ses Domaines, occupa tous ses vassaux à les faire valoir; & leur interdit tout autre travail, s'imaginant avoir trouvé la source des richesses. Il fit un voyage à la Cour de Xercés; & ses sujets manquant bientôt du nécessaire, vinrent exposer leur misère à sa femme. Au retour de Phités, elle ne lui fit servir que des mets d'or, dont il loua le travail: mais comme ils n'appaisoient point la faim qui le pressoit, il reconnut son erreur, abandonna le travail des mines,

& fit reprendre à ses sujets leurs professions ordinaires, (a) plus

---

(a) Pithes, aureis metallis inventis, omnes cives jubebat inquirere, fodere, aurum purgare, nullum aliud opus facere, neque in terrâ, neque in mari. Omnes eam rem molestè ferebant, quod neque fructus haberent, neque quicquam aliud ad vitæ cultum facere possent. Mulieres eorum suppliciter uxorem Pithis orabant, ut de eo negotio apud virum suum intercedat. Quæ illas jussit abire, & bonum animum gerere. Ipsa verò, convocatis auri fabris, præcepit eis, ut aureos pisces facerent, Bellaria, matura, Obsonia, Cibos, omnia ex auro. Pithes reversus è peregrinatione, cœnam petebat. Uxor auream ei mensam apponit, in quâ nihil Eduliorum erat, sed omnia facta ex auro, Eduliis similia. Pithes, collaudatâ artis efficatione, postulabat quod ederet. Illa

aliud quoddam aureum Edulium ei offert, & hoc iterum. Indignanti marito, ac famere se dicenti, respondit: at tu omnem agricolationem & artificium substulisti, & aurum inutile fodere iussisti, quod nemini hominum usui est, nisi fructus etiam feminatos plantatosque habeant. Hac uxoris prudentiâ Pithes edoctus, metallorum opera reliquit, & cives ad agriculturam, alias que artes exercendas dimisit. *Polyæni Strat. L. 8. cap. 42.*



*T A B L E A U.*

**R** Evenons en France, & nous trouverons dans le prix des bleds, que l'inconstance des saisons, la haute valeur des monnoyes, la plus grande abondance des métaux dans le Royaume, ont eu moins de part au renchérissement des grains, que les différentes situations où la France s'est trouvée. On pourroit lire dans la Table que nous allons donner, une partie de l'Histoire de notre Monarchie. Les grains sont chers, quand des guerres intestines ou étrangères troublent l'agriculture. Leur prix retombe, quand la paix rétablit le calme. Les accidens des saisons sont moins à craindre, que

les causes qui affoiblissent la culture ; & les monnoyes n'y ont qu'une influence peu marquée.

Cette Table renferme le prix du septier de bled, depuis le treizieme siecle, jusqu'à présent ; & pour son intelligence, il faut observer.

1<sup>o</sup>. Que l'on a fait un prix commun du prix des différentes années qui sont accolées, vis-à-vis duquel on a placé dans la quatrième colonne le prix du marc d'argent fin du même tems. On voit dans la cinquieme l'évaluation de l'ancien prix, sur le pied de la valeur actuelle des monnoyes. Ainsi dans toutes les différentes époques, soit que les monnoyes aient été hautes ou basses, le prix du marc d'argent fin représente toujours huit onces d'argent ou un marc. Ainsi quand

quand le marc d'argent ne valoit que 58 sols, comme en 1202 sous Philippe II ; ces 58 sols faisoient autant que 54 liv. 6 sols à présent : & par conséquent, quand on donnoit 7 sols pour payer un septier de bled, on donnoit près d'une once d'argent ; & ces 7 sols répondoient à 6 livres 11 sols d'à présent. C'est sur ce principe, que cette Table a été calculée. Le poids seul, & non la dénomination des especes, déterminant la quantité d'argent, & l'estimation véritable du prix de chaque chose.

2<sup>o</sup>. On a négligé quelques fractions de deniers, afin de ne point trop embarrasser les colonnes de chiffres. Cette précision arithmétique étant assez inutile dans des choses d'estimation ; dont il ne s'agit que de donner des idées de comparaison.

3°. L'on n'a point confondu les années de disette dans les prix communs; on leur a donné une estimation séparée, afin qu'il fût aisé de faire la comparaison d'une disette à l'autre.

4°. Tous les prix portés à chaque année, sont extraits du Livre de l'Essai sur les Monnoyes, que l'Auteur a travaillé avec autant d'exactitude, que d'intelligence: & il a puisé ces prix dans de bonnes sources, ainsi qu'on le peut voir dans son Avertissement, pag. 14.



*T A B L E des Prix du Septier de Bled, mesure de Paris, depuis l'année 1202. jusqu'en 1746. avec la valeur du Marc d'Argent fin de 12 deniers sous chaque Regne, servant à faire l'évaluation des anciens Prix en Monnoye actuelle.*

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent.	Evaluation du Septier en monnoie actuelle.
Philippe II.	liv. s. d.			
1202	0.5.7			
Louis IX.		l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
1256	0.5.4	0.7.0	2.18.0	6.18.0
Philippe IV.				
1289	0.6.3			
1290	0.8.4			
1294	0.9.8			
1304	2.0.0	2.0.0	8.7.0	13.0.0
1312	0.16.3			
1314	0.15.0	0.13.0	4.0.0	8.16.0
Louis X.				
1315	2.10.0	2.10.0	4.0.0	33.18.0
Philippe V.				
1316	0.17.0	0.17.0	4.0.0	11.10.0
Charles IV.				
1322	1.0.3			
1323	0.15.7	0.18.0	4.7.0	11.4.0

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Évaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. s. d. l			
1327	0. 13. 9	0. 15. 0	6. 0. 0	6. 16. 0
Philippe VI.				
1328	0. 17. 3			
1329	0. 15. 0			
1332	0. 11. 9	0. 13. 0	3. 0. 0	11. 15. 0
1333	0. 16. 5			
1334	0. 10. 4			
1337	0. 12. 5	0. 12. 5	4. 10. 0	7. 10. 0
1339	0. 15. 0	0. 15. 0	7. 10. 0	5. 8. 0
1341	0. 17. 6	0. 17. 6	9. 0. 0	5. 5. 0
1342	2. 4. 5	2. 4. 5	15. 0. 0	8. 1. 0
1343	2. 0. 0	2. 0. 0	3. 15. 0	28. 19. 0
1344	0. 13. 10	0. 12. 0	3. 15. 0	8. 13. 0
1345	0. 10. 1			
1347	0. 15. 2	0. 15. 2	5. 0. 0	8. 4. 0
1350	4. 4. 0	4. 4. 0	6. 0. 0	30. 8. 0
			9. 0. 0	
			7. 10. 0	
1351	8. 0. 0	8. 0. 0	12. 0. 0	39. 9. 0
			13. 10. 0	
1354	1. 9. 4	1. 9. 4	6. 0. 0	13. 5. 0
1356	0. 17. 8	0. 17. 8	12. 0. 0	4. 0. 0
1359	5. 12. 0	5. 12. 0	45. 0. 0	4. 5. 0
			102. 0. 0	
1360	1. 5. 0	1. 5. 0	16. 0. 0	4. 5. 0

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Évaluation du Septier monnoye actuelle.			
	liv. s. d. l						
1361	1. 10. 2	1. 1. 1	6. 0. 0	9. 10. 0			
Charles V.							
1365	1. 0. 3						
1369	1. 14. 2						
1372	0. 12. 0						
1375	0. 15. 4						
1376	1. 5. 3						
Charles VI.		0. 17. 0	6. 15. 0	6. 17. 0			
1382	0. 10. 6						
1385	0. 14. 10						
1390	1. 0. 0						
1397	0. 13. 2						
1398	0. 14. 2						
1405	0. 18. 2						
1406	0. 15. 0						
1410	1. 5. 0						
1411	0. 16. 0						
1413	0. 13. 1	0. 13. 1	12. 14. 0	3. 0. 0			
1416	Cherté, famine, mortalité, jusqu'en 1425.						
Charles VII.		0. 18. 2	8. 0. 0	6. 3. 0			
1426	0. 17. 0						
1427	1. 5. 6						
1428	0. 12. 0						
1430	3. 17. 6						
1431	2. 0. 0				3. 7. 2	8. 0. 0	22. 15. 0
1432	4. 4. 0						
1433	1. 14. 0						
1435	0. 13. 2				1. 2. 4	8. 0. 0	7. 11. 0
1436	1. 0. 0						

Années	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.			
	liv. s. d.						
1437	5. 0. 0	6. 5. 4	8. 0. 0	42. 10. 0			
1438	4. 16. 0						
1439	9. 0. 0	1. 1. 0	8. 0. 0	7. 2. 0			
1440	1. 1. 0						
1443	0. 10. 9	2. 7. 8	8. 0. 0	16. 3. 0			
	4. 4. 8						
1444	1. 0. 0	1. 0. 0	8. 0. 0	6. 16. 0			
1446	0. 10. 0	0. 12. 4	9. 0. 0	3. 14. 0			
1447	0. 12. 0						
1448	0. 5. 11						
1449	0. 13. 0						
1450	0. 11. 0						
1452	0. 8. 1						
1454	0. 13. 9						
1457	1. 0. 1						
1459	0. 17. 6						
Louis XI.							
1462	0. 17. 8	0. 11. 7	9. 0. 0	3. 9. 0			
1463	0. 9. 7						
1464	0. 5. 0						
1465	0. 10. 0						
1466	1. 1. 8						
1467	0. 9. 4						
1469	0. 11. 3						
1470	0. 7. 1						
1471	0. 11. 0				0. 11. 0	11. 5. 0	2. 13. 0
1472	0. 10. 0				0. 18. 2	12. 0. 0	4. 2. 0
1473	0. 10. 0						
1474	0. 18. 0						
1476	0. 18. 0						
1477	0. 18. 4						

Années	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. s. d.			
1481	1. 5. 0	1. 5. 0	10. 16. 0	6. 5. 0
1482	2. 0. 0			
Charles VIII.				
1485	0. 13. 6			
1486	1. 6. 4			
1487	1. 0. 0			
1489	0. 15. 0			
1492	0. 15. 0			
1495	0. 11. 5			
Louis XII.				
1498	1. 0. 0	0. 15. 4	11. 9. 0	3. 12. 0
1499	1. 6. 8			
1500	0. 12. 6			
1501	1. 10. 0			
1508	1. 5. 0			
1509	0. 16. 8			
1510	0. 8. 1			
1511	0. 8. 8			
1512	0. 13. 9			
1513	1. 0. 0			
François I.				
1515	3. 4. 2	3. 4. 2	12. 0. 0	14. 10. 0
1517	1. 5. 0	1. 5. 0	12. 0. 0	5. 13. 0
1519	1. 2. 6	1. 4. 2	13. 0. 0	5. 0. 0
1520	1. 5. 10			
1521	4. 3. 4	3. 7. 9	13. 0. 0	14. 3. 0
1522	3. 0. 0			
1524	3. 0. 0			

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. l. d. s.			
1525	1.0 .02	0.19.2	13. 0.0	3.19.0
1526	0.18.4			
	1			
1527	2. 2.11	2.13.0	13. 0.0	11. 1.0
1528	2. 3.4			
1529	3.14.3			
1530	2.11.1			
	1			
1531	5. 3.2	4.12.6	13. 0.0	19. 6.0
1532	4. 1.8			
	1			
1533	2. 0.16	2.10.6	13. 0.0	10.10.0
1534	1.11.3			
1535	2. 1.10			
1536	3. 0.0			
1538	2.14.0			
1539	3.15.3			
1540	2. 1.0	2.17.0	15. 0.0	10. 6.0
1541	2. 2.6			
1542	2.12.5			
1543	2.18.4			
1544	3. 6.8			
1545	3. 5.0			
1546	3. 0.0			
Henri II.				
1547	2. 5.10	5.14.2	15. 0.0	20.13.0
1548	2.10.5			
1553	3.13.4			
1554	3. 6.8			
1555	3. 7.11			
1556	5.15.02			
1557	5.13.45			

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. l. d. s.			
1558	3. 1.8	3. 9.9	15. 0.0	12.12.0
François II.				
1559	3.12.7			
Charles IX.		6. 4.2	15. 0.0	22. 9.0
1560	3.15.0			
1561	4.10.0			
1562	6. 0.10	6. 4.2	15. 0.0	22. 9.0
1563	8. 1.8			
	1			
1564	3.18.0	6.11.8	16.13.4	21. 9.0
1565	6. 6.9			
1566	10. 7.9			
1567	8.15.0			
1568	6. 2.11			
1569	5. 8.0			
1570	4.11.0	14. 7.6	16.13.4	46.17.0
1571	6. 0.5			
1572	7.15.2			
	1			
1573	14.15.0			
Henri III.		14. 7.6	16.13.4	46.17.0
1574	14. 0.0			
	1			
1575	6.12.6	6. 6.4	21. 5.8	16. 2.0
1576	8. 3.9			
1577	5. 8.4			
1578	5.16.8			
1579	6. 4.7			
1580	6. 5.0			
1581	5.13.9			



Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. s. d.			
1582	7. 9. 8	7. 19. 0	20. 12. 4	20. 18. 0
1583	7. 11. 3			
1584	8. 10. 0			
1585	8. 4. 5			
	1			
1586	19. 10. 0	29. 16. 8	20. 12. 4	78. 13. 0
1587	30 & 40 l. 5			
	1			
Henri IV.				
1589	6. 5. 0	18. 2. 0	20. 12. 4	47. 14. 0
1590	11. 18. 9			
1591	30. 6. 8			
1592	18. 0. 0			
1595	24. 0. 0			
	1			
1596	17. 12. 10			
1597	15. 19. 2			
1598	13. 17. 2	11. 9. 6	20. 12. 4	30. 5. 0
1599	7. 7. 7			
1600	7. 2. 9			
1601	6. 18. 1			
	1			
1602	5. 18. 5	8. 11. 0	22. 0. 0	21. 2. 0
1603	11. 18. 3			
1604	7. 12. 5			
1605	6. 10. 10			
1606	7. 7. 8			
1607	7. 8. 10			
1608	11. 10. 5			
1609	10. 1. 7			

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. s. d.			
Louis XIII.				
1610	7. 11. 0	8. 4. 6	22. 0. 0	20. 6. 0
1611	7. 12. 5			
1612	7. 14. 10			
1613	6. 19. 0			
1614	7. 18. 6			
1615	6. 18. 2			
1616	7. 1. 8			
1617	7. 16. 0			
1618	14. 8. 10			
1619	8. 17. 7			
1620	6. 12. 1			
1621	8. 11. 7			
1622	11. 5. 7			
1623	10. 17. 0			
1624	8. 10. 4			
1625	9. 9. 7			
1626	16. 16. 0			
1627	13. 5. 2			
1628	9. 18. 0			
1629	9. 0. 0			
1630	10. 13. 7			
1631	19. 16. 5	11. 17. 6	22. 0. 0	29. 6. 0
1632	15. 7. 2			
1633	11. 0. 11			
1634	9. 5. 0			
1635	9. 18. 7			
1636	11. 13. 4			
1637	11. 2. 0			
1638	10. 10. 0	10. 7. 2	27. 10. 0	10. 9. 0
1639	9. 2. 2			
1640	9. 8. 5			

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.			
	liv. s. d.						
1641	11. 19. 2	12. 1. 0	29. 3. 7	22. 8. 0			
1642	12. 2. 5						
Louis XIV.							
1643	17. 17. 9	13. 15. 0	28. 13. 8	26. 1. 0			
1644	17. 11. 0						
1645	11. 4. 5						
1646	9. 7. 2						
1647	12. 13. 7						
1648	15. 3. 7	22. 4. 6	28. 13. 8	42. 2. 0			
1649	18. 18. 0						
1650	26. 10. 5						
1651	25. 13. 0						
1652	24. 18. 0						
1653	13. 7. 0	11. 15. 2	28. 13. 8	22. 5. 0			
1654	12. 12. 0						
1655	10. 19. 0						
1656	10. 7. 6						
1657	10. 4. 0						
1658	12. 19. 6						
1659	15. 4. 6						
1660	17. 8. 0						
1661	26. 11. 0	22. 13. 0	28. 13. 4	42. 18. 0			
1662	33. 9. 0						
1663	20. 12. 6						

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. s. d. l			
1664	17. 2. 0	10. 7. 3	28. 13. 4	19. 12. 0
1665	13. 16. 0			
1666	12. 19. 0			
1667	9. 0. 0			
1668	7. 19. 0			
1669	8. 2. 4			
1670	8. 8. 7			
1671	9. 7. 6			
1672	9. 15. 0			
1673	7. 17. 4			
1674	9. 9. 1	12. 11. 0	28. 13. 4	23. 16. 0
1675	14. 6. 6			
1676	10. 4. 0			
1677	11. 12. 6			
1678	14. 9. 6			
1679	16. 8. 6			
1680	12. 13. 6			
1681	13. 10. 0			
1682	12. 18. 0			
1683	11. 6. 6			
1684	14. 6. 6			
1685	16. 1. 0			
1686	10. 2. 6			
1687	10. 13. 0			
1688	7. 0. 3			
1689	7. 18. 3	9. 18. 6	32. 2. 0	16. 14. 0
1690	9. 6. 0			
1691	9. 16. 6			
1692	12. 13. 6			
1693	25. 10. 0	32. 8. 0	30. 5. 0	53. 19. 0
1694	39. 6. 0			

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. s. d.			
1695	14. 6. 6	15. 9. 0	34. 19. 7	24. 0. 0
1696	14. 15. 6			
1697	17. 5. 0	24. 2. 0	34. 19. 7	38. 9. 1
1698	21. 12. 0			
1699	26. 19. 6	33. 1. 5	34. 19. 7	38. 9. 1
1700	23. 14. 0			
1701	15. 19. 0	10. 17. 6	32. 11. 8	15. 14. 0
1702	12. 10. 6			
1703	11. 15. 6	37. 13. 9	36. 19. 3	15. 14. 0
1704	11. 9. 6			
1705	10. 7. 9	34. 10. 9	35. 19. 9	15. 14. 0
1706	7. 17. 4			
1707	6. 18. 9	36. 14. 0	47. 8. 0	15. 14. 0
1708	10. 1. 0			
1709	44. 11. 0	42. 10. 6	33. 5. 5	63. 17. 0
1710	40. 10. 0			
1711	17. 8. 6	43. 12. 8	43. 12. 8	29. 16. 0
1712	20. 17. 0			
1713	28. 11. 6	22. 2. 3	43. 12. 8	29. 16. 0
1714	29. 2. 0			
Louis XV.		32. 4. 0	38. 3. 7	29. 16. 0
1715	14. 12. 3			
1716	12. 9. 0	43. 12. 3	43. 12. 3	11. 12. 0
1717	9. 19. 9			
1718	10. 19. 0	14. 3. 0	66. 12. 0	11. 12. 0
1719	14. 7. 3			
1720	20. 11. 0	68. 14. 6	61. 1. 9	11. 12. 0
1721	14. 14. 0			
1722	16. 1. 0	68. 14. 6	110. 16. 0	11. 12. 0

Années.	Prix du Septier de Bled.	Prix commun.	Prix du marc d'Argent fin.	Evaluation du Septier monnoye actuelle.
	liv. s. d.			
1723	25. 1. 0	26. 16. 0	72. 0. 0	25. 14. 0
1724	24. 19. 6			
1725	30. 7. 6	45. 5. 5	52. 12. 0	25. 14. 0
1726	26. 11. 0	15. 13. 0	54. 6. 0	15. 14. 0
1727	19. 1. 0			
1728	12. 16. 6	15. 13. 0	54. 6. 0	15. 14. 0
1729	17. 2. 0			
1730	15. 13. 6	15. 13. 0	54. 6. 0	15. 14. 0
1731	19. 3. 0			
1732	13. 8. 6	19. 0. 9	54. 6. 0	19. 0. 10
1733	10. 7. 0			
1734	11. 0. 6	19. 0. 9	54. 6. 0	19. 0. 10
1735	11. 6. 6			
1736	13. 1. 0	19. 0. 9	54. 6. 0	19. 0. 10
1737	14. 14. 0			
1738	18. 15. 0	19. 0. 9	54. 6. 0	19. 0. 10
1739	22. 19. 0			
1740	27. 12. 0	19. 0. 9	54. 6. 0	19. 0. 10
1741	38. 2. 0			
1742	21. 2. 0	19. 0. 9	54. 6. 0	19. 0. 10
1743	11. 14. 9			
1744	11. 1. 3	19. 0. 9	54. 6. 0	19. 0. 10
1745	11. 6. 6			

---

**OBSERVATIONS.**

**A** Rrêtons-nous un moment à faire quelques observations sur cette Table; & jettons les yeux sur les révolutions des différens prix du bled.

Le premier renchérissement se trouve en l'année 1304. Il fut peut-être occasionné par le surhaussement des monnoyes, auquel le dérangement des finances, & une guerre assez longue donnerent lieu. Philippe IV, par son Ordonnance du mois de Mars 1304, défendit de vendre le septier de bled plus de 2 livres; ce qui fit un si mauvais effet, que l'on fut obligé de révoquer cette Ordonnance le 11 Avril suivant.

En 1315, la continuation de

M iij

la guerre de Flandre, & la combustion dans laquelle le Royaume étoit tombé, contribuerent autant à la disette, que les pluies continuelles de cette année.

On peut regarder toutes les disettes du quatorzième siècle, & celles du commencement du quinzième, comme une suite de l'invasion du Royaume par les Anglois. Les variations du bled dépendent souvent du sort des armes, sur-tout quand l'ennemi est dans le centre d'un Etat.

La bonne conduite de Charles V, & ses succès contre les ennemis, rétablirent & soutinrent la France pendant une longue suite d'années; & la trêve avec les Anglois entretint les bleds à bas prix, (a) jusqu'à la

(a) Voyez la Table depuis l'année 1361, jusqu'en 1414.

perte de la bataille d'Azincourt en 1415, qui plongea la France dans de nouveaux malheurs.

Il n'a pas été possible de fixer aucun prix du bled, depuis 1416, jusqu'en 1425. Le Royaume fut plein de troubles, d'ennemis & de factions. Le marc d'argent monta depuis 6 liv. jusqu'à 40 livres. Les Marchands & les Boulangers s'enfuirent, & le peuple manqua de pain: tant il est délicat de faire des Réglemens sur cette denrée. Enfin on permit de le vendre jusqu'à cinq écus d'or le septier.

Les chertés sous le regne de Charles VII ont un rapport immédiat avec la guerre des Anglois, qui occupoient une partie du Royaume. Quand il ne fut plus désolé par les ennemis

du dedans & du dehors, (a) on voit une suite de bas prix du bled pendant 69 années. Il se maintint à 3 & 4 livres le septier, monnoye actuelle; & quoique le prix du marc d'argent eût toujours augmenté, (b) le bled fut plus bas que dans les siècles précédens.

On le voit hauffer de tems à autre sous François I, à cause des guerres dont ce Regne fut souvent agité.

Quand l'esprit de faction eut ensuite brouillé tout le Royaume, on trouve des prix exorbitans, qui n'ont d'autre cause, que les fureurs de la ligue.

---

(a) Voyez la Table année 1446, jusqu'à 1515.

(b) Faites la comparaison des prix dans la Table, tant du marc d'argent, que du bled.

Le Regne de Henri IV se sentit encore de ces secouffes; les bleds sous ce Regne, sous celui de Louis XIII, & sous Louis XIV, jusqu'en 1664, furent toujours plus chers, qu'ils ne l'ont été de nos jours.

Pendant les 20 années du Regne de Henri IV, qui composent trois époques dans la Table, leur prix commun monte à 33 liv. 0 f. 4 den. valeur actuelle.

Dans les quatre époques du Regne de Louis XIII, il est seulement de 22 liv. 5 f. 0 d. Dans les quatre autres de la minorité de Louis XIV, il monte à 33 l. 6 f. 6 d. Cette différence ne vient que des troubles intestins, qui agiterent le commencement de ce Regne; car excepté 1662, il n'y eut dans tout cet intervalle, aucune véritable disette. Cependant dans ces différens tems, le

septier de bled se payoit deux ou trois onces d'argent plus qu'à présent; ce qui double le prix.

Le calme intérieur, & une meilleure administration, apportèrent de grands changemens dans le Royaume. Depuis l'année 1664, on verra le prix des bleds toujours baisser. Il n'augmenta qu'en 1693, 1699 & 1709, par l'accident physique des saisons. Les guerres de Louis XIV y causerent quelques changemens: mais en général depuis 1664, jusqu'à présent, on voit par la Table du prix des grains, le Royaume & les terres s'améliorer; à mesure que les sujets, plus instruits de leurs devoirs, s'éloignent de cet esprit de faction qui fait le malheur des Etats.

Sous le Regne de notre Monarque, nous n'avons point

éprouvé de calamités fâcheuses; & nous remarquons avec plaisir, que le prix des bleds est plus bas que dans les siècles antérieurs. Le prix commun des quatre époques de 1716 à 1746, n'est que de 18 livres. Ainsi sous le Regne de notre Roi bienfaisant, nous trouvons les tems de cette félicité précieuse qui assure le bonheur des sujets, & la tranquillité du Royaume. Nous avons augmenté nos biens & notre aisance; & le peuple a mangé le pain à meilleur marché, que depuis plusieurs siècles. Cependant la valeur de nos monnoyes a haussé considérablement, sans que les grains s'en soient ressentis: au contraire, ils sont à meilleur compte, que lorsque le marc d'argent étoit de 20 à 30 liv. & il faut un moindre poids d'argent, pour les payer.

On doit encore observer ; qu'on ne voit point de bleds à plus bas prix, que depuis 1716, jusqu'en 1722. Epoque dangereuse, où les monnoyes furent dans une agitation continuelle, & où le marc d'argent monta à des prix excessifs. Donc la bonté du Gouvernement, qui procure l'amélioration de la culture, est le thermomètre le plus sûr de la valeur des grains, qui ne haussent point à proportion des richesses ; mais qui baissent au contraire à proportion du bonheur & de la tranquillité qui regnent dans les campagnes. (a) C'est

(a) O Melibæe, Deus nobis hæc oria fecit.

Namque erit ille mihi semper Deus.....

Ille meas errare boyes, ut cernis, & ipsum

Ludere quæ vellem, calamo permisit agresti. *Virg. Eclo. 1. v. 10.*

de-là que dépend la plus grande quantité de colons & de denrées ; c'est ce qui en règle le prix.

Si sous le Regne de notre heureux Monarque, nous avons moins éprouvé d'inégalités sur le prix des bleds, que sous les Regnes précédens ; s'ils ont été moins chers que dans les siècles antérieurs, ainsi qu'on le voit par la Table ; si la vileté du prix est un obstacle à la fécondité ; si nos terres peuvent fournir au-delà du nécessaire, & nous présentent une mine plus abondante, que celles du Perou ; si la liberté absolue peut nous parer de tous inconvéniens, & nous procurer de grands avantages ; mettrons-nous encore des bornes aux bienfaits de la nature ? Et notre Police timide & variable, sera-t-elle toujours al-



l'armée par une crainte populaire?

---

### O B J E C T I O N S.

**D**E nouvelles objections se présentent encore. « Si l'on ouvre, dira-t-on, la barrière de l'extérieur, les étrangers en foule viendront sur le champ enlever nos grains; les bleds renchériront; les salaires augmentent; la subsistance des troupes sera plus difficile, & plus couteuse. »

Nous courions risque autrefois d'être épuisés tout-à-coup; quand la permission étoit passagère, les étrangers s'empressoient d'en profiter: mais si la liberté est absolue, & déclarée perpétuelle, ils attendront les

tems les plus favorables, pour acheter à meilleur marché; surtout si c'est pour enmagasiner. Par conséquent, lorsque nos grains seront chers, ils n'en acheteront point, ou en acheteront peu: c'est une raison décisive, pour nous rassurer dans un tems de cherté, où nous croyons toujours avoir le plus à craindre.

Si nos grains sont à bas prix, c'est alors qu'ils viendront les chercher plus volontiers. C'est une autre raison essentielle, pour ne point hésiter d'en ouvrir la barrière; puisqu'il nous est avantageux de vendre beaucoup, quand il y a abondance. Mais ce qui doit faire cesser toute crainte en tout tems, c'est que si nos sujets ont une fois la permission de faire des amas ou des magasins, & qu'ils soient bien

assurés qu'ils ne feront jamais gênés en aucune façon; alors ils deviendront les concurrens de l'étranger, sur-tout dans le bas prix: & nous avons déjà observé, qu'il ne fera pas si facile qu'autrefois de nous dépouiller tout-à-coup de nos grains, quand nos sujets ne seront plus réduits à n'être que les Commissionnaires de notre propre denrée.

Pour nous rassurer encore; considérons que les Hollandois sont les seuls qui fassent de gros magasins de bleds étrangers: l'on n'en voit point dans les autres pays circonvoisins. L'Angleterre en a en si grande abondance, qu'elle est bien éloignée de venir acheter les nôtres. Mais quand on supposeroit, que quelques étrangers concevroient le dessein d'enlever de France six à sept cens mille muids de

bled; cette quantité, qui étonne d'abord, ne fait cependant pour le Royaume qu'une consommation de deux mois, comme nous l'avons prouvé ci-devant. Or, non-seulement cet achat nous seroit plus avantageux que préjudiciable dans une infinité de circonstances, attendu que dans plusieurs années nous sommes en état d'y fournir sans risques, ainsi qu'on le peut voir ci-devant: mais il est aisé de démontrer l'impossibilité d'un pareil enlèvement, par quelque Nation que ce soit. Calculons le prix de cette quantité vendue au dehors à 10 ou 12 liv. le septier seulement; ajoutons-y les droits de 22 livres par muid pour la sortie, avec les autres frais de transport; & nous trouverons, qu'ils reviendroient à plus de cent millions, étant enmagasinés

dans le pays étranger. Quelle est la Nation en état de faire cette avance ? Dans quels ports sont les magasins qui pourroient contenir cet immense volume de bleds ? Quand on supposeroit encore, contre toute apparence, que plusieurs Nations nos ennemies, se ligueroient pour enlever nos bleds ; leur intelligence pourroit-elle faire sortir tout à la fois cette quantité de six à sept cens mille muids ? Si elles y parvenoient, ce ne seroit certainement pas dans un tems de cherté, parce qu'il leur faudroit alors le double de fonds pour les payer ; ce qui seroit plus de deux cens millions. Si elles tentoient cette opération dans un tems où les bleds sont à bas prix, elles nous feroient certainement plus de bien que de mal ; puisqu'elles nous apporteroient beaucoup

d'argent, & donneroient une vivacité surprenante à nos cultivateurs. Nous avons d'ailleurs déjà observé, que le Conseil a dans sa main la clé de nos moissons par le surhaussement des droits de sortie, qu'il est maître de régler suivant les circonstances ; & que ces droits plus ou moins forts, arrêtent les grains dans le Royaume, ou les poussent au dehors à volonté. Ainsi il est aisé par ce seul moyen, de parer tous les inconvéniens que l'on pourroit objecter.

La seule réflexion sur l'imminence des avances à faire pour l'enlèvement de nos bleds au dehors, sur l'impossibilité des emplacements, sur la difficulté des sorties, lorsqu'on les chargera de gros droits, paroitra, à quiconque voudra y faire attention, un argument bien fort con-

tre nos terreurs paniques. Plus on les examinera de sang froid, plus on les trouvera mal fondées. En effet peut-on penser sensément, que nos voisins, préméditant la guerre contre nous, se cottiferoient d'avance, pour enlever nos bleds, tandis qu'ils ont bien de la peine à faire le fonds des dépenses les plus pressées?

D'ailleurs, si c'est un moyen praticable pour nuire à son ennemi, pourquoi ne l'avons-nous pas mis en usage? Nos voisins n'ont jamais pris aucunes précautions sur leurs grains. Les ports de la Hollande & de l'Angleterre, les greniers de l'Allemagne & des Pays-Bas, ont toujours été ouverts. On ne cherche qu'à nous vendre, & qu'à attirer notre argent; & si l'on n'a pas la même crainte que nous, parce qu'elle est mal fondée;

pourquoi tardons nous à montrer la même sécurité?

Louis XIV en 1672, (a) en 1678, (b) & en 1704, (c) années où la guerre étoit assez vive, n'hésita point à donner des permissions générales pour la vente au dehors, & ne fut point inquiet de voir passer une denrée superflue en pays ennemi. Ainsi loin de craindre que les étrangers enlevent nos grains, ne devons-nous pas plutôt appréhender, qu'ils ne les recherchent pas

---

(a) Par Arrêt du 26 Octobre 1672, qui diminua les droits de sortie de moitié. Par autre Arrêt du 6 Novembre 1672, ils furent réduits au quart; & par Arrêt du 25 Avril 1673, ils furent totalement supprimés.

(b) Par Arrêt du 4 Juin 1678.

(c) Par Arrêt du 20 Novembre 1703.

avec beaucoup d'empressement. Nous en avons toujours été assez avares; & nos voisins ont subsisté sans notre secours. Ils n'en ont donc pas un besoin aussi absolu qu'on se l'imagine; ce qui doit nous tranquilliser sur les quantités qu'ils peuvent tirer de chez nous: elles ne seront jamais assez fortes, pour nous faire un tort réel, & causer la disette.

Si l'effet des permissions nous a souvent mal réussi, c'est qu'elles ont toujours été trop tard accordées, & dans le tems que le Laboureur épuisé avoit ralenti sa culture; ce que nous ne pouvons trop répéter. Alors les récoltes moins abondantes ont fait paroître les moindres forties préjudiciables; on a imputé à cette cause apparente, un mal dont on ne voyoit pas la source;

on a investivé contre les permissions; & ces cris ont intimidé de façon, que sans autre examen on a jugé les forties très-dangereuses. Quelquefois elles l'ont été effectivement; parce que n'étant accordées que pour un tems limité, l'étranger s'est empressé de tirer dans un court intervalle toute la quantité de grains, qui ne s'écouleroit que lentement, si la liberté étoit constante & perpétuelle. Ces saccades ont fait une révolution subite dans les prix, attendu qu'elles faisoient une impression trop marquée dans la masse des bleds, & dans l'opinion des peuples.

Nous ne pouvons douter, que l'opinion ne décide quelquefois du prix des grains, sans égard à leur quantité effective. Car lorsque le bled est cher, & que les apparences sont belles, il baisse

à mesure que l'on approche de la récolte, quoique la consommation en diminue la masse tous les jours. Si le grain au contraire est à bon marché, & que la récolte n'ait pas répondu aux espérances; il augmente sur le champ, quoiqu'il y en ait une plus grande quantité qu'auparavant. Ainsi son prix est souvent gouverné par les apparences.

Ce qui se passe tous les jours dans les marchés, en est une nouvelle preuve. Le grain baisse, quand il y en a plus au marché qu'on n'en demande; il hausse, quand on en demande plus qu'il n'y en a. Cet effet dépend absolument du plus grand nombre de vendeurs & d'acheteurs qui se trouvent ensemble. Les besoins entretiennent toujours le même nombre d'acheteurs; les vendeurs au contraire sont plus  
rars

rars dans les tems difficiles.

La réforme de notre Police sur les grains peut seule augmenter le nombre des vendeurs. Nos marchés seront alors mieux garnis par une concurrence volontaire; & les prix s'affoibleroient, sans que l'on en voye la raison. Les Ordonnances conduisent peu de bleds au marché; c'est l'intérêt qui les apporte.

Le souvenir des disettes ne s'efface point aisément de l'esprit des peuples, & de ceux qui croient prendre ses intérêts; & l'on ne cessera d'objecter, que la liberté entière haussera trop le prix du pain.

Il est juste de procurer au peuple la subsistance la plus aisée; & c'est cet esprit qui nous anime; c'est l'objet de nos recherches: mais il est dangereux pour

le peuple & pour l'Etat, de maintenir le pain à trop bas prix. Pour l'Etat, parce que cela dégrade ses fonds, & la culture; pour le peuple, parce qu'il tombe dans l'oïveté, mere des vices.

Lorsque le pain est à trop bon marché, le menu peuple, qui dans tout pays ne travaille précisément que pour vivre, peut gagner en peu de jours de quoi se nourrir une partie de la semaine sans rien faire. Alors il refuse souvent le secours de ses bras; il se livre aisément à la fainéantise & à la débâche; il en contracte même l'habitude, & elle engendre la race des mendiants. Ainsi la subsistance trop aisée fait souvent plus de paresseux, qu'une cherté ne fait de misérables. C'est pour la prévenir, qu'il faut entretenir par

un prix moyen l'activité du bas peuple; il n'a souvent d'autre aiguillon que la nécessité de vivre.

C'est mal entendre les intérêts du peuple, que de les séparer de ceux du propriétaire. Quand les riches vendent mal leurs denrées, ils ont moins de quoi faire travailler les pauvres; si la vente du grain ne rend point assez à celui qui le recueille, il ne peut procurer assez d'occupations au journalier. Dès l'instant le plus robuste & le plus industrieux en va chercher ailleurs: le moins actif, le moins utile nous reste. Ce relâchement, cette désertion, effrayent moins que la cherté; les effets en sont effectivement plus lents & moins sensibles: mais l'affoiblissement des campagnes, leur dépérissement imperceptible, est

une calamité publique; moins remarquable, plus préjudiciable cependant, que le renchérissement du pain.

Si la nouvelle Police engage, comme il y a lieu de l'espérer, à augmenter la culture, & à conserver des grains dans le Royaume; pourrions-nous craindre alors des chertés trop marquées? Ne nous garantira-t-elle pas au contraire des alternatives fâcheuses qui font tomber le bas peuple dans le désespoir, ou dans la fainéantise, par des prix trop hauts ou trop bas? Extrémités toujours dangereuses pour le peuple & pour l'Etat.

L'uniformité de prix au contraire, qui s'établirait, si tout le monde s'empressoit de ferrer des grains dans les bonnes années, en releverait la valeur toujours à propos; & si l'on payait le

pain un peu plus cher qu'il ne devrait l'être dans l'abondance, les réserves que nous trouverions chez nous, nous empêcheroient de le payer trop cher dans les disettes. A Rome le pain est toujours au même prix, parce que l'Etat garde les bleds en magasin. (a) Le peuple ne profite pas du bas prix, & ne se ressent point des chertés. Cela est praticable dans un Etat de peu d'étendue, où l'on connoît

---

(a) La livre, qui n'est que de 12 onces, vaut toujours deux bajoques, qui font plus de deux sols de France. Il n'y a que des petits pains chez le Boulanger; le pauvre & le riche mangent le même. Il est toujours d'une même sorte, beau, blanc, & fort appétissant. Ceux qui en veulent d'autre espece, font cuire chez eux: il est moins cher; mais il n'est pas si blanc.



le produit des récoltes, & le nombre des sujets. Dans un grand Royaume, la liberté seule de ce commerce peut entretenir à peu près la même uniformité.

Si le pain à trop bas prix diminue la nécessité & les moyens de travailler; c'est donc éviter un danger, que la pitié mal entendue n'apperçoit pas toujours. Qu'elle ouvre sa bourse à la misère, qu'elle la ferme à la faim, & qu'elle cesse de souhaiter du pain à trop bon marché.

Mais, dira-t-on, si le pain renchérit; n'y a-t-il rien à craindre pour les salaires? C'est ce qu'il faut examiner.

Il n'est pas sûr que la nouvelle méthode fasse hauffer le prix du pain; au contraire, si elle anime la culture, & qu'elle multiplie

l'espece, nous aurons beaucoup de grains à vendre au dehors: mais en cas qu'elle fit monter le prix du pain, ce ne pourra jamais être à un taux onéreux. Que l'on suppose, que le bénéfice de ceux qui feront le commerce des bleds renchérit la livre de pain d'un ou deux deniers, ce qui est bien fort: si cependant ce commerce autorisé peut nous faire trouver chez nous toute notre subsistance en tems de disette; n'y a-t-il pas plus d'avantage pour l'Etat, & pour le peuple, de payer en tout tems cette augmentation, (a) que de payer

---

(a) Je suppose, que le pain renchérit d'un denier par livre, & qu'il y a seize millions d'Habitans qui mangent trois livres de pain par jour; ce sont trois deniers d'augmentation par bouche, qui produisent deux cens

tout-d'un-coup le pain au double, ce qui fait une révolution trop subite dans l'esprit & dans la bourse du peuple ? Quand nous accorderons cette espece de rétribution à nos Marchands, pour leurs frais de garde, il n'y aura aucune altération dans l'Etat; c'est à nous-mêmes que nous payons : & cela ne vaut-il pas mieux que d'être exposés à des inégalités, ou d'aller chercher des grains au dehors, qui font

---

mille livres par jour, qu'il en coûteroit de plus au peuple pour se nourrir. Il y a apparence, que cette somme, qui ne fait point d'effet, étant réparée chaque jour sur tous les sujets, suffiroit pour soutenir la garde & le commerce des bleds dans le Royaume, en se répandant sur le Laboureur, le Propriétaire, ou le Marchand de grains.

sortir notre argent le plus clair ?

Peut-on penser que ce renchérissement si peu sensible, si peu onéreux au peuple, fasse impression sur les salaires ? Non; l'expérience nous a appris, que le prix des journées ne suit pas le prix du pain. On ne s'est jamais apperçu, que les chertés rendissent l'Ouvrier plus cher. Souvent même elles ont donné plus de vigueur à ses bras, & aiguisé son industrie. Il se réduit au simple nécessaire, ou il travaille avec plus d'activité.

L'augmentation que l'on appréhende, ne peut donc avoir un effet sensible sur les salaires. Désabusons-nous d'ailleurs d'une opinion à laquelle un peu de vraisemblance a donné quelque crédit. De même que l'on se persuade, que le prix des grains doit augmenter avec nos richesses.

ses, on pense que les journées d'Ouvriers doivent avoir le même sort. Cependant il n'est pas difficile de démontrer, que les salaires ne se réglent ni sur le prix du pain, ni sur celui des métaux, & qu'ils ne sont pas augmentés autant qu'on le pense.

En 1256, dans le tems qu'un marc d'argent valoit 58 sols, la journée d'un homme dans le Languedoc se payoit 6 deniers. (a) Ainsi l'on faisoit travailler 116 Journaliers pour un marc d'argent. Ces 6 deniers seroient aujourd'hui 9 sols. Il y a bien des Provinces où les salaires ne se payent point encore davantage. On en trouveroit même

---

(a) Voyez l'Essai des Monnoyes. 2<sup>e</sup>. Partie, pag. 4. Cette Notice est dans l'Histoire du Languedoc. Tom. 3.

aux environs de Paris : & avec un marc d'argent nous ferions travailler à peu près le même nombre d'Ouvriers, que dans le treizieme siècle.

Dans les Registres de l'Abbaye de Preüilly, à l'année 1594, (a) on trouve des journées de Couturieres à 3 sols, & celles d'un Menuisier à 5 sols 3 den. Le marc d'argent valoit alors 20 liv. 12 s. 4 den. Ce seroit à présent pour la Couturiere environ 8 sols, & pour le menuisier 14 sols. Quoique dans les Maisons Religieuses on fasse travailler à meilleur marché, qu'ailleurs, il n'y a pas une différence bien considérable de ces prix à ceux du treizieme siècle,

---

(a) Rapporté dans l'Essai des Monnoyes, pag. 113.

ni à ceux d'aujourd'hui; & elle ne répond ni à la valeur des denrées, ni à la masse d'or & d'argent. On peut donc assurer que, quoique la main d'œuvre ait une certaine proportion avec le prix des alimens, elle en a encore une bien plus immédiate avec le nombre des Ouvriers. Plus il y a de bras prêts à travailler, moins la besogne est chère dans toutes sortes de classes, même dans les occupations de luxe. Il n'y a pas long-tems que les vernis, les broderies, les pompons, coutoient plus qu'à présent. L'Ouvrier devient plus expéditif par l'habitude, & moins cher par la concurrence. La nécessité de vivre augmente l'industrie.

Les salaires ne haussent point, lorsque le pain renchérit; la crainte même de manquer d'oc-

cupation, les réduit souvent. On retranche quelque superfluité, ou l'on travaille davantage. Le bled étoit fort cher en 1439; on le voit par la Chronique de Montrelet, (a) qui nous apprend, que les bonnes femmes qui avoient appris à gagner cinq ou six blancs par jour, se donnoient volontiers pour 2 blancs, & si vivoient dessus. Nous avons vû souvent la même chose; & quand le pain n'est point à un prix trop haut, un renchérissement passager excite une nouvelle émulation dans l'Ouvrier. La mesure des salaires est donc dans la population, dans le travail & l'habitude des peuples, & dans les taxes sur les consommations. En Angleterre un La-

---

(a) Tom. 2. pag. 163.

boureur se paye plus qu'en France; il mange beaucoup de viande, & souvent prend son thé avant d'aller à la charue. Un Manouvrier Hollandois porte très-haut ses salaires; une liberté indéfinie l'autorise à faire payer l'eau-de-vie qu'il vient de boire.

La subsistance des troupes seroit, de même que les sujets, à l'abri de ces inégalités, qui font conclurre des traités risquables pour l'Entrepreneur, ou désavantageux pour le Prince. La courte durée de ces sortes de fournitures, que l'incertitude du prix des grains fait renouveler tous les ans, oblige un Entrepreneur à comprendre dans le prix de la ration tous les frais d'un établissement variable, qui se multiplient par un changement annuel.

Les dépenses générales, qui

tombent en pure perte sur un Munitionnaire qui n'exerce qu'une année, enflent nécessairement le prix du pain de munition. Ce n'est qu'à cette condition, que l'entreprise est soutenable. Le Ministre, qui a bien senti ces inconvéniens, a sagement perpétué depuis quelques années à la même Compagnie la fourniture des garnisons. Il a par ce moyen obtenu des prix plus modérés, & un service plus assuré. C'est épargner toutes les dépenses des mutations annuelles, qui renchérissement nécessairement la ration; c'est s'assurer des magasins, & avoir sous la main des gens intelligens pour des occasions importantes.

Si le commerce des grains rend le prix des bleds plus uniforme, un Munitionnaire pourroit alors, sans courir de risques,

traiter pour plusieurs années à un prix plus égal, & plus avantageux, tant pour l'Etat que pour lui, quoique cependant plus foible. L'économie se trouve plus aisément dans la continuité des mêmes opérations, que dans les révolutions d'une entreprise toujours variable. Il semble même, qu'un commerce plus animé doit donner de nouvelles facilités pour les fournitures de pain. Le Munitionnaire deviendrait alors le plus gros Marchand de bleds du Royaume. Ses projets plus concertés, & mieux suivis, le mettroient à couvert de l'inconstance des prix; ses magasins se trouveroient garnis à moins de frais; mille gens officieux lui offriroient leurs services & leurs grains; sans être obligé de les tirer lui-même du fond des Provinces, le nouveau com-

merce les apporteroit insensiblement dans les greniers du Roi. Les transports, sans être forcés, seroient plus faciles & moins couteux. Un Entrepreneur moins mobile auroit moins de sujets de dépense, & plus d'occasions d'épargner. La ration seroit moins chere, à mesure que les provisions seroient faites plus à propos. Ainsi les objections sur les prix, sur les salaires, & sur la subsistance des troupes, tombent d'elles-mêmes; leur réfutation fait même envisager plus d'avantages, que d'inconvéniens.

Terminons ce qui regarde les prix, par une remarque qui servira de réponse à ceux qui pourroient objecter, que quand notre terre mieux cultivée produiroit beaucoup de bleds à vendre à l'étranger, nous n'en aurions peut-être pas le débit.

On obtient aisément la préférence dans les marchés étrangers, quand on peut vendre à meilleur compte que les autres Nations. Ce moyen est infaillible ; or nous avons cet avantage.

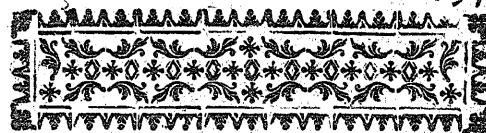
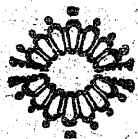
Les Anglois & les Hollandois sont peut-être les plus grands Marchands de grains de l'Europe. Ils ne peuvent cependant fournir des bleds au même prix que nous. Une mesure équivalente à notre septier, vaut plus de 27 livres en Angleterre ; en Hollande elle coute encore davantage : le bled monte rarement à ce prix en France, ainsi qu'on le peut voir par la Table. Donc nous vendrons aisément au préjudice de ces deux Nations, dans les mêmes pays où ils ont établi le commerce de leurs grains. Notre prix ordinaire plus modéré

que le leur, fondera une branche de commerce bien assurée. Le prix seul donne la facilité du débit, & écarte bientôt les concurrents.

Dans la Méditerranée, où la Sicile & la Barbarie répandent leurs bleds, le Languedoc peut aisément en fournir de concurrence. Il en portera certainement dans la Provence, qui en manque continuellement ; & ramenera bientôt en France un tribut, que cette Province est obligée de payer à l'étranger.

Représentons nous les facilités que nous avons pour fonder ce commerce mieux qu'aucune autre Nation. Nos prix nous y invitent ; & de quelque côté que nous jettions les yeux, nos terres, nos rivières, les deux mers, nous offrent des débouchés. Ne

296 *Essai sur les Prix.*  
songeons donc plus qu'à animez  
notre culture; c'est rallentir celle  
de nos voisins, & augmenter à  
leurs dépens, nos peuples, no-  
tre navigation, nos richesses.  
Ainsi tout nous parle en faveur  
du commerce des grains, & nous  
annonce les avantages de l'agri-  
culture.



*E S S A I*  
SUR L'AGRICULTURE.

---

*AGRICULTURE.*

**L**Es délices de la vie cham-  
pêtre firent les premiers  
plaisirs du genre humain; & l'a-  
griculture fut long-tems son oc-  
cupation la plus intéressante. Un  
charme secret nous y rappelle  
encore; mais bientôt éblouis par  
le faste des Villes, & séduits par  
des plaisirs plus vifs, & des oc-  
cupations plus distinguées, nous  
perdons aisément de vûe tous  
les avantages de la culture; &



298 *Essai sur l'Agriculture.*  
nous nous contentons d'admirer quelquefois les beautés de la nature dans la simplicité, la variété, & la richesse de ses productions.

Les hommes errans à l'aventure attendoient autrefois une nourriture incertaine du hasard & de leur adresse ; ou vivant avec les troupeaux, ils promenoient de pâture en pâture leurs vices & leurs ennuis. La terre inféconde n'offroit qu'une vaste solitude à ses tristes Habitans. Toujours occupés de leurs besoins & de leurs craintes, ils se fuyoient, & se détruisoient mutuellement. L'agriculture vint adoucir les miseres d'une vie vagabonde ; & le soin de conserver les hommes & les fruits de la terre, éleva les remparts, & bâtit les Cités.

A l'abri des ravages la culture

*Essai sur l'Agriculture.* 299  
se perfectionna, & répandit des biens plus abondans. Les hommes plus en sureté furent exposés à moins d'accidens, & se multiplierent par des subsistances plus aisées. Leur plus grand nombre augmenta leur puissance, & donna naissance à l'industrie. Les arts rendirent les sociétés plus commodes & plus brillantes. Ils séduisirent les hommes, qui ne se doutèrent point de leurs effets. Leur éclat introduisit le relâchement, & tenta bientôt l'esprit de conquête.

La mollesse fut souvent la victime de la férocité ; & sur les débris des vastes Monarchies tombées dans l'indolence, s'éleverent de nouveaux Etats, qui s'épuisèrent à leur tour, par le mauvais usage de leurs forces, & de leurs talens. Ils ne purent résister à des torrens de peuples

poussés par l'indigence & par la barbarie. Les arts & les Nations se confondirent long-tems dans le tumulte des armes; & plusieurs siècles se passèrent dans des révolutions continuelles. On ignoroit encore l'art d'affermir un Etat, & de régir les peuples par de bonnes Loix.

L'ambition seule regnoit; & la puissance toujours mal assurée ne s'appuyoit, que sur la ruse & sur la violence; lorsque la variété des Cultes changea le système des Etats. L'ignorance & la crédulité répandirent d'épaisses ténèbres; & l'on vit naître un esprit de fanatisme & de controverse, nouveau fleau des humains, qui désola long-tems la terre, & rendit toutes les Dominations incertaines. Victimes tant de fois de leurs dissentions & de leurs erreurs, quelques peuples sem-  
blent

blent enfin plus humains, plus raisonnables, & plus éclairés. Les mœurs se sont adoucies, à mesure que les Gouverneurs se sont affermis, & que la raison s'est perfectionnée. La guerre n'est plus si cruelle; l'on ne peut plus envahir à force ouverte; & ce n'est plus que par les talens & par l'industrie, que l'on cherche à prendre la supériorité.

Si l'esprit de calcul & de commerce, qui commence à gouverner les Nations les plus réfléchies, semble devoir fixer le sort de notre continent; peut-on veiller avec trop d'attention sur ses causes & sur ses effets? Et si la culture est la première base du commerce, de la force, & de la richesse des Etats; avec quel soin ne doit-on pas entretenir, & les productions de la terre, & ceux qui les font éclore?

Ne cherchons point l'éloge de l'agriculture dans l'aménité de ces idées qui naissent au sein de l'aisance & de la tranquillité; nous le trouverons dans nos besoins; ils suffisent, pour nous en faire sentir l'utilité. Mais accoutumés à jouir paisiblement des biens qu'elle verse sur nous, nous ne réfléchissons pas toujours sur l'étendue de ses bienfaits; & nous oublions aisément, qu'elle est la base du bien public, & le seul soutien des Etats.

Nous donnons sans peine la préférence à ce qui flatte le plus nos yeux & notre cupidité. Nos talens, notre industrie, nos succès dans tous les genres, nous persuadent aisément, que nous avons trouvé la route la plus sûre de la puissance & des richesses. Nous parcourons la carrière la

plus brillante, sans songer, si nous sommes en état de la fournir.

Nous avons trop d'obligations aux connoissances que nous avons acquises, pour ne les pas cultiver toujours avec le même empressement. Ces ateliers de l'industrie humaine, où les besoins réels se confondent avec ceux de l'imagination; ces arts qui allient nos commodités, avec les graces de l'ornement; ces talens rivaux de la nature, qui s'efforcent de l'imiter & de l'embellir; toutes ces productions enfin de l'esprit, des desirs, & de la fantaisie, nous paroîtront toujours admirables & précieuses; si elles ne nous font point perdre de vûe le germe qui les produit, & la tige féconde qui les soutient.

C'est du sein de notre mere

commune, que les hommes tirent leurs besoins; c'est la terre, qui enfante, & qui entretient les objets de leur industrie; c'est dans les campagnes, que se trouve la force physique des Etats, & la source des revenus publics & particuliers. L'agriculture est donc la base la plus solide des nécessités, des commodités, de la richesse, & de la puissance. La négliger, c'est laisser affoiblir un Etat.

Il est difficile en effet de concevoir comment un Royaume pourroit subsister sans la culture; & l'on sent aisément, que plus elle s'accroît, plus un peuple devient nombreux, fort, & opulent. Des terres par-tout bien travaillées annoncent l'aisance & une abondante population; des cantons incultes sont un signe certain du petit nombre

N'imputons point le défaut de culture à la qualité du terrain; mais plutôt aux causes qui déterminent les hommes à travailler la terre, ou à l'abandonner. Il n'y en a point de si ingrate, que l'industrie ne mette à profit, quand l'intérêt l'y engage. Il n'y en a point d'assez féconde, pour produire sans le secours des humains. Les meilleures contrées restent en friche, faute de colons; les moins fertiles deviennent abondantes par un travail assidu.

La nature seule du Gouvernement décide des présens de la terre, & du sort des Cultivateurs. En vain le Soleil répand sur quelques contrées ses plus riches influences; l'agriculture découragée en borne les productions. Dans les pays que

la nature semble avoir le moins favorisés, la culture protégée y multiplie ses bienfaits.

On ne sauroit se les rappeler trop souvent, pour en connoître les effets. L'agriculture a des rapports avec toutes les parties de l'Etat; il n'y en a aucune qui n'en dépende, & qui ne lui doive son origine & ses progrès. Simple dans son principe, elle semble d'abord peu intéressante: quand on la regarde avec attention, on la voit comme ces humbles côteaux, qui s'élevent insensiblement, & se terminent dans le lointain par des montagnes qui touchent aux nuës. Alimens, population, arts, commerce, navigation, armées, revenus, richesses, tout marche à la suite de l'agriculture. Plus elle est florissante, plus un Etat a de ressources & de vigueur.

C'est elle, qui nous donne les grains, les fruits, les plantes, les bois, & les productions de toute espece, qui font l'aliment des hommes & des arts. Sans ses soins, nous ne pourrions entretenir cette foule d'animaux domestiques qui soulagent l'homme dans ses travaux, qui satisfont son appétit & son goût, & dont la dépouille se convertit en commodités, ou en ornemens. Elle est la pépinière des Ouvriers, des Soldats, des Matelots.

Que l'industrie augmente par son adresse le prix des matières premières; que la politique fasse agir ses ressorts pour l'agrandissement & la conservation des Etats: sur quoi s'exerceroient les arts & les talens, sans les dons de la culture? Où seroit la force & la sûreté du Gouvernement, sans des bras robustes &

nombreux? Réduits à des biens fictifs, nous manquerions souvent du nécessaire; obligés de recourir à nos voisins, nous dépendrions de leurs caprices. Alimens, salaires, secours de toute espece; tout monte à des prix exorbitans, quand il faut les tirer du dehors; & les richesses les plus accumulées s'écoulent bientôt par mille canaux imperceptibles. On s'affoiblit; & un Etat brillant en apparence, touche à son déclin, sans s'en apercevoir. La guerre au contraire, la navigation, le commerce, n'épuisent point un pays, où l'agriculture est l'occupation la plus essentielle, & la mieux soutenue par le Législateur. Il trouve une ressource inaltérable dans ses terres, & dans le travail de ses peuples.

Nous n'ignorons pas que l'ac-

tivité d'un commerce étendu, peut suppléer à la stérilité du terrain, & attirer des hommes & des productions en abondance. L'industrie est même plus lucrative que l'agriculture, & donne aux Nations laborieuses un brillant qui nous éblouit: mais c'est regarder les fruits, sans songer à l'arbre qui les porte. Quels soins, quelle économie, quelle frugalité, & en même-tems quels frais immenses, pour se procurer ces avantages étrangers! C'est une richesse artificielle, dont la source peut aisément se détourner, ou se tarir. Une puissance qui doit tout à son industrie, est exposée à bien des revers, dont ses précautions ne peuvent pas toujours la garantir. Dans un pays sans terre & sans productions natives, on se trouve privé de tout,

quand on perd ses relations extérieures.

Une Nation au contraire, à qui la fécondité de son terrain, son étendue, & son heureuse situation, assurent une abondante variété de productions nationales, porte en son sein le germe de la force & de l'opulence. Qu'elle veille à la culture, aux Cultivateurs, & aux occupations de ses sujets; elle ne manquera ni de subsistances, ni d'hommes, ni de richesses. Sa puissance établie sur de solides fondemens, peut braver la révolution des siècles, & de la politique.

Sortons de l'erreur commune qui accorde si aisément la préférence aux arts agréables, & aux professions les plus relevées. Jettons les yeux sur la bêche & sur la charue, & intéressons-nous à

*Essai sur l'Agriculture.* 311  
ceux que le sort destine à manier ces pénibles instrumens. Le bien public & l'humanité nous y invitent.

Si ces hommes qui supportent la chaleur du jour, n'ont aucune part à l'estime publique, ni aux récompenses; ils méritent du moins l'attention la plus suivie de la part du Gouvernement. Il y a des Citoyens plus précieux; il n'y en a gueres de plus nécessaires: il s'en trouve beaucoup qui ne leur sont pas comparables.

Les hommes en effet ne doivent être appréciés, que par les valeurs réelles qu'ils produisent dans l'Etat, & par l'utilité dont ils sont à la société. (a) Tous ces

---

(a) ..... Utilitas magnos hominesque  
Deosque  
efficit. .... Ovid. de Ponto.  
L. 2. El. 2. V. 35.

suppôts trop nombreux des professions les plus recherchées, qui ne doivent leur subsistance, qu'aux besoins de l'Etat; ceux qui sans aucune fonction, ni marquée, ni nécessaire, jouissent des revenus que leur assigna la bonté de nos Peres; ceux qui n'ont de prérogatives, que pour se soustraire aux charges & aux travaux de la société; ceux dont la sagacité ne sert qu'à aiguillonner la malice des hommes; (a) ceux dont l'esprit ne s'occupe qu'à

---

(a) M. l'Intendant d'Orléans dans un Mémoire donné en 1708, observe, qu'il n'y a que 6127 Marchands dans la Généralité; & qu'il s'y trouve 7747 Officiers de Judicature, qui jouissent des exemptions attachées à leurs Charges. Mémoires de MM. les Intendans *in-folio. Tom. 1. pag. 131.* Si l'on faisoit le dénombrement de quelques

chercher la source de l'opulence dans des Réglemens trop compliqués, qui pourroient se simplifier; (a) tous ceux enfin qui ne rendent aucun service à la Patrie, par leurs occupations, leurs talens, ou leur mérite, seront toujours aux yeux du sage politique très-inférieurs à cet homme grossier que le chaume

---

autres Classes, il y a apparence, qu'on y trouveroit de même des suppôts trop nombreux, multipliés sans nécessité, au préjudice des professions les plus utiles.

(a) La Finance en France occupe trop de sujets, ses opérations étant multipliées à l'infini. Cependant elles ne font aucun profit à l'Etat. Et tout le monde court après, & quitte des professions plus utiles, parce que les profits y sont plus prompts & plus certains. *Mémoires de M. le Comte de Boulainvilliers.*



couvre, & dont les mains ne sont occupées qu'à créer des valeurs, qui n'existeroient point sans lui. Comme ces insectes légers & brillans, qui tourmentent le bœuf à la charue, ils dérangent souvent la pénible industrie; ils causent un vuide dans les travaux du peuple, dans la population, & dans les revenus de l'Etat; tandis que les bras du vigoureux colon font naître des biens réels, & fournissent les matieres premières des besoins & des commodités de la vie. Sa famille laborieuse peuple nos champs, recrute nos armées, & multiplie nos revenus.

Nous n'envierons ni à la culture, ni au commerce, ceux que l'inclination conduit dans le chemin de la gloire, sur les pas de notre brave Noblesse. Ces Ci-

*Essai sur l'Agriculture.* 315  
toyens qui se dévouent à la défense de la Patrie, en seront toujours le soutien & l'ornement: & loin de laisser affoiblir ce génie distinctif de la Nation, accordons-lui par préférence les honneurs & les prérogatives qu'il mérite. Songeons seulement à maintenir nos campagnes dans un état assez florissant, pour fournir en tout tems aux recrues de nos légions. Quand toutes nos terres seront toujours bien labourées, ces rustiques Habitans accoutumés aux travaux pénibles, soutiendront aisément ceux de Mars; (a) & l'agriculture, mieux qu'aucune autre profession, fournit ces corps robustes,

---

(a) Ex agricolis viri fortissimi & milites strenuissimi gignuntur. *Cato de Re Rusticâ, Cap. 2.*

qui ne succombent point aux fatigues d'une campagne.

Les Etats ne s'élevent, & ne peuvent se soutenir, que par la culture & par la population; & l'une & l'autre ne s'entretiennent, que par l'harmonie d'un travail bien dirigé. Une Nation est un tissu d'hommes, dont les occupations attachées par des fils imperceptibles; s'affermissent plus ou moins, par les loix & par les usages: & si la trame s'altère, l'étoffe la plus riche perd bientôt sa consistance. Quand les professions oiseuses l'emportent sur les plus utiles, la Nation s'affoiblit, le peuple diminue avec la culture, l'Etat s'énerve insensiblement. Un voisin plus vigilant prend le dessus par sa population, ses productions, son industrie; sûrs garans de la force & de l'opulence.

Ne soyons plus étonnés de voir des pays de peu d'étendue s'égalier à de vastes Royaumes. Ils ont cherché les principes de la véritable puissance; & ils ont su les premiers calculer le prix d'un homme, & la valeur d'un arpent. Ils ont senti, que les denrées, les sujets, & un travail assidu, sont le germe des richesses & de la puissance. Toutes leurs Loix ne tendent qu'à favoriser la culture, la population, le commerce. Ils méconnoissent ces professions lucratives, qui enrichissent sans peine; & toutes ces prérogatives, qui sont rechercher avec empressement les occupations les moins nécessaires. Ils affoiblissent toutes ces classes, qui ne procurent point un bien effectif; & n'accordent des récompenses qu'aux arts utiles, ou aux talens les plus

318 *Essai sur l'Agriculture.*  
relevés. C'est chez eux la seule route de l'aisance ; ainsi le génie des Sujets se tourne nécessairement vers l'utilité publique. Ainsi leur puissance s'accroît en proportion de leurs productions & de leurs travaux ; & leurs terres améliorées entretiennent un plus grand peuple.

Défricher, c'est agrandir son terrain, augmenter ses Sujets, ses revenus & son pouvoir. La valeur d'un Etat ne se mesure point par l'étendue de ses Domaines ; mais par la qualité de ses productions, par le nombre de ses Habitans, & par l'utilité de leurs travaux. Toute terre qui ne produit point, ou qui cesse de produire, fait un déchet dans la Nation. Tout fonds défriché ou amélioré est une valeur réelle, que le Cultivateur fait naître, & qui accroît le nombre

*Essai sur l'Agriculture.* 319  
des Habitans, leur aisance & leurs occupations. C'est en même-tems une nouvelle source de revenus pour l'Etat.

Nous n'examinerons point de quelle façon la race des hommes se multiplie. Il est évident, que leur nombre augmenteroit à l'infini, sans des obstacles physiques, politiques & moraux. Il nous suffit de savoir, que les hommes sont toujours en abondance, par-tout où ils se trouvent bien : que des pays ont été successivement bien ou mal peuplés, suivant la nature du Gouvernement. La Palestine, l'Egypte, d'où sortoient des armées innombrables, sont désertes depuis long-tems. La Hollande & l'Angleterre, autrefois mal habitées, se remplissent tous les jours de nouveaux Sujets. Des Loix & des usages favorables à

la culture, & à la population; font cette différence; & l'on remarque aisément, que les Etats ne se peuplent point suivant la progression naturelle de la propagation; mais en raison de leur industrie, de leurs productions, & des différentes institutions.

La guerre, la famine, les maladies épidémiques, ont souvent ravagé la terre: ces maux se réparent; & une Nation renaît de générations en générations, par les soins du Législateur. Ces fleaux si terribles sont moins redoutables, que des vices intérieurs, qui minent un Etat par degrés imperceptibles. Un peuple s'anéantit, si l'on ne remédie aux maladies de langueur, qui affoiblissent l'agriculture; & les sujets se dissipent ou dépérissent, sans que l'on s'en aperçoive. Tout ce qui tend à dété-

riorer le travail de la terre, tend à dépeupler un Etat, & à l'appauvrir.

On ne voit point d'Habitans dans des champs incultes; la nature même y paroît triste & languissante. Tout semble respirer dans des terres bien travaillées. Des côteaux rians, des vergers, des troupeaux, des sillons, annoncent une multitude de Cultivateurs; & l'on croiroit, que la terre en produit, à mesure que la culture s'anime.

Les hommes en effet se multiplient comme les productions du sol, & à proportion des avantages & des ressources qu'ils trouvent dans leurs travaux. Leur premier soin est celui des besoins; quand ils trouvent à les satisfaire, nulle inquiétude ne s'oppose à leur augmentation. Le colon n'appréhende point de

voir croître sa famille, quand il prévoit pouvoir la soutenir : mais des gens découragés, ou dans la misère, prisent trop peu la vie, pour avoir soin de celle des autres. On ne songe point à arroser des plantes, quand on a besoin d'eau pour soi-même.

Ce n'est point dans les Villes, ni dans les plus hauts rangs, qu'il faut chercher une ressource pour la postérité. La manière de vivre, les passions, l'intérêt, la délicatesse, sont des obstacles à la population. La nature humaine ne déploie toute sa fécondité, que dans des campagnes florissantes, & chez celui qui, sans ambition, ne travaille précisément que pour vivre. Sa simplicité & son économie lui font trouver de nouvelles ressources & des espérances dans ses rejets. Ses travaux mieux soutenus

rus répandent chez lui plus d'aisance ; & plus il a de bras, plus ils lui procurent de moyens de se garantir des misères de la vie. Une augmentation de famille est une augmentation de biens pour le Cultivateur : ses terres mieux travaillées, & à moins de frais, lui fournissent plus de subsistances ; & leur abondance facilite la population.

Cette abondance dépend moins de la fertilité du terrain, que des causes qui attachent chaque Particulier à son pays, ou qui l'en dégoûtent. Des contrées fécondes se dépeuplent, quand l'Habitant ne peut jouir sans inquiétude du fruit de ses peines. Des pays ingrats se repeuplent par l'aisance, & par l'encouragement des Sujets.

L'industrie l'emporte toujours sur la qualité du sol, & la Na-

tion économe est la ruche qui s'accroît par son travail. Le peuple s'augmente à proportion de la facilité qu'il trouve à vivre ; & les hommes se multiplient naturellement comme les denrées, quand leur vie n'est point traversée par les besoins, ou par la crainte. Protéger l'agriculture, c'est aider la nature dans ses opérations.

De la supériorité de la culture, naît une supériorité de population ; du plus grand nombre d'Habitans, vient une plus grande industrie ; de l'industrie bien dirigée, suit un commerce plus étendu : & ces différens accroissemens forment les sources inaltérables des revenus publics. Tout ce qui n'en découle point, n'est qu'un torrent passager, plus destructif que fécond. La culture, la population, le commerce ;

*Essai sur l'Agriculture.* 325  
ce, étendent la puissance : & toutes ces branches partent de l'agriculture.

La prospérité du commerce ne seroit qu'une richesse équivoque, s'il n'étoit fondé sur les productions que donne la qualité du sol, ou sur celles qui peuvent s'y naturaliser. Elles en sont les premières racines ; & le pays qui en produira davantage, en recueillera toujours des fruits plus certains & plus durables. Il sera naturellement le plus riche, puisqu'il fournit de plus à l'activité de ses Habitans. La culture fait la vraie balance du commerce ; & quoiqu'un Etat puisse être florissant par l'industrie, cependant son commerce ne peut être solidement établi, que sur ses propres productions. Si leur abondance diminue, le commerce s'altere, & il en par-

326 *Essai sur l'Agriculture.*  
tage la perte par degrés imperceptibles.

Les Finances, que l'on regarde comme les nerfs de l'Etat, ne tirent de même leur origine, que des présens de la terre. Ces nerfs seroient bientôt desséchés, si le travail des colons ne leur fournissoit les sucs dont ils ont besoin. Les subsides ne peuvent s'établir, que sur les terres, les hommes, les denrées & les marchandises. Si les campagnes sont bien cultivées, il y a plus de sujets, & plus de consommations. Ainsi l'agriculture & la population sont les pivots de la bonne Finance. Sans se livrer à des opérations incertaines, & souvent préjudiciables, l'encouragement de la culture est le seul moyen d'augmenter sans danger les revenus de l'Etat. Plus il y a de peuples & de productions,

*Essai sur l'Agriculture.* 327  
plus les finances sont abondantes & assurées. Les impositions tombent alors sur un plus grand nombre de têtes, se répartissent & se payent plus facilement. Les consommations plus fortes apportent des produits plus hauts & plus certains: car si les fermes n'augmentoient que par l'adresse & par l'attention du Fermier, son industrie seroit plus nuisible que profitable. Loin d'être un avantage, ce seroit une cause destructive de la culture & du travail du peuple. Lorsque les finances au contraire augmentent par le plus grand nombre de sujets & de consommations, c'est un signe certain d'accroissement & de prospérité dans le Royaume.

Les succès de l'agriculture sont si lents, qu'il n'est point étonnant, qu'on se livre préfé-

328 *Essai sur l'Agriculture.*  
rablement à une infinité d'expé-  
diens, qui présentent des secours  
plus prompts, & plus efficaces  
en apparence. Pressés souvent  
par les besoins & par les circon-  
stances, on ne suit pas toujours la  
routé la plus sûre; on n'a pas le  
tems d'en examiner les sentiers;  
on est obligé de céder aux im-  
pressions de la nécessité; & avec  
les meilleures intentions, & les  
connoissances les plus parfaites,  
il est rare que l'on puisse donner  
à la culture toute l'attention  
qu'elle mérite.

Nous pouvons nous féliciter  
sur les établissemens les plus sa-  
gés, les plus utiles, & les plus  
éclatans; ils nous donnent un  
lustre qui nous distingue des au-  
tres nations. Que ne devons-nous  
pas aux progrès qu'a faits l'atten-  
tion des Ministres pour rendre le  
Royaume florissant, & à la bien-

*Essai sur l'Agriculture.* 329  
veillance de notre Monarque,  
pour l'encouragement des scien-  
ces, des arts, & de l'agriculture  
même, sur laquelle on jette ra-  
rement des regards aussi favora-  
bles? (a)

Parmi tant de Réglemens pour  
la prospérité du Royaume, nous  
en trouvons peu pour la cultu-  
re. (b) Ces foibles étincelles rat-

---

(a) Le Roi s'est fait rendre compte  
des Expériences de la nouvelle culture  
& l'encourage par différens moyens.

(b) Règlement du 4 Février 1567.  
Edit du 8 Octobre 1571. Règlement  
du 21 Novembre 1577. Edit du 3 No-  
vembre 1590. Lettres-Patentes du 16  
Mars 1595. Arrêt du Conseil du 17  
Décembre 1643. Edit du mois d'Avril  
1667. Déclaration du 9 Octobre 1701.

Tous ces Réglemens défendent d'in-  
quiéter les Laboureurs, & de leur mé-  
faire, de saisir leurs ustanciles & atté-  
lages. Il n'y a point de petit métier,



330 *Essai sur l'Agriculture.*  
lument difficilement l'ardeur du  
colon, & l'agriculture reste lan-  
guissante, tandis que les autres  
professions trouvent sans cesse de  
nouveaux sujets d'émulation.

Nos campagnes en effet ne  
sont point cultivées à raison de  
leur fertilité, ni peuplées à pro-  
portion de leur étendue. Quand  
on s'éloigne de la Capitale & des  
grands chemins, il y a peu d'en-  
droits où l'on ne rencontre des  
terres incultes. L'on voit, sur-  
tout dans l'intérieur du Royau-  
me, les tristes restes de quelques  
Villages abandonnés. Dans des  
cantons entiers, les Habitans  
mal couverts, mal nourris, livi-  
des, & décrépits avant l'âge, ne  
promettent point une postérité

---

point de partie de finance, dont les  
Réglemens ne soient plus étendus &  
mieux suivis,

*Essai sur l'Agriculture.* 331  
plus vigoureuse. Signes certains  
que l'édifice ne porte pas par-  
tout sur des fondemens bien as-  
surés.

Sans entrer dans des détails,  
que l'on ne doit attendre que du  
travail des Magistrats qui veillent  
à la conservation de nos Provin-  
ces; l'on peut se convaincre par  
une spéculation générale, que la  
culture est foible dans le Royau-  
me, & le peuple peu nombreux, à  
raison de l'étendue & de la bonté  
de notre terrain.

Nous avons ci-devant vu, que  
suivant les supputations géogra-  
phiques, la France contient tren-  
te mille lieues quarrées, compo-  
sées chacune de 4688 arpens 82  
perches & demie. Ce calcul don-  
ne 140,664,600 arpens. Si l'on  
en ôte la moitié pour les che-  
mins, les eaux, les bâtimens,  
les bois, les prez, les vignes,

332 *Essai sur l'Agriculture.*

il reste 70, 332, 300 arpens pour les alimens. Supposons qu'il y ait dans le Royaume vingt millions d'Habitans de tout sexe & de tout âge, il s'ensuivroit que chaque Habitant a plus de trois arpens & demi pour sa subsistance. S'il n'y a que seize millions de sujets, ainsi qu'on le pense communément, chacun d'eux aura plus de quatre arpens. Les Romains dans le partage des terres, n'accordoient que la même étendue de terrain à une famille entière. (a)

On ne peut disconvenir, que la moitié de notre terrain ne puisse

---

(a) Ils donnoient cinq *Jugera* à un chef de famille. Le *Jugerum* étoit beaucoup plus petit que notre arpent composé de 100 toises de 20 pieds chacune.

*Essai sur l'Agriculture.* 333

être mise en valeur, pour fournir aux subsistances. Or, quand on donneroit douze arpens pour chaque famille composée de quatre têtes, homme, femme & enfans, il s'ensuivroit que cette moitié montant à 70, 332, 330 arpens, peut aisément alimenter 23, 444, 100 personnes. S'il ne faut que deux arpens & demi par tête, la moitié de notre terrain pourra nourrir 28, 132, 920 Habitans. S'il n'en faut que deux, cette même moitié pourra fournir la subsistance à 35, 161, 075 sujets.

Que l'on fasse à ce sujet tel raisonnement, telle supputation que l'on jugera à propos; il en résultera toujours, que la France n'est ni peuplée, ni cultivée, autant qu'elle pourroit l'être. D'où l'on peut conclure, qu'il y a certainement beaucoup de terres

vagues ou mal employées. Ceux qui parcourent le Royaume avec un peu d'attention peuvent aisément s'en appercevoir:

Il y a beaucoup d'États qui sont encore moins peuplés; mais il y en a quelques-uns moins féconds, qui le sont bien davantage: & il est étonnant que la France, avec un sol propre à une infinité de productions, des Habitans industrieux, un Gouvernement doux & juste, un air sain, de bons alimens de toute espece, un commerce florissant, une vie aisée & plus agréable qu'ailleurs, située entre deux mers, traversée par de grandes rivières, & par les plus beaux chemins de l'Europe; il est étonnant, dis-je, que trente mille lieues quarrées avec tous les avantages de la nature & de l'industrie, ne contiennent que seize

à dix-huit millions d'Habitans; ce qui ne fait que 570 (a) personnes par lieue; tandis qu'il seroit possible, qu'elle en nourrit au moins 850, si les terres étoient bien cultivées, ainsi qu'on l'a avancé ci-devant. (b)

En supposant qu'il y a 550 Habitans par lieue, il faut en déduire deux cinquièmes au moins qui habitent les Villes, ou qui ne sont point occupés des travaux de la campagne. Ainsi il ne restera que 342 personnes par lieue pour la culture. Sur quoi on peut déduire une moitié pour les vieillards, les infirmes, les femmes, les enfans hors d'état de travail-

(a) M. de Vauban n'en compte que 550, & le Royaume est peut-être moins peuplé que de son tems.

(b) Voyez le paraphe intitulé Calcul, pag. 119.

336. *Essai sur l'Agriculture.*  
ler. Ainsi il ne restera dans cha-  
que lieue que 171 cultivateurs  
effectifs.

Il y a dans la lieue 4688 ar-  
pens 82 perches, n'en comptons  
que la moitié propre à la culture,  
ce sera 2344 arpens pour 171  
travailleurs; ce qui fait seize ar-  
pens pour chacun, dans la sup-  
position la plus foible. Il n'est pas  
possible qu'un seul homme puisse  
mettre en valeur cette étendue  
de terre. D'où il paroît résulter,  
qu'une grande partie de nos ter-  
res n'est, ni ne peut être culti-  
vée, faute d'une assez grande  
quantité de colons.

Il ne faut pas s'étonner si nous  
en manquons. Le travail de la  
terre est la plus pénible de toutes  
les occupations. Tous les hom-  
mes naturellement portés au  
bien être & à l'oïveté, cher-  
chent à rompre les liens qui les

*Essai sur l'Agriculture.* 337  
attachent aux travaux de la cam-  
pagne. Ils ne voyent point de  
classe qui ne soit plus aisée, point  
d'emploi dans la société qui ne  
soit plus lucratif, point de pro-  
fession qui ne soit plus ménagée.  
Ainsi toutes les autres occupa-  
tions enlèvent des hommes à la  
terre, & ne cesseront d'en enle-  
ver tant qu'on les favorisera plus  
que le cultivateur. Plus les au-  
tres classes deviendront riches,  
nombreuses, & distinguées; plus  
celle des colons s'affoiblira. De-  
là nécessairement, plus de terres  
en non-valeur, & moins de su-  
jets.

Ceux que la misère, le décon-  
ragement, l'attrait du gain ou  
des plaisirs, font sortir de leurs  
Villages, sont pour la plupart des  
sujets perdus pour l'Etat. S'ils  
réussissent, ils prennent des en-  
gagemens ou contraires, ou

338 *Essai sur l'Agriculture.*  
moins favorables à la population.  
Si la fortune ne leur rit pas, ils  
la vont tenter ailleurs; & quel-  
que parti qu'ils prennent, c'est  
toujours un déchet pour l'agri-  
culture, & pour la postérité.  
Souvent dans les corps politi-  
ques qui paroissent sains & ro-  
bustes, on ne s'apperçoit que trop  
tard du principe des maladies  
qui peuvent altérer leur consti-  
tution. Celles d'un Etat florissant  
se manifestent difficilement. Ce-  
pendant on a plus à craindre  
d'une maladie de langueur qui  
mine les sujets, que de ces fléaux  
passagers qui font une plus forte  
impression sur notre esprit. La  
désertion des campagnes, & la  
dépopulation sont les maux les  
plus dangereux qui puissent atta-  
quer un Etat, & contre lesquels  
on est souvent le moins en garde.  
Quelles précautions ne pren-

*Essai sur l'Agriculture.* 339  
droit-on pas pour les prévenir,  
si l'on faisoit de sérieuses réflé-  
xions sur leurs suites.  
La perte d'un cultivateur cause  
plus de dommage, que celle  
d'une infinité d'hommes plus re-  
marquables; & dont les occupa-  
tions ne produisent rien d'utile à  
la société. Un rustique habitant  
des campagnes qui passe sa vie à  
fournir aux besoins & aux com-  
modités des humains, & qui laisse  
des successeurs à ses pénibles tra-  
vaux, rend plus de service à sa  
Patrie, que le superbe Habitant  
des villes, dont le luxe étouffe  
souvent la postérité. Tels que ces  
feux agréables que l'art fait bril-  
ler dans les airs, dont l'éclat se  
termine en tourbillons de fumée,  
souvent ces Citoyens si apparens  
ne laissent après eux que les tra-  
ces des vices qui ont rempli leurs  
loisirs, ou des amas de somp-

vueuses frivolités; la Nation pourroit s'en passer. Mais un cultivateur ne lui est point aussi indifférent; ses travaux font le germe d'une opulence qui renaît sans cesse. S'il quitte son champ pour habiter la ville, ou pour s'expatrier, son terrain reste en friche, ou n'est plus si bien cultivé. C'est une diminution dans les productions, dont la population & les revenus publics se ressentent: Perte peu sensible d'abord, mais cependant si réelle, que si elle s'accroissoit insensiblement, les subsides, l'aïssance, & la force de l'Etat diminueroient dans la même proportion.

Un arpent inculte est un mal réel, un vice destructif dans l'Etat. Où il n'y a point de fruits, il n'y a ni hommes ni revenus. Un arpent cultivé est donc une valeur plus effective, que mille

choses qui fixent le plus notre attention. Tous ces objets qui n'ajoutent rien au bonheur ou à la puissance des peuples, ont-ils les mêmes avantages que les présens de la culture? Souvent ils ne rapportent rien à l'Etat, & jamais ils ne contribuent aussi sûrement à grossir les revenus publics.

Les subsides d'un Empire n'augmentent point en raison des richesses factices d'une Nation; mais seulement en proportion des produits du sol, & du nombre des sujets. Si les arts superflus se fortifioient aux dépens de l'agriculture; si les villes se repeuploient par les campagnes; si il restoit des terres sans valeur au milieu des plus beaux domaines; si l'on ne devoit son aïssance qu'aux professions peu nécessaires; tout ce qui nous éblouit le plus, ne seroit qu'un beau tableau

342 *Essai sur l'Agriculture.*  
sans fonds, dont le tems terniroit  
bientôt le coloris. De gros Villages  
dans des campagnes fécondes  
valent mieux, que des Palais  
au milieu de terres mal cultivées. (a)

L'agriculture en effet contribue plus à l'agrandissement & à la force des Etats, que les talens les plus recherchés. S'ils ornent une nation, s'ils la rendent recommandable, ils peuvent quelquefois devenir préjudiciables. On en seroit convaincu, si l'on comparoit les effets de la culture avec ceux des arts qui tendent à la délicatesse.

---

(a) Fundi propter culturam jucundiores sunt multis, quam regie politica ædificia aliorum; cum hujus spectatum villas, non ut apud Lucullum, ut videant pinacothecas, sed oporothecas. Varro de Re rusticâ. L. 1. Cap. 2. N<sup>o</sup>. 10.

*Essai sur l'Agriculture.* 343  
Supposons que pendant plusieurs siècles, un peuple situé dans un pays naturellement bon, ne s'appliquât qu'à la culture, & qu'il ne connût que les professions absolument nécessaires, & les arts qui conservent l'Etat & la santé. Occupé du soin de ses terres, de ses troupeaux, du physique journalier, & de sa défense; ce peuple, grossier peut-être, mais simple & tranquille, exempt des besoins de l'inanition, & de la douleur des excès, vivroit dans une parfaite sécurité, & deviendroit d'âge en âge plus nombreux, plus robuste, & plus redoutable qu'auparavant. Des loix douces & sages, des vivres, des hommes, des Citadelles, & des Vaiffeaux, rendroient sa politique solide & respectable.

Vis-à-vis de ce peuple, considérons une Nation qui, sans amé-

liorer ses terres, s'adonneroit sans réserve aux professions qui multiplient les besoins. Les particuliers alors plus sensibles à l'agréable qu'à l'utile, préféreroient sans cesse les frivolités aux choses nécessaires. Cette habitude, ce génie, s'empareroient d'une partie des sujets; & toutes les classes tendroient bientôt à une façon de vivre qui excéderoit leurs facultés, & qui introduiroit peu à peu le relâchement, & un désordre contraire à l'augmentation des familles. L'élégance de cette Nation séduiroit quelques voisins, & attireroit une quantité considérable d'or & d'argent. Il en résulteroit une opulence subite, qui engageroit encore une plus grande partie de ce peuple à quitter les occupations les plus utiles, pour s'adonner aux arts de somptuosité. Si par quelque ré-

volution imprévue, les Etats voisins se réduisoient au nécessaire, ou venoient à cultiver & à faire fleurir chez eux ces mêmes arts de luxe; il seroit à craindre que la Nation qui se seroit enrichie par l'excellence de ses talens, ne perdît en peu de tems une partie de ses richesses & de ses ouvriers. Si elle avoit gagné quelques avantages par les attraits de son brillant, elle en auroit perdu bien d'autres, faute d'une population & d'une culture suffisante. Il y a même lieu de croire qu'elle se trouveroit très-inférieure au peuple dont nous avons peint la frugalité. Ainsi les plus belles fleurs sont bientôt fanées, tandis que les épis & les gerbes se conservent longtems.

L'on regarde quelquefois comme de vaines déclamations, les plaintes que font les Auteurs Ro-



346 *Essai sur l'Agriculture.*  
mains sur la décadence de l'agriculture, & sur les désordres du luxe; elles sont cependant justifiées par l'événement: & cet Empire se détruisit plus par ses vices antérieurs, que par la force des barbares qui le déchirèrent. Le peuple énorgueilli des dépouilles de l'univers, dédaignoit les travaux de Cincinnatus. Les jardins de Lucullus couvroient les plaines de Cérés. Les campagnes converties en maisons délicieuses, ne fournissoient plus aux subsistances; on ne les tiroit que des contributions étrangères. Les Villes occupées d'intrigues, de plaisirs, & de magnificence, corrompoient les Citoyens. Les armées se remplissoient de barbares, faute de sujets intéressés à la défense de l'Empire. La passion des richesses acquises par les voyes les plus promptes, s'étoit

*Essai sur l'Agriculture.* 347  
emparée de tous les esprits, & avoit étouffé tout sentiment pour le bien public. Tandis que les arts séducteurs se perfectionnoient, & que les conditions supérieures & les dignités s'augmentoient, le peuple s'affoiblissoit, & l'agriculture s'anéantissoit.

Ouvrez les Annales de l'Univers; vous verrez les Républiques & les Empires se former dans la simplicité & la frugalité; s'élever & s'agrandir par l'économie & l'activité des peuples; & se perdre par les vains projets, les profusions, la mollesse, & le relâchement. Le peuple d'Israël s'accroit & se fortifie par une culture animée; la sagesse de Salomon s'endort dans les richesses & dans les délices. Un peuple qui devient plus délicat & plus recherché, se dégrade aisément;

348 *Essai sur l'Agriculture.*  
il s'enivre de ses vices qu'il érige  
en talens, & dont il se fait une  
habitude qui dérange successive-  
ment tous les ordres.

Les mœurs ne sont point in-  
différentes pour la conduite des  
peuples. Elles ont une influence  
très-puissante sur les actions &  
sur les pensées des hommes.  
Elles sont quelquefois plus effi-  
caces que les loix mêmes, (a)  
& operent les plus grands effets  
pour l'accroissement ou la dimi-  
nution des sujets. Une Nation est  
plus peuplée à proportion de la  
simplicité & de la vertu qui y ré-  
gnent. L'esprit de corruption est  
contagieux, il pénètre insensibi-  
blement jusque dans les classes  
les plus basses; & les vices en

(a) Quid leges sine moribus  
Vanæ proficiunt? . . . Hor. L. 3.  
Ode XXIV.  
altérant

*Essai sur l'Agriculture.* 349  
altérant la constitution des hom-  
mes, affoiblissent la multitude,  
& détendent les ressorts du Gou-  
vernement. Des sujets plus sim-  
ples & plus honnêtes gens rem-  
plissent mieux leurs devoirs en-  
vers la Patrie & leurs Compatriotes,  
que ceux dont la vie dérangée ne trouve de ressource,  
que dans le trouble. César dans  
le siècle de Scipion eût fait pa-  
rade de sa continence, & Apicius  
de sa frugalité. (a)

On ne connoît point dans les  
campagnes ces arts & ces pas-  
sions qui changent les mœurs &  
la face des Empires. Jamais la  
culture ne corrompt les hom-  
mes & les esprits. Elle ne produit

(a) Fameux gourmand qui nous a  
laissé un Traité de cuisine, & qui con-  
somma à sa table un patrimoine im-  
mense. Il vivoit sous Adrien.

Q

que de bons effets ; elle a sur tout l'avantage d'entretenir une force toujours active , toujours renaissante , & une aisance plus désirable que des richesses souvent passageres. Elle multiplie les travaux & les peuples ; & des hommes toujours occupés , ne tombent point dans des écarts dangereux. Ils se fournissent sans cesse les moyens de travailler sans relâche , par une alternative continuelle de productions & de consommations. C'est cette harmonie si simple & si précieuse , qu'il faut s'efforcer de soutenir sans interruption , à quelque prix que ce soit : car on pourroit sacrifier à l'agriculture bien des professions , sans que l'Etat en reçût aucun dommage ; mais l'on ne peut sans danger laisser élever aucune classe sur ses débris.

Quelque révolution qui puisse arriver dans la politique , dans l'industrie des Nations , & dans la façon de les rendre plus riches & plus puissantes , l'agriculture fera toujours le principe de l'opulence , & le soutien de la société. C'est par elle que commencent les Colonies , qu'elles s'élevent , & qu'elles se fortifient ; & si quelques Etats venoient à s'affoiblir , ou à se détruire , on ne pourroit commencer à les rétablir , qu'en rétablissant l'agriculture. Elle seule entretient la circulation nécessaire , & comme le sang caché dans les veines , elle seule imprime la vie & le mouvement à tous les membres de l'Etat.

Arrêtons - nous encore à en comparer les effets avec ceux des arts plus relevés. Supposons qu'un cultivateur ne tire de

352 *Essai sur l'Agriculture.*  
profit par année que dix livres  
sur des grains vendus à l'étran-  
ger; & qu'un ouvrier de luxe  
gagne mille livres sur des ouvra-  
ges de sa profession débités au  
dehors. Ces mille livres font une  
richesse plus marquée, & un  
effet plus sensible dans le public,  
que les dix livres gagnées par le  
travail du Laboureur: cependant  
l'Etat acquiert & conserve une  
force interne plus réelle par ce  
petit bénéfice sur les denrées,  
que par le profit plus considé-  
rable que procure l'ouvrier in-  
dustrieux.

La production de ces grains,  
qui n'a fait entrer que dix livres  
d'argent dans l'Etat, a occupé  
& fait subsister un plus grand  
nombre de travailleurs, que la  
fabrique d'un ouvrage quelcon-  
que, qui n'a employé que le ta-  
lent d'un seul homme. Le La-

*Essai sur l'Agriculture.* 353  
boureur entretient nécessaire-  
ment un nombre de domesti-  
ques, de bas ouvriers, & d'ani-  
maux utiles. Il élève & nourrit  
une famille, maintient par son  
travail le prix des denrées à un  
taux favorable au public, & fait  
subsister bien des gens, qui sans  
lui n'habiteroient point les cam-  
pagnes.

L'ouvrier de luxe au contrai-  
re, qui ne fabrique que du su-  
perflu, & qui n'a besoin que du  
secours de ses doigts, contribue  
à tout renchérir, à augmenter  
les salaires, & à empêcher que  
l'Etat ne puisse vendre au dehors  
des denrées à un prix aussi bas  
qu'on l'auroit pu faire, si ce mê-  
me ouvrier eût ajouté le travail  
de ses bras à celui des autres  
colons; & si l'on eût employé sa  
force à procurer une plus grande  
quantité de vivres, au lieu d'oc-

cuper son adresse à créer un plus grand nombre d'ornemens. D'ailleurs, son débit, qui ne fournit qu'à des désirs accidentels & de fantaisie, ne peut jamais occasionner à la Nation, qu'un revenu mobile, & passager. Au contraire le produit de la vente des denrées au dehors, peut établir une rente pour l'Etat, qui, quoique médiocre, se répète annuellement, & fournit la matière d'un travail continu à plusieurs métiers, qui s'augmentent à proportion de la culture.

Un bénéfice médiocre sur la vente des denrées, étend donc plus le travail des sujets, qu'un gain considérable sur des ouvrages de prix. Dès-lors le profit le moins apparent, qui fait subsister un plus grand nombre d'Habitans, est le plus avantageux à l'Etat. D'où il s'ensuit que les arts

de raffinement, qui ne facilitent que des jouissances & des commodités ignorées de nos ayeux, ne pourront être de quelque utilité pour occuper les mains superflues, que lorsqu'il ne restera plus de terres à cultiver, d'armées ou de flottes à recruter. Mais s'ils détournent les sujets de la plus grande culture possible, ils deviennent dangereux & destructifs, parce qu'alors ils diminuent le peuple, en diminuant la plus grande quantité de travaux & de productions.

Il y a donc plus à gagner pour l'Etat à défricher un terrain, quand même il ne serviroit qu'à alimenter quelques hommes de plus, que de trouver les moyens ingénieux de s'enrichir subitement par des arts recherchés. Si la culture fait entrer moins de métaux dans un pays, elle y en-

trétient plus d'hommes; & ces hommes font une puissance effective, qui multiplie les forces & les revenus de l'Etat : qualité réelle, qui ne se trouve point dans l'amas des métaux, ni des choses les plus précieuses.

Par conséquent le plus grand avantage qu'une Nation puisse avoir sur tous les peuples du monde, c'est de pouvoir fournir à meilleur compte que personne les nécessités les plus indispensables de la vie. (a) C'est par-là qu'on peut affoiblir ses rivaux,

---

(a) Lisez les Discours politiques de M. David Hume, traduits depuis peu par un Auteur intelligent, qui a souvent éclairci des endroits difficiles, & dont les remarques aussi instructives que réfléchies, font une preuve certaine qu'il entend bien son auteur & son sujet.

& leur puissance, en décourageant leur culture. C'est établir un tribut certain sur ses voisins, que de pouvoir offrir des vivres à plus bas prix.

Qu'arrive-t-il à une Nation qui consulte plus son goût dans les ouvrages de luxe, que son intérêt personnel dans les productions de sa terre? Elle attire dans ses ateliers une multitude d'hommes, qui par leur exemple & leur façon de vivre, en invitent bientôt un plus grand nombre à embrasser les mêmes professions. On y trouve plus de profit & moins de peine; & sans que l'on s'en apperçoive, les métiers les plus utiles se dégradent, & les campagnes se dégarnissent. Les denrées augmentent nécessairement par la cessation d'une partie des occupations champêtres. Le mépris & le dégoût se

358 *Essai sur l'Agriculture.*  
répandent sur les professions pénibles, que le peuple même commence à dédaigner.

Si d'un autre côté un voisin moins recherché, offre des vivres à meilleur marché, on contractera l'habitude de tirer les subsistances du dehors. La Nation somptueuse trouvera plus commode de les acheter de l'étranger, que de les cultiver sur son propre terrain. Le profit de ses talens répand chez elle les métaux, & fournit les moyens de payer tout chèrement, & avec aisance. S'il survient une guerre, on la soutient facilement, tant que l'or & l'argent ne manquent point, pour acheter des hommes & des munitions. Mais ne seroit-on pas bientôt épuisé, si l'on avoit moins de sujets & de provisions, que de métaux; & si les campagnes déjà affoiblies par les

*Essai sur l'Agriculture.* 359  
ouvriers de luxe, ne pouvoient fournir aux recrues, sans nuire à la culture? Ne perdrait-on pas en même-tems tous ces ouvriers de somptuosités, dont le travail languiroit dans cet intervalle, & qui seroient obligés de passer ailleurs pour y subsister, & y porter leur industrie? C'est alors que l'on sentiroit la différence de ces arts permanens qui attachent à la glébe, & qui produisent beaucoup en hommes, & peu en argent; & de ces arts si estimés, qui donnent beaucoup d'argent, & entretiennent peu d'hommes. Les colons en aucun tems ne se transplantent point, comme ces ouvriers dont la fantaisie, le libertinage, ou l'amorce d'une récompense, peuvent dans un instant frustrer leur pays de l'industrie la plus lucrative. C'est ainsi que les arts peu nécessaires

360 *Essai sur l'Agriculture.*  
peuvent dégrader & affoiblir une Nation par plusieurs moyens imprévus. C'est ainsi qu'il peut arriver, que plus un peuple acquiert en métaux, & en choses précieuses, plus il diminue en forces réelles & internes. D'où l'on peut conclure, que les richesses que l'on recherche avec le plus d'empressement, ne sont souvent que le masque de l'opulence; qu'elles ne sont pas toujours un signe aussi certain de l'accroissement de la puissance, que l'amélioration de la culture, qui tend plus qu'aucun art à entretenir un fonds de peuple considérable; que l'agriculture est le plus ferme appui des Nations, parce qu'elle est la seule profession qui ne soit point sujette au changement; qu'elle est par ses effets supérieure à toutes les occupations des hommes; que les

*Essai sur l'Agriculture.* 361  
bénéfices qui en résultent sont préférables à toutes les richesses acquises par d'autres voyes; que l'or & l'argent ne sont qu'un signe momentané de la puissance, parce que les métaux se dissipent aisément; & qu'un pays bien cultivé est une opulence permanente, & la véritable balance du pouvoir des Monarques. Ce n'est pas sans raison que le sage a dit, *ubi plurimæ segetes, ibi manifesta est fortitudo.* Prov. Cap. 14. V. 4.

---

### C O M M I S S I O N.

**L**E bien de l'Etat ne se fait point par hazard; il est préparé par la nature du Gouvernement, & par la prévoyance du Législateur, qui fait jetter à propos des



semences de grandeur sur la postérité. Une Nation qui conserveroit dans ses fastes le dénombrement de ses sujets, de ses terres, de ses productions, de ses revenus, jugeroit avec certitude des causes de leur accroissement, ou de leur diminution; & des moyens de rendre un Etat plus fort, plus florissant, plus heureux. Cet esprit de calcul, cette étude, ne seroient pas moins utiles au genre humain, que les connoissances les plus sublimes. Cependant toutes les tentatives de cette espece sont restées imparfaites; & l'ignorance des détails entraîne quelquefois celle des principes.

Par Edit du 20 Décembre 1559, François II. établit un Bureau & des Commissaires, pour régler la traite des vins & des grains hors du Royaume, suivant

*Essai sur l'Agriculture.* 363  
leur abondance ou leur rareté; ce Bureau finit dans l'année avec la vie de ce Monarque.

Charles IX, après avoir fait le Règlement général pour la police des grains du 4 Février 1567, dont on a ci-devant parlé, donna au mois de Juin 1571 un Edit pour la traite foraine des grains; portant que tous les ans il seroit fait un état général des grains, pour statuer sur les quantités dont on pourroit permettre la sortie. Cet Edit, qui fut enregistré, ne paroît point avoir été suivi; il contient trente-trois articles qui régulent les fonctions des Commissaires, & des préposés de cette Régie.

Il y a apparence, que le but de ces deux Réglemens, étoit de faire rentrer au Domaine le droit de sortie qui avoit été usurpé. Ces vûes pouvoient s'allier avec

364 *Essai sur l'Agriculture.*

le bien public. Si ces états de grains eussent été dressés & continués, nous aurions une indication du produit de nos terres, que nous ignorons. Une imposition, une création de Charges, peuvent tourner à l'avantage de l'Etat, quand elles ont d'autre perspective, qu'une augmentation de finance.

Le siècle de Louis XIV, plus éclairé que les précédens sur les véritables intérêts du Royaume, vit former le projet d'avoir une connoissance exacte & détaillée de toutes les Provinces du Royaume, & des différentes parties de l'administration. Ce plan suggéré par l'amour du bien public, ne fut point rempli. Les Mémoires qui furent dressés dans les Généralités, ne donnent que des notions vagues, dont on ne peut former aucun résultat. Cette

*Essai sur l'Agriculture.* 365  
entreprise bien exécutée, auroit répandu beaucoup de lumieres sur les différentes opérations du Gouvernement; & elle auroit répondu aux intentions d'un Prince qui vouloit s'instruire, & qui ne cherchoit qu'à concilier la gloire de l'Etat, avec les facultés & le bonheur des peuples. (a)  
Ces mêmes sentimens animent ses augustes descendans; & une pareille tentative ne seroit point aujourd'hui sans succès; sur-tout si, sans embrasser toutes les par-

---

(a) En 1697 le Roi fit envoyer une instruction à ce sujet dans toutes les Provinces, & personne n'ignore que M. le Duc de Bourgogne avoit travaillé à ce projet. M. le Comte de Baulainvilliers en a rédigé tous les Mémoires, qui ont été imprimés en trois vol. in-fol. avec quelques autres ouvrages du même Auteur.

366 *Essai sur l'Agriculture.*  
ties du Gouvernement à la fois ;  
on s'attachoit à en éclaircir quel-  
ques-unes successivement.

Les besoins de la vie tiennent  
le premier rang dans la police de  
l'État, & l'attention que le mi-  
nistère a toujours eue pour la  
subsistance des peuples, ne per-  
met pas de douter, qu'on ne la  
regarde comme une partie des  
plus intéressantes. On est exacte-  
ment informé du prix des grains  
de chaque Province ; mais on  
n'a point encore su le montant  
des récoltes & des consumma-  
tions. De sorte que dans des  
tems de cherté ou de disette, les  
secours ont été mesurés, plutôt  
sur la bonne volonté du ministè-  
re, que sur la réalité des be-  
soins.

Il semble que le seul moyen  
d'acquérir les connoissances né-  
cessaires, pour ne point se livrer

*Essai sur l'Agriculture.* 367  
sans précaution au cours des  
événemens, seroit de former  
dans la Capitale un Bureau qui  
ne fût occupé que du soin de  
l'agriculture, de ses causes & de  
ses effets. Cet établissement, plus  
utile que brillant, auroit, sous  
l'autorité du Ministre, une cor-  
respondance suivie avec toutes  
les Provinces. Il chercheroit les  
moyens de s'assurer chaque an-  
née de la quantité des récoltes,  
de leur qualité, & des consum-  
mations. Il découvreroit les cau-  
ses de leurs affoiblissements, &  
de leurs succès. Il examineroit  
s'ils dépendent des saisons, des  
terrains, des différens procédés,  
de la négligence ou de l'émula-  
tion, & du nombre des cultiva-  
teur. Il verroit ce qui peut ani-  
mer leurs travaux, ou les rallen-  
tir. Il encourageroit les expé-  
riences sur les différentes pro-

ductions, & approfondiroit les nouvelles découvertes sur une culture plus parfaite, sur la conservation des grains, & sur leur administration. Si ces objets étoient suivis avec attention, l'on ne seroit plus dans l'incertitude sur la fécondité du Royaume, sur les quantités nécessaires aux besoins, & sur les moyens d'y pourvoir à propos.

Des spéculations, des raisonnemens dénués des lumières de l'expérience pratique, ne donnent point des connoissances précises. Ce sont des prismes qui varient les objets & les couleurs, suivant la main qui les guide. Il faut des détails & des faits, pour ne point tomber dans l'erreur; & l'on ne pourroit peut-être parvenir à avoir un guide sûr pour les différentes opérations de ce Bureau, sans faire un dénom-

brement des terres, de la nature de leur emploi, de la quantité des Habitans, & de leurs différentes professions.

Ce projet paroît immense & difficile, il n'est cependant point impossible. Le Cens Romain n'étoit autre chose, & il se faisoit sur la déclaration que l'on étoit obligé de donner de ses biens, de ses enfans, de ses esclaves & affranchis, à peine de confiscation des choses non déclarées. Le Censeur à Rome, & les Censiteurs dans les Provinces, en tenoient registre; & sur ces détails la République pouvoit juger de ses forces, & décider de ses entreprises. Elle savoit exactement les secours qu'elle pouvoit attendre, tant en hommes qu'en argent. Les Empereurs Claude & Vespasien parvinrent à faire des dénombre-

mens de tous les Citoyens de l'Empire : objet plus immense que ceux que l'on pourroit entreprendre aujourd'hui.

La Chine est une des plus belles portions de l'Univers. Elle est plus étendue & plus peuplée que toute l'Europe ensemble ; cependant l'Empereur Cang-hi en fit faire le dénombrement au commencement de ce siècle. (a) Comme toutes les terres sont mesurées , & que l'on fait le

---

(a) Voyez le tome second de la Description de la Chine par le P. Duhalde, pag. 14 & 15, & lisez les Chapitres suivans, qui traitent du Gouvernement. On ne se lasse point d'admirer l'ordre, la sagesse, & l'industrie d'un peuple aussi nombreux, dont l'Empire & les Loix subsistent depuis si longtems, & que l'invasion des tartares n'a point changées.

*Essai sur l'Agriculture.* 371  
nombre des familles, on n'a nulle peine à fixer les tributs ; & chacun fait ce qu'il doit payer chaque année. Méthode aisée, aussi avantageuse aux Sujets qu'aux Souverains.

L'Angleterre a depuis longtems formé un Cadastre ou Régistre public du revenu de toutes les terres du Royaume. Il fut dressé sur les simples déclarations des possesseurs des biens-fonds, qui se trouverent assez justes. Et la taxe sur les Terres, qui est depuis deux sols jusqu'à quatre sols pour livre, suivant les besoins de l'Etat, se lève sans aucune difficulté, sans frais, & sans inconveniens. C'est peut-être à l'égalité de cette fixation que ce Royaume doit l'augmentation de sa culture & de son Peuple.

Nous avons de pareils Cadastres dans quelques Provinces de

France. Ils servent à régler les impositions, & sont une preuve qu'une Commission qui s'appliqueroit à faire un Cadastre général & à le rendre le plus parfait qu'il seroit possible, ne travailleroit certainement point sans succès. Si à la connoissance détaillée des terres, de leur revenu, & de leurs productions, on joignoit celle des différentes classes des Habitans, avec quelle certitude ne se conduiroit-on pas dans les différentes entreprises, tant en guerre qu'en tems de paix ?

Outre l'avantage d'assurer la subsistance des peuples, sur laquelle on raisonne sans cesse tumultueusement, & sans connoissance; cet ouvrage deviendroit la base de toutes les opérations du Gouvernement, & de tous les projets les plus utiles ;  
dont

dont on se pourroit promettre la réussite, non sur de vaines conjectures, mais sur des éclaircissemens certains.

On sauroit pourquoi une Province est plus peuplée qu'une autre ; pourquoi un bon sol ne rend pas quelquefois autant qu'un médiocre : on verroit ce qui peut animer ou décourager la population, la culture, & les autres arts ; & l'on sauroit dans quel canton il est plus à propos de placer les différentes Manufactures, pour les faire prospérer.

Quel guide plus sûr, pour découvrir quelle est la façon la plus facile, & la moins onéreuse d'asseoir les subsides ? Si c'est sur les terres, sur les personnes, ou sur les consommations, qu'il convient les augmenter ou les diminuer dans certaines occurrences ? Quelle partie il est à

propos de soulager préférentiellement à une autre ? Et l'expérience apprendroit, de quelle manière les tributs peuvent se répartir avec le plus d'égalité, pour les rendre moins sensibles.

Le Conseil a senti depuis longtemps les inconvéniens de la taille arbitraire, & l'on peut les voir dans le projet de taille tarifée par M. l'Abbé de S. Pierre, qui les a exposés fort au long. Ce bon Citoyen chercha les moyens de remédier aux vices de cette imposition. Le Conseil entra dans ses vues, & le Roi nomma des Commissaires, pour perfectionner ce projet.

En 1737 on fit des essais dans les Généralités de Paris, d'Amiens, Caen, Alençon, & Soissons, pour imposer la taille dans chaque Paroisse, sur les déclarations des biens, facultés, & in-

*Essai sur l'Agriculture.* 375  
dustrie de chaque Habitant. Messieurs les Intendans travaillèrent sur ce plan, avec autant de zèle que d'intelligence; & rétablirent la proportion entre les taillables, autant qu'il étoit possible.

Dès l'année 1718 la taille proportionnelle avoit été établie dans la ville de Lizieux par Arrêt du 27 Décembre 1717, rendu sur la Requête des Habitans, & suivant le projet qu'ils en avoient dressé.

Peu de tems après, on avoit fait l'essai d'une nouvelle méthode de lever les impositions dans l'Élection de Niort, partie en fruits, partie en argent, ainsi qu'il est réglé par Arrêt du 31 Janvier 1718. Les cinq autres Élections de la Généralité de la Rochelle, ne tarderent pas à demander la permission de se conformer à cette nouvelle im-

376 *Essai sur l'Agriculture.*  
position, & elles l'obtinrent par Arrêt du 20 Juin 1718. A leur exemple l'Élection de Pont-l'Évêque supplia Sa Majesté de commuer la taille ordinaire, en une imposition en nature & en argent, comme dans la Généralité de la Rochelle; ce qui lui fut accordé pour trois années, par Arrêt du 7 Avril 1719.

Le Roi approuva par Arrêt du 12 Juillet 1735 les Délibérations des Habitans de Cergy, Election de Paris, pour convertir leurs impositions en taille proportionnelle, dont la répartition se feroit sur le revenu des biens fonds, sur l'industrie & le commerce des contribuables.

Sur les représentations de la ville de Gisors, il fut ordonné par Arrêt du Conseil du 19 Mars 1743, que la répartition des impositions se feroit à l'avenir dans

*Essai sur l'Agriculture.* 377  
ladite Ville, à proportion des facultés des taillables; suivant l'estimation qui en avoit été faite par les Habitans.

Avant ces Epoques, la ville de Pontoise, (a) & celle de Poissy, (b) avoient obtenu la permission de convertir leur taille en droits de tarif, payables aux entrées; & l'inégalité des répartitions dans la ville de Laval, les injustices, les animosités, & les vengeances qu'occasionnoit la taille arbitraire, (c) engagerent les Habitans de ladite Ville à supplier Sa Majesté, de vouloir bien changer la taille en droits

---

(a) Arrêt du Conseil du 29 Novembre 1707.

(b) Arrêt du 26 Août 1710.

(c) Termes de l'Arrêt du 25 Juillet 1752.



378 *Essai sur l'Agriculture.*  
d'entrée, dont ils donnerent le  
tarif, qui fut confirmé par Arrêt  
& Lettres-Patentes du 25 Juillet  
1752.

Toutes ces différentes épreu-  
ves n'ont point eu le succès, que  
l'on en attendoit. La taille pro-  
portionnelle, telle que nous l'a-  
vons établie, a ses inégalités. Les  
Villes qui ont demandé des ta-  
rifs s'en plaignent, & n'y ont  
trouvé aucun soulagement. Ainsi  
l'on peut assurer, que ces tenta-  
tions ne nous conduisent point  
encore à la répartition la plus  
exacte & la plus judicieuse des  
impositions.

Si ces essais ne remédient que  
très-imparfaitement aux vices de  
la taille arbitraire; si elle est tou-  
jours une source de désordres si  
sensibles, que les Habitans n'en  
puissent douter, & les exposent  
eux-mêmes dans leurs Requêtes

*Essai sur l'Agriculture.* 379  
au Conseil; s'il est évident, que  
les taillables cherchent à quitter  
leurs habitations par la crainte  
de la collecte & des Collecteurs;  
Si ce mal s'aggrave de plus en  
plus, en devenant plus insupor-  
table dans l'opinion des peuples;  
n'en peut-on pas craindre les  
suites les plus fâcheuses? Il en  
résultera, que plus l'imposition  
paroîtra inégale & onéreuse,  
plus le peuple & la culture s'af-  
foibliront insensiblement. Quel-  
les précautions ne doit-on pas  
prendre, pour prévenir un dépe-  
rissement si dangereux?

Un particulier n'apperçoit les  
vices intérieurs d'un Etat bril-  
lant, que comme les taches au  
soleil; il ne les voit qu'impar-  
faitement. C'est de la combinai-  
son des différentes observations,  
que l'on peut former des résul-  
tats certains; c'est par l'examen

des différentes parties, que l'on peut parvenir à réformer des abus, sans courir aucun risque. C'est des lumières supérieures du Conseil, que l'on doit attendre ces connoissances qui tendent à l'utilité générale. Les Magistrats qui ont régi nos Provinces, connoissent les inconvéniens; & plus ils approchent du Trône, plus ils sont à portée de faire briller leurs talens & leur zèle pour le bien de l'Etat.

Si nous avons tiré tant d'avantages de notre Bureau de commerce, qui fait tous les jours de nouveaux progrès; que ne devons-nous pas espérer de l'établissement d'une Commission, qui auroit continuellement l'œil sur les productions de notre sol, sur leurs évaluations, sur l'accroissement & la diminution des peuples, & sur les moyens de

proportionner les subsides aux facultés de tous les sujets du Royaume. Moyens sûrs de donner plus de vigueur à un Etat, & de prévenir les maladies de langueur qui en peuvent altérer la constitution. On ne peut les découvrir que par des connoissances de détails; sans lesquelles les réflexions les plus sensées, les projets les plus beaux, ne sont souvent que le fruit de l'imagination.

Un simple particulier a eu assez de courage, pour consacrer ses revenus & ses travaux à l'institution d'une Académie d'Agriculture à Florence. (a) A Gottingen, dans l'Electorat d'Hannover, le Roi Georges a fondé en 1751 une société de

---

(a) En 1753.

sciences, qui donne tous les six mois un prix, pour une question économique. Quels succès ne doit-on point attendre de ces nouveaux établissemens, quand on voit ceux de plusieurs sociétés qui se sont formées dans l'Écosse & dans l'Islande, pour encourager la culture, & les arts mécaniques. Elles sont parvenues à les augmenter considérablement, à les perfectionner, & même à naturaliser dans ces climats des plantes qui n'y croissoient point, (a) en distribuant des prix à ceux qui réussissent le mieux. Longtems auparavant Henri VIII (b) avoit tiré d'Es-

(a) On y fait croître du lin, du chanvre, & des patates, qui n'y étoient point connues.

(b) Henri VIII, Roi d'Angleterre,

pagne cette race de moutons qui fournissent ces belles toisons qui enrichissent l'Angleterre. La Commission que ce Prince avoit établie, pour veiller à leur conservation, subsiste encore aujourd'hui. Ainsi ce Royaume recueille les fruits de sa prévoyance & de son attention. Ainsi les arts & les sciences qui sont animés en France par des récompenses, s'affermiront chez nous, & se perfectionneront par nos Académies, qui ont servi de modèles à nos voisins. Nous ne tarderons point à les imiter dans le goût des connoissances économiques, quand elles seront encouragées. Nous en avons déjà des preuves certaines dans les

épousa Catherine d'Arragon en 1509,  
& tira 3000 moutons d'Espagne.

384 *Essai sur l'Agriculture.*

prix distribués par les Académies d'Amiens, de Bordeaux, qui ont produit des Dissertations utiles, sur des objets de commerce & de culture. (a)

Qu'on ne nous reproche plus d'être légers, inappliqués, & de ne pas suivre nos projets avec constance. Il est vrai que nous en avons laissé d'imparfaits; cependant dans quel genre n'avons-nous pas donné des preuves de notre pénétration, & de notre capacité? Cette humeur gaie & légère qui nous amuse, & qui rend la société plus aimable, n'est qu'une écorce qui ne nuit

---

(a) La Dissertation de M. Tillet sur la carie des bleds, est un excellent Mémoire. Il n'a point échappé à l'attention de Sa Majesté, qui a ordonné que les épreuves en seroient faites à Trianon.

*Essai sur l'Agriculture.* 385  
point à la solidité. La morale & les réflexions utiles se trouvent chez les Poètes (a), comme chez les Philosophes. Une Nation peut approfondir & faire des recherches sur ce qui lui est avantageux ou nuisible, sans avoir cette humeur sombre & chagrine qui fit périr Caton d'Utique.

Il est d'autant plus important de nous occuper sérieusement de ce qui peut contribuer à la force & à la richesse du Royaume; que c'est par ces sages réflexions, que nos Rivaux sont parvenus à balancer notre supé-

---

(a) Trojani belli scriptorem, maxime Lolli,  
Dum tu declamas Romæ, prænestæ relegi;  
Qui, quid sit pulchrum, quid turpe, quid  
Utile, quid non,  
Plinius ac melius Crisippo & Crantore dicit.

*Hor. lib. 1. Ep. 2. in initio.*

386 *Essai sur l'Agriculture.*  
riorité. Si tandis qu'ils font des progrès, nous ne nous empressons de rectifier ce qui peut nous nuire, nous courons risque de devenir inférieurs. Nous aurions peu de considération parmi les Puissances de l'Europe, si nous n'avions changé notre façon de combattre, quand l'Art de la guerre s'est perfectionné.

Ne nous imaginons point, que c'est vouloir pénétrer les secrets de l'Etat, que d'examiner les habitudes d'un Peuple, ses défauts, & ses ressources. Un Gouvernement qui subsiste depuis tant de siècles, & contre lequel les forces de l'Europe se font quelquefois brisées, est un Edifice public, dont on connoît les fondemens. La fertilité de son sol, le courage & l'industrie de ses habitans, l'attention de ses Souverains pour les Peuples, & l'at-

*Essai sur l'Agriculture.* 387  
tachment inviolable des Peuples pour leurs Souverains, font sa puissance & sa sûreté. Il ne s'agit que d'entretenir ces ressorts; & si quelques vices intérieurs pouvoient en ralentir l'activité, l'amour du bien public doit les développer, avec cette sagesse & cette affection qui intéressent les Sujets à la prospérité du Gouvernement.

On ne peut se dissimuler, que la taille & la collecte ne fassent tomber tous les ans un certain nombre de familles dans l'indigence; que la crainte d'être imposé à une plus forte somme, n'enchaîne l'industrie d'une infinité d'habitans, qui ont intérêt de paroître pauvres, & de ne pas augmenter leur culture; & que cette même crainte n'empêche plusieurs Bourgeois inutiles dans les villes, d'aller habiter les cam-

388 *Essai sur l'Agriculture.*  
pagnes, où ils pourroient secon-  
der heureusement les travaux des  
Cultivateurs. Tous ces obstacles  
sont visiblement nuisibles à une  
meilleure Culture, à une plus  
grande Population, & à l'agran-  
dissement du Royaume.

La disproportion des cottes  
des Contribuables de Famille à  
Famille, de Paroisse à Paroisse,  
d'Élection à Élection, de Géné-  
ralité à Généralité, fait encore  
paroître la taille comme un far-  
deau plus insupportable, qu'au-  
cune autre imposition. La preu-  
ve de cette disproportion s'est  
trouvée complète, par les essais  
faits en 1737. pour la taille pro-  
portionnelle. On a yû dans la  
même Généralité, des Paroisses  
taxées à deux sols de leurs reve-  
nus; quelques-unes à trois sols,  
& quatre sols; d'autres enfin à  
cinq sols, & même à six sols neuf

*Essai sur l'Agriculture.* 389  
deniers. (a) Ces inégalités ne  
sont-elles pas ruineuses & décou-  
rageantes pour les Contribua-  
bles? Un Taillable peut-il sans  
trouble, sans animosité, se voir  
une fois plus chargé que son voi-  
sin? Peut-il ne pas succomber à  
la fin? Il faut fuir, ou tomber  
dans la misère.

La taille proportionnelle pou-  
voit remédier à quelques-uns de  
ces excès; cependant elle n'a  
point été généralement adoptée;  
& il y a apparence que quelque  
règle que l'on puisse établir, quel-  
que projet que l'on puisse faire  
sur cette imposition; son inéga-  
lité & sa forme variable, la ren-

---

(a) Voyez le Projet de Taille tari-  
fée, pag. 472. 473. & 474. *Edition*  
de 1739.

390 *Essai sur l'Agriculture.*  
dront toujours onéreuse & destructive, si l'on ne trouve les moyens de la débarasser des vices de son origine.

La taille a pris naissance du service militaire. Il n'y a point de Terres, point de Sujets qui ne doivent contribuer également au soutien & à la défense de l'Etat. Lorsque l'on étoit exempt de charges pécuniaires, on en avoit de plus réelles & de plus dangereuses. Les terres obligoient à un service personnel; leur jouissance tenoit lieu de solde.

Ces services qui n'étoient d'abord dûs qu'au bien général de la Nation, & à la défense commune, s'appliquèrent ensuite à des intérêts particuliers, par l'introduction d'un nouveau genre de possession sous le nom de

*Essai sur l'Agriculture.* 391  
Fiefs. (a) Les Citoyens auparavant tous égaux, & ayant droit de parvenir aux charges & aux dignités, sans égard pour la naissance, commencèrent à être distingués en Nobles & en Roturiers; & les fonds furent divisés en Fiefs, arrière-Fiefs, & en biens de Roture. On vit alors paroître des Seigneurs, & des Vassaux; qui s'en donnerent à leur tour par des sous-inféodations.

Ces espèces de souverainetés, dont il est difficile de démêler l'origine, ( mais qui furent un démembrement de l'autorité Royale ) se créèrent chacune dans leur Canton, des droits &

---

(a) Voyez les Remarques de M. le Président Henaut sur la seconde Race, pag. 78. Edition in-4°.

des prérogatives, à proportion de leur puissance. Ces Seigneurs exigèrent des contributions de ceux qu'ils s'étoient fournis, & accorderent des franchises à ceux qui avoient suivi leur fortune. Dès-lors on ne consulta plus l'intérêt général. Tout le Royaume fut régi suivant la nouvelle Loi des Fiefs (a), & chacun s'arrogea toute l'autorité qu'il put usurper. Voilà la source des distinctions, & en même tems des

---

(a) Sous la fin de la seconde Race, dit Mezeray, le Royaume étoit tenu selon la Loi des Fiefs, se gouvernant comme un grand Fief, plutôt que comme une Monarchie. Voyez l'Usage des Fiefs par M. Brussel *Tom. 1. ch. 2. & suivans*, où l'on trouve l'explication de ce texte de Mezeray. Lisez encore Mezeray sous Louis V. *pag. 358. in-folio 1643.*

divisions qui troublerent si long-tems la France; voilà l'origine de toutes ces franchises, de ces prérogatives, de ces exemptions, honorables par préjugé, injustes en elles-mêmes, & contraires à l'ordre d'un bon gouvernement.

Cependant les terres & leurs possesseurs devoient un service réel & personnel; les Sujets qui n'alloient point à la guerre, devoient une contribution qu'ils payoient aux Seigneurs; & ces Seigneurs en devoient au Prince, lorsqu'ils vouloient se rédimmer du service personnel (a), ce qui ne fut pas toujours exécuté avec beaucoup d'exactitude; &

---

(a) *Vassallorum conditio hæc est, ut quando delectus indicitur, in Militiam eant, vel Vicarium mittant, vel certum censum Domini ærario defertant, Cujas, in præf. feudorum.*



ce qui par abus, devint privilège, toutes les fois que l'on put rompre impunément les liens de la subordination.

Dès le onzième & le douzième siècle, on trouve des traces de ces contributions, que les Seigneurs imposoient à leur profit, sous le nom de Taille. (a) Les Ecclésiastiques, les Villes, les Vassaux, & arrières-Vassaux possédans Fiefs, exigèrent des taxes ou des tailles; & les Rois se trouverent dans la nécessité d'en lever. (b) Elles devinrent perpétuelles sous Charles VII. en 1445.

(a) Voyez Ducange au mot *Tallia*. Voyez aussi la pag. 20. du premier Tome du Recueil des Ordonnances.

(b) Voyez à la même pag. 20. le Testament de Philippe Auguste en 1190. & à la pag. 186. l'Ordonnance de S. Louis de 1270.

*Essai sur l'Agriculture.* 395  
la guerre continuelle obligeant d'avoir toujours sur pied un corps de troupes qui ne s'assembloient auparavant que dans la nécessité.

De-là vint la distinction de Sujets taillables, & non taillables; de terres franches, ou contribuables; mais nul sujet, nulle terre, de quelque nom que l'on puisse les décorer, n'avoient une exemption effective. On devoit payer de sa personne ou en argent, chacun suivant son Domaine, ou ses facultés. Les Ecclésiastiques même n'étoient point dispensés d'aller à la guerre; ils étoient compris dans les Rolles du Ban & de l'arrière-Ban (a),

(a) Voyez le Traité du Ban & de l'arrière-Ban par de la Roque, in-4<sup>o</sup>. 1734. & notamment les chap. 6. & 7.

L'on étoit à l'amende, l'on perdoit son Fief, & ses Priviléges, si l'on ne faisoit pas le Service auquel on étoit obligé. Ce n'étoit qu'à cette condition, que l'on ne payoit point de taille; & l'on ne pouvoit être dispensé du Service, que par grâce, & par lettres du Souverain.

Ces grâces, ces dispenses obtenues par argent, ou sous des prétextes plausibles, firent par la suite des Usages, des Titres, qui se graverent si profondément dans l'esprit de ceux qui les obtinrent, qu'ils les firent valoir comme des droits, que l'on n'eût pas toujours la force de combattre. Cependant lorsque l'ordre du Service changea, toute distinction n'étoit-elle pas abolie, puisqu'elle n'étoit plus fondée sur aucune raison légitime? Quand les hommes & les terres furent

furent affranchis du Service réel & personnel, tout seroit rentré dans la classe ordinaire des Contribuables & des contributions; si les hommes savoient être équitables, & n'être pas plus sensibles à leurs intérêts particuliers, qu'au bien général.

Mais les Priviléges étoient obtenus; les Prééminences étoient établies; & l'on confond aisément la désobéissance avec des droits acquis par abus, par foiblesse, ou par usurpation. Chacun retint la portion d'exemption qu'il put conserver, & l'on se crut noble & distingué, en soutenant avec acharnement des prérogatives, manifestement usurpées sur la Souveraineté, & sur le Public.

C'est le caractère de la Nation Française; elle aime l'honneur & les distinctions. Chaque

Particulier, chaque Corps, s'imagine mériter des préférences; & par un ancien préjugé se persuade, qu'elles consistent principalement à ne pas payer les subsides de l'Etat dans la même proportion, & sous la même forme que le même Peuple. On se croiroit deshonoré d'être confondu dans le Rolle des Taillables, que l'on est habitué de regarder comme vilains & manans. Cette idée, l'idole des François, nous engage tous à prétendre aux franchises, aux prérogatives, aux immunités. On prend toutes sortes de détours pour les soutenir. La mauvaise foi, l'artifice, les prétextes les moins plausibles; des titres achetés ou extorqués dans des circonstances fâcheuses; rien n'est épargné pour se soustraire aux charges publiques: & l'on

se félicite de sa résistance, quand on peut lui donner quelque apparence de justice.

Il y a cependant dans la Nation un fond de raison & d'équité, qui ne lui permettra pas, de fermer toujours les yeux sur ce que chacun doit à la Patrie. Plus on s'instruira, plus on sentira l'injustice de ces prétentions particulières; & le préjudice qu'elles portent à la force & à la prospérité du Royaume.

De quelque prétexte que l'on puisse les colorer, il faudroit être déraisonnable & mauvais Citoyen, pour ne pas convenir; que toute possession, tout habitant, doit un tribut à l'Etat, pour la protection que l'Etat lui accorde; que ce tribut doit être proportionné aux avantages que chacun tire de la société dans laquelle il vit; que chaque homme

y en trouve plus qu'il ne lui en procure ; que les Etats ne s'arment, & ne font des dépenses, que pour soutenir la société, & pour conserver les particuliers & leurs héritages ; que les plus aisés ont plus à conserver, que les moins riches ; que ceux qui ne possèdent rien, y ont naturellement moins d'intérêt. Cependant il n'y a que ceux qui possèdent le plus, qui prétendent aux exemptions ; les moins aisés, les pauvres, n'ont point de prétextes, ils ne peuvent que murmurer de l'inégalité ; ils y succombent, ils la fuient ; ils sont perdus sans retour.

Que peut-on opposer à ces vérités ? des titres obtenus par grace, par récompense, ou par argent. S'ils sont acquis à prix d'argent, ils sont remboursables, & doivent être réduits à leur

*Essai sur l'Agriculture.* 401  
juste valeur. Si ce sont des récompenses, il faut examiner ce que l'on a voulu donner. Les services rendus à l'Etat méritent des préférences d'encouragement ; mais ils n'ont qu'un tems, & les récompenses ne doivent point être perpétuelles. Si ce sont des graces, elles n'ont d'autre fondement que la bonne volonté des donateurs, & ils n'ont pû ni dû nuire au Public & à la Postérité. Le don n'a pû changer la nature de la chose donnée ; on n'a pû recevoir de la Société, sans que ces présens soient restés assujettis à ce qu'ils devoient à la Société. Tout Usage, toute Coutume, toute Loi contraire, ne peut subsister, sans ruiner la Société. Plus les Privilèges sont anciens, plus ils décèlent le vice de leur origine. Plus on accumule de titres pour les soutenir,

402 *Essai sur l'Agriculture.*  
plus on sent qu'ils en ont besoin,  
pour couvrir l'abus du crédit &  
de la nécessité. Personne n'en-  
treprendroit de soutenir que les  
antiques châteaux & les vieilles  
armures pussent suffire à la dé-  
fense actuelle, & à la sûreté du  
Royaume.

Nul Etat n'abonde en privilé-  
ges comme la France ; il y en  
a de toute espèce. Les Charges  
les moins relevées, les Emplois  
les moins utiles, les Offices les  
moins nécessaires, portent diffé-  
rens caracteres d'exemptions.  
Nulle ferme, nulle entreprise de  
finance, ne se donne sans exemp-  
tions. C'est la marotte d'une Na-  
tion avide de distinctions mal  
entendues. Plaignons les Minis-  
tres d'être emportés par le tor-  
rent, & d'être souvent obligés  
de suivre le goût des Sujets. Sans  
ces prérogatives, ils trouveroient

*Essai sur l'Agriculture.* 403  
peu de ressources dans les besoins  
de l'Etat. Cependant ces exemp-  
tions ont écrasé depuis long-tems  
le Cultivateur & la culture ; en  
faisant retomber les charges pu-  
bliques sur ceux qui sont le moins  
en état de les porter.

Qui pourroit compter le nom-  
bre d'annoblis & de privilégiés  
nés de la création de différens  
Offices de judicature, Police,  
& Finance, depuis 1689 ? Leurs  
gages, leurs taxations, leurs  
exemptions, sont des surcharges  
d'autant plus pésantes, qu'en  
augmentant les dépenses de l'E-  
tat, elles tarissent la source des  
Recettes. Quelques efforts que  
les Ministres aient pû faire de-  
puis 1715. (a) pour en dimi-

---

(a) Voyez l'Edit de Louis XIV. du  
mois d'Août 1715. portant règlement  
sur les Tailles, & la suppression d'une

nuer le nombre , il s'en trouve encore une si grande quantité , qu'ils semblent renaître les uns des autres ; comme les têtes de cette hidre qu'Hercule eut tant de peine à vaincre. Consultez les Rolles des Tailles , sur lesquels sont inscrits les Exempts & Privilégiés , & vous verrez qu'il ne reste de Taillables , que ceux qui n'ont point assez d'argent , d'adresse , ou de prétextes , pour se faire affranchir. Ainsi les grands arbres étouffent les recrutes dans les forêts , & convertissent les taillis en buissons.

On ne connoissoit point ces distinctions chez les Anciens. Dans la République , dans l'Empire Romain , nulles Terres , nulles Personnes , n'étoient

---

infinité d'annoblissemens & de privilèges.

*Essai sur l'Agriculture.* 405  
exemptes des taxes publiques (a). Les Domaines, les Maisons impériales y étoient soumises, comme les biens particuliers (b). Ni la condition , ni l'âge , ni le sexe , n'affranchissoient des tributs ordinaires (c). Les terres des Eglises les payoient , à peine d'être évincé , suivant la décision de Leon & d'Antonin (d). Dioclétien se moque d'une immunité que lui demandoit un Philosophe. (e).

---

(a) Census aliud prædii , aliud Capituli.

(b) *Cod. Lib. 10. tit. 19.*

(c) *Cod. L. 10. tit. 41. 46. 47. 48. 49.*

(d) Si Domus imperialis , vel Ecclesia res triburarias licite emerit , & tributa non solverit , ea res ei auferatur. *Cod. L. 10. tit. 19. sect. 8.*

(e) Nam cum Philosophum te esse proponas , vinceris avaritiâ , rapacitate , & onera quæ patrimonio tuo in

Gratien, Valens, Arcadius, révoquerent toutes celles qui avoient été accordées, avec défenses d'en impétrer à l'avenir, ni d'en supposer, à peine d'être brûlé. (a)

Ne cherchons point des exemples dans les tems reculés; nous en avons de plus frappans chez nos voisins. Non chez ceux qui sont encore enchaînés par les Loix des Fiefs; mais chez ceux qui savent augmenter leurs forces, & les développer avec le plus de vigueur. S'ils tiennent un rang distingué dans la balance

---

junguntur, solus excusare conaris, quod frustra te facere exemplo poteris edoceri. *Cod. L. 10. Tit. 41. Sec. 6.*

(a) Erit flamma supplicium, si cuiusquam fraude, ambitu, potestate, injustam profiteantur immunitatem. *Cod. L. 10. Tit. 25.*

*Essai sur l'Agriculture.* 407  
de l'Europe, ce n'est point par l'étendue de leurs possessions; mais par l'usage qu'ils savent faire de leurs ressources. Ils ne doivent point cet avantage, comme quelques-uns le pensent, à cette liberté indéfinie, souvent plus dangereuse qu'utile; mais à la répartition exacte des tributs, à leur perception, à leur emploi. Le concours unanime des Citoyens, qui tend à la défense & à l'agrandissement de l'Etat, fait toute leur puissance. Ils ne sont point obligés d'avoir recours à des moyens détournés, à des inventions nouvelles, pour subvenir aux frais d'une guerre, ou d'une entreprise. L'égalité régnant, l'imposition n'est point arbitraire; elle ne peut s'augmenter que par des proportions réglées & connues; tout le monde sait ce qu'il doit payer, &

paye sans distinction ; on rougiroit de chercher les moyens de s'en exempter.

Animés du même esprit, les Habitans de Leyde avoient rendu de si grands services à la République, (a) qu'elle leur offrit une exemption de tous impôts pendant une longue suite d'années, ou l'établissement d'une Université. La première de ces offres étoit plus avantageuse pour eux & pour leurs contemporains ; cependant ils préférèrent une Université. L'équité ne permit point à ces bons Citoyens de se dispenser des charges publiques, pour faire retomber leur part sur leurs compatriotes. Ils sentirent combien les exemptions sont contraires à l'intérêt

---

(a) Histoire des Pays-Bas, en 1567.

général ; & que c'est détruire l'Etat, que de ne pas contribuer également à le soutenir. L'homme de peine travaille envain pour tordre & fabriquer un cordage, si quelque quadrupède peut impunément le ronger par l'autre bout.

L'Etat & le bien public sont un trésor commun, dans lequel chacun doit déposer ses tributs, ses services, ses talens ; parce que chacun doit y trouver son aisance, son bonheur, sa sûreté. C'est le centre où tout doit se réunir ; tout ce qui s'en écarte tend à la division, & à la destruction. Il seroit aussi difficile de citer le bien que les exemptions ont fait à l'Etat, qu'il seroit aisé de nombrer les maux qu'elles ont occasionnés. Si tous les sujets sans exception eussent toujours payé également les contri-



410 *Essai sur l'Agriculture.*  
butions, les dettes de l'Etat ne se seroient point accumulées; ses charges seroient moins considérables; les campagnes auroient été moins foulées, & elles seroient plus peuplées; il n'y auroit point de terres incultes. Ce ne sont point les Domaines des Exempts & Privilégiés, qui se sont trouvés délabrés à la suite d'une guerre; mais les héritages de ceux qui sacrifioient leur vie & leurs biens pour la Patrie; & de ceux qui se trouvoient écrasés par la répartition inégale des subsides indispensables & nécessaires à la défense commune.

Que l'on ne dise point, que le Gouvernement trouve des compensations; & que ceux qui ne payent point dans la forme ordinaire, contribuent d'une autre façon, & sous d'autres noms. Ces compensations sont impar-

*Essai sur l'Agriculture.* 411  
faites, & ne remplissent que difficilement les contributions ordinaires. Si elles les remplaçoient, on ne chercheroit point à se faire un rempart d'un usage abusif, pour frustrer l'Etat des subsides communs. Ils sont des obligations primitives, des engagements naturels de la société, dont aucune loi n'a pû relever aucun particulier, aucun ordre; ni dispenser aucuns biens. D'ailleurs ces prétendus équivalens, qui se sentent souvent de la résistance, sont déguisés sous un nom si fastueux, qu'ils semblent s'annoncer plutôt comme un effet de la libéralité, que comme un tribut légitime.

Mais qui pourra se persuader, que des possessions, qui n'ont elles-mêmes d'autre titre que la libéralité, aient pû changer de nature en changeant de main;

412 *Essai sur l'Agriculture.*  
& ayent pû cesser d'être tributaires de l'Etat? Toutes ces prétentions obligent souvent le ministère à des arrangemens peu avantageux, troublent l'harmonie des sujets, rompent les liens naturels de la société, & excitent quelquefois des divisions. Car avec quelle chaleur ne défend-t-on point ce que le scrupule & l'usage font envisager comme des privilèges? De quel œil cependant peut-on les regarder, s'ils font tort à l'Etat, & s'ils répugnent à la loi & à l'équité naturelle? Inutilement les couvrira-t-on de prétextes imposans, & de noms respectables; leur destination, leur emploi même, ne les justifieront jamais des inconvéniens qui en résultent pour la société. S'il n'y avoit point de privilèges, il y auroit moins de misérables. Que cha-

*Essai sur l'Agriculture.* 413  
cun paye sa part des subsides; il n'y aura plus tant de pauvres à soulager, lorsque l'inégalité des impositions ne réduira plus une infinité de sujets à la mendicité.

Que les hommes sont aveugles, & aiment à se repaître de chimères? Comment a-t-on pû imaginer que des noms & des titres pussent changer l'essence & la nature des hommes, & des possessions? Par quel prestige un nom imposé à une terre, une dignité accordée à un sujet, qui dans leur origine obligeoient aux services les plus essentiels, ont-ils pû se convertir en exemptions? Ne sent-on pas, que plus on a de biens & de prééminences, plus on contracte d'engagemens avec la Patrie, pour la soutenir de toutes ses forces? Les services rendus à l'Etat &

à l'humanité, sont les vrais titres des bons Citoyens : les autres ne feront que de vains noms, à charge à l'Etat, s'ils dispensent de ce qui lui est dû. C'est un motif peu noble, de ne chercher à faire valoir ses distinctions, que pour se soustraire aux charges de la société. Préjugé reçu dans quelques pays, ridicule dans d'autres.

S'il étoit question d'établir aujourd'hui pour la première fois des tributs sur les terres & sur les personnes; tout le monde conviendrait sans difficulté, que cette imposition est juste, & qu'elle est absolument nécessaire. Personne n'oseroit proposer de les répartir avec inégalité, sous prétexte de distinction dans la qualité des sujets, & dans la qualification des terres. On reconnoîtroit que quelque rang

que l'on occupe, qu'à quelque titre que l'on possède les biens, l'équité naturelle demande, que chacun paye proportionnellement à ses facultés. Pourroit-on écouter ces allégations de postes plus relevés, d'occupations plus distinguées, de services plus marqués, de dignités plus éminentes, de fonctions plus respectables? Ne sentiroit-on pas, que plus on est opulent & élevé, plus on doit à l'Etat qui confère & qui soutient les dignités? Le premier de tous les devoirs, la première qualité, est d'être bon Citoyen; & l'on ne peut en avoir les sentimens, quand on ne rend point à sa Patrie ce qui lui est dû. Les tributs n'alterent ni le rang, ni les dignités, ni les conditions; ils ne touchent qu'aux revenus, & ces revenus sont à l'Etat,

416 *Essai sur l'Agriculture.*  
avant d'être aux particuliers ;  
parce que c'est de l'Etat qu'ils  
les tiennent, & qu'ils n'en jouis-  
sent que par la protection de  
l'Etat.

Que faisons-nous cependant ?  
Nous donnons tout aux qualifi-  
cations, aux noms, aux titres,  
sans quelqu'aspect qu'ils se pré-  
sentent. On fouille dans les tems  
les plus reculés, pour appuyer  
des erreurs invétérées. On res-  
pecte des titres qu'enfanterent la  
barbarie, l'ignorance, & la cré-  
dulité. Ils portent l'empreinte  
de ces siècles qui les ont pro-  
duits ; où le fracas des armes  
étouffoit la voix de la justice ;  
où la raison ne pouvoit percer  
les ténèbres des préjugés ; où les  
désordres se couvroient souvent  
du voile de la Religion. Dans  
ces tems nébuleux, les Tribu-  
naux même, tant Ecclésiastiques

*Essai sur l'Agriculture.* 417  
que féculiers, ne savoient pas  
discerner le bien d'avec le mal,  
le juste de l'injuste : ils ordon-  
noient les épreuves par l'eau,  
par le fer, & par le feu ; & ces  
jugemens aussi équivoques que  
barbares, étoient regardés com-  
me des décisions du Ciel. Témoi-  
gnage bien humiliant de la peti-  
tesse de l'esprit humain.

Quelque réforme que nous  
ayons faite, c'est dans cette source  
que nous puisons encore nos usa-  
ges, nos coutumes, & la plupart  
de nos opinions. C'est de-là qu'est  
venue notre façon d'imposer la  
taille sur quelques-uns de nos su-  
jets, sur quelques terres, & non  
sur d'autres. C'est à cet idole que  
nous sacrifions encore.

La maniere d'imposer les pe-  
ples est plus essentielle qu'on ne  
pense ; leur indolence ou leur ac-  
tivité, leurs vices ou leurs vertus,

leur aisance ou leur pauvreté, en dépendent presque toujours. La taxe sur les métiers a fait tomber l'industrie Espagnole; (a) les privilèges ont introduit l'indolence & la vaine gloire; & la façon de régir les Fermes dans ce Royaume a ruiné son commerce & ses peuples.

Nous avons en France des exemples de cette dégradation. La science du Fermier des devoirs de Bretagne, est d'acheter & de vendre beaucoup de vin. Les tavernes se multiplient par l'adresse du Régisseur; le peuple s'en ressent, & il perd du côté des talens & de la santé, ce que

---

(a) Voyez Dom Ustariz, Traduction libre donnée en 1753, par un Auteur à qui nous devons plusieurs ouvrages utiles, qui sont autant de preuves de son esprit & de sa capacité.

la Province croit gagner par l'augmentation de son subside. La manœuvre de l'Habitant sujet à la taille arbitraire, est de paroître pauvre, & de mal payer. Il n'ose défricher, augmenter son troupeau, ni montrer toute sa force & son adresse. Elle est souvent étouffée par la crainte de la surtaxe, & découragée par l'inégalité & la variation des impositions.

On dira peut-être que depuis que la taille est établie, tout seroit détruit, si elle faisoit autant de ravages, qu'il y a lieu de le croire. Mais que l'on fasse attention, qu'on ne les a point sentis, tant que les Nations voisines ont été dans une espece de combustion, plus marquée que la nôtre; que plus on avance, plus les Gouvernemens qui se rectifient, acquierent de nouvelles forces,

tandis que nous en perdons ; qu'il n'y a point de Village qui ne s'aperçoive à présent des inconvéniens de la taille arbitraire ; qu'ils ont été détaillés au Conseil dans plusieurs Requetes ci-devant rapportées ; que ces idées se fortifient chez le peuple ; & qu'enfin, ces maux sont réels, évidens, & capables d'affoiblir la culture & les sujets. Il faut des siècles pour rappeler la fécondité, les talens, & le commerce une fois détournés. L'Empire Romain ne s'aperçut que trop tard des causes de sa destruction.

Il n'est presque plus question de savoir ce qu'un peuple porte de tributs en comparaison d'un autre, mais la façon dont ces tributs sont imposés & exigés. On en paye peu dans l'Empire Ottoman, le Souverain & les  
sujets

sujets n'en sont ni plus riches, ni plus heureux. Chez quelques-uns de nos voisins, on en leve plus qu'en France, par proportion à l'étendue de leurs terres ; & ces taxes se payent sans difficultés, & n'excitent aucuns murmures. Les peuples en supportent le poids, parce qu'ils sont persuadés qu'ils payent également. (a) Cette opinion fondée sur une réalité évidente, les soutient au milieu des plus grandes entreprises. Les Habitans de nos

*est tel que 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 310, 320, 330, 340, 350, 360, 370, 380, 390, 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460, 470, 480, 490, 500, 510, 520, 530, 540, 550, 560, 570, 580, 590, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 710, 720, 730, 740, 750, 760, 770, 780, 790, 800, 810, 820, 830, 840, 850, 860, 870, 880, 890, 900, 910, 920, 930, 940, 950, 960, 970, 980, 990, 1000*

(a) En 1336 on mit une taxe sur le Royaume d'environ un cinquieme des revenus. Grand impôt, dit Mezeray, qui toutefois ne sembla point facheux, pour ce que le Noble & le Prince, comme le Rôtureur; le Prêlat & le Moine, comme le Laïque, en portoient également leur part. *Tom. 2. in-fol. Edit de 1643, pag. 815.*

422 *Essai sur l'Agriculture.*  
campagnes au contraire se trouvent si souvent lésés par une répartition inégale, qu'ils sont toujours allarmés par l'incertitude de leur sort. Ils ne peuvent jamais se flatter de jouir tranquillement du fruit de leurs travaux; & ils envient le sort des Habitans des Villes. Faites en sorte que les cultivateurs ne soient pas plus chargés que les autres sujets; qu'ils puissent espérer de voir croître leur aisance par leur industrie; toutes les Provinces seront peuplées, & toutes les terres seront cultivées. Vous ne verrez plus le riche Laboureur quitter la charue, pour prendre la plume; & souvent le riche bourgeois ira s'établir à la campagne, pour améliorer sa métairie.

Les peuples & les particuliers entendent mal leurs intérêts.

*Essai sur l'Agriculture.* 423  
Une Province se félicite de n'être pas sujette à tels ou tels impôts; un particulier tire vanité de n'être pas soumis à tel subside; comment ne voit-on pas, que c'est se glorifier de ne pas contribuer comme les autres au bien général? Que résulte-t-il de ces distinctions? Qu'il faut que le ministère cherche à rétablir l'équilibre, & qu'il est indispensablement forcé d'appesantir d'autres tributs, & de les faire régir souvent d'une façon ruineuse à l'Etat, à la Province, au particulier; & d'adopter des ressources formées sur le calcul d'un plus fort produit, nécessaires pour le présent, nuisibles pour l'avenir.

Nous voyons des Provinces entourées comme des terres ennemies, contre lesquelles on est en garde. Les peuples continuel-

lement exposés à des procès, des amendes, des confiscations, des peines afflictives, payent en faux frais le prix de leurs franchises, & achètent plus chèrement toutes les commodités de la vie. La perte de plusieurs Citoyens, la défection de plusieurs autres, la misère d'une infinité de familles, sont les suites ordinaires de cette guerre intestine, qu'entretiennent l'inégalité & la différence des tributs.

Les exemptés & les privilégiés accoutumés à croire qu'ils ont du bénéfice, par les exemptions sur leurs personnes & sur leurs biens, s'appercevroient bientôt que leurs terres & leurs autres biens s'amélioreroient; & que l'épargne qu'ils trouveroient sur leurs vivres, sur leurs vêtemens, sur toutes leurs autres dépenses, est un dédommagement conti-

*Essai sur l'Agriculture.* 425  
nuel de ce qu'ils pourroient payer de plus.

Il se trouveroit même, si tout étoit réduit à l'égalité, que tout le monde y gagneroit insensiblement, car tout se tient dans le Corps politique. Les richesses & les succès de la Nation & des particuliers sont intimement unies; la fortune même du Souverain n'est point séparée de celle des sujets. L'Océan ne reçoit les tributs de toutes les eaux de la terre, que pour les lui rendre par différens canaux, & l'enrichir des productions des climats divers.

C'est dommage qu'une Nation aussi intelligente & qui fait le mieux se plier à tous les arrangemens convenables, ait quelques abus dans ses usages & les habitudes. Il ne lui manque que d'être bien persuadée de la bonté



426 *Essai sur l'Agriculture.*  
de son Gouvernement, pour  
devenir la Nation la plus puis-  
sante & la plus illustre. Qu'elle  
regarde dans ses fastes, elle n'y  
trouvera point ce tissu de défor-  
mes & d'égaremens dont l'His-  
toire des Empereurs Romains  
est remplie; elle verra peu de  
Monarques dont elle ne puisse  
se glorifier, & qui n'ait fait hon-  
neur au Trône & à la Nation.  
Si les François aiment leurs  
Rois, c'est qu'ils se sont toujours  
plus signalés par leurs bonnes  
qualités, que par leur autorité;  
& le Royaume n'a jamais souf-  
fert, que par la mésintelligence  
des sujets, & par les divisions  
intestines qui n'ont que trop  
longtems troublé le Royaume.  
Quand les peuples sentiront-ils;  
que le concours unanime des  
devoirs des sujets & du Souve-  
rain, a toujours fait le bonheur

*Essai sur l'Agriculture.* 427  
& la gloire de notre Gouverne-  
ment?  
Si il n'est pas toujours au pou-  
voir des Souverains de faire tout  
le bien qu'ils voyent & qu'ils dé-  
sirent; c'est que le bien le plus  
probable, n'est pas toujours pos-  
sible; & qu'il dépend du tems  
& des circonstances, souvent  
même de la disposition des su-  
jets; entrons dans ces vûes, &  
appliquons-nous sérieusement à  
connoître ce qui peut contribuer  
au bonheur, à l'aisance, & à la  
force de notre Monarchie. La  
vérité la plus utile & la plus im-  
portante à inculquer aux parti-  
culiers, est de leur faire sentir  
qu'en travaillant pour l'Etat, ils  
travaillent pour eux-mêmes. Le  
moyen d'y réussir est d'introduire  
des méthodes qui conduisent à  
l'amour du bien public. Il prend  
comme le goût des arts & des

428 *Essai sur l'Agriculture.*  
sciences, quand il est animé; & ce sentiment devient naturellement si intéressant, qu'il peut opérer les plus grands effets.

Nous avons vu ce qu'a produit chez nous l'établissement de nos Académies, & de notre Bureau de commerce. Une pareille commission pour l'examen de la culture, du détail des peuples, & des moyens de les augmenter, ne pourroit-elle pas nous procurer les mêmes avantages? Ce ne sont pas toujours les hazards d'une guerre, les succès de la politique, les richesses du commerce, qui décident du sort d'un peuple; mais la qualité de ses forces internes, & l'attention à leur donner tout le ressort dont elles sont capables, sans les user ni les affaiblir. Ce sont les seuls biens effectifs & durables, plus précieux que tous les trésors de l'Univers.

*Essai sur l'Agriculture.* 429  
Quand nous aurions les possessions des deux hémisphères; quand nous couvririons les mers de nos vaisseaux, & la terre de nos légions; quand nous réunirions le commerce des Nations, & que nous pourrions entasser tout l'or du Potosi; tous ces avantages s'éclipseroient insensiblement, si nous n'avions toujours des hommes & des vivres en abondance. C'est la terre qui les engendre; il faut attacher les hommes à la terre, non par des chaînes de fer, ils cherchent à les rompre; mais par des liens d'argent, ils les chérissent; & le grand art est de les savoir fabriquer.

Nous ne saurions trop nous appliquer à connoître la valeur de nos terres, la quantité & la qualité de notre peuple, les ressorts de notre industrie, la na-

430 *Essai sur l'Agriculture.*  
ture & les effets de nos subsides.  
Car la meilleure police sur les  
grains ne conduira point seule la  
culture à sa perfection, (a) si la  
nature & le recouvrement des  
impôts ne la facilitent. C'est de-  
là que dépendent les événemens  
de l'avenir. Il semble caché dans  
une nuit profonde ; mais il se  
découvre aisément à des yeux  
attentifs qui cherchent à le pé-  
nétrer. Les hommes & les ri-  
chesses coulent de siècles en sé-  
cles dans différens pays, & sont  
apportés par les flots du tems,  
dans tous les climats où ils peu-  
vent aborder sans peine. Les  
loix, les institutions, & la pré-  
voyance du ministère, les fixe-  
ront toujours où il y aura le plus  
d'aisance & de sûreté. La France

(a) Elemens du commerce.

*Essai sur l'Agriculture.* 431  
mieux qu'aucun pays peut jouir  
de ces avantages que semblent  
lui assurer sa situation, son sol  
& le génie de ses Habitans.  
La France autrefois ensevelie  
dans les ténèbres de l'ignorance  
est à présent le centre des Scien-  
ces, des Arts & du goût. Elle  
ne doit ces talens qu'aux soins de  
ses Souverains. Elle peut égale-  
ment devenir la source du com-  
merce, de l'aisance, & de la  
force. Tout semble la favoriser ;  
des vices d'habitude peuvent  
seuls s'opposer aux progrès de sa  
puissance. Heureuse Patrie, qui  
sans d'autres efforts, que ceux  
de l'attention du Gouvernement,  
peut naturellement prétendre à  
la supériorité. L'augmentation  
des Sujets & de la culture peut  
aisément nous la donner ; ce  
sont les seuls fondemens de l'é-  
difice politique, & si quelqu'ac-

cident, quelque défaut de construction peut les ébranler ou les affoiblir, doit-on négliger de le réparer.

Si l'inégalité des subsides peut porter atteinte à la force interne du Royaume, faut-il desespérer de pouvoir les rectifier, parce que les projets de Taille tarifée & proportionnelle ont été jusqu'à présent sans succès? Plus cette tentative paroît difficile, plus il faut apporter de courage & d'attention pour la conduire à sa perfection. L'or ne sort point pur de la mine, il faut le travailler; & la terre seroit toujours couverte de ronces & d'épines, si l'on ne prenoit soin de les arracher.

Une Commission permanente, composée de Magistrats éclairés, & de personnes instruites, ne pourra-t-elle jamais trouver  
les

les moyens de répartir les tributs sans risques, sans murmures, & au plus grand avantage des Peuples & de l'Etat. Ce n'est que par un examen suivi & détaillé, & par des connoissances précises & bien combinées, que l'on peut vaincre les difficultés, lever les obstacles, & remédier aux inconvéniens. Que ces sages Observateurs portent leurs regards sur le capital du peuple & des terres; qu'ils descendent dans les détails des différentes qualités; qu'ils cherchent les causes de l'augmentation ou de l'affoiblissement; qu'il soit glorieux de s'y appliquer, & honteux d'ignorer ce qui peut operer le bien ou le mal; on trouvera insensiblement les remèdes, quand on aura fondé tous les replis. Toutes les recherches sont im-

434 *Essai sur l'Agriculture.*

portantes, quand il s'agit du bonheur & de la force de la Patrie ; & nous ne craignons plus de nous égarer, quand nous aurons érigé un phare qui éclaire nos notions flotantes, & nous indique les écueils.

Quel moyen plus sûr & plus convenable pour exciter l'émulation de nos Citoyens, & les engager à s'occuper de l'utilité publique, à y consacrer leurs talens, à y sacrifier même leurs intérêts. A mesure que les hommes sont plus instruits, ils connoissent mieux leurs devoirs, & les avantages de la société ; & l'intérêt particulier joint à l'amour du Souverain, en est le plus ferme appui. Heureux liens, qui attachent le bonheur du peuple & la grandeur des Monarques par un même noeud, à

*Essai sur l'Agriculture.* 435

la connoissance exacte des facultés des sujets ; pour les rendre heureux au dedans, & redoutables au dehors.

F I N.

---

---

T A B L E.

<b>R</b> Eglemens,	page 1 <sup>re</sup>
Magasins,	22
Liberté,	31
Marchands,	41
Abondance,	56
Disette,	63
Permissions,	77
Sorties,	104
Calculs,	116
Exemples,	135
Droits,	169
Commerce,	179
Avantages,	186
Prix,	197
Digression,	214
Tableau,	239
Observations,	257
Objections,	266
Agriculture,	297
Commission,	361

Fin de la Table

